

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

SÉANCE THÉMATIQUE

LES DIMENSIONS ÉCONOMIQUES

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 15

Séance tenue le 7 novembre 2002, à 13 h 30
Salle Dom Polski
1956, rue Frontenac
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2002	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DE AQINAC (L'intégration et les contrats de production comme outils de gestion du risque)	
YVAN LACROIX.....	3
PRÉSENTATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC (Mesures de soutien existantes)	
CLAUDE ROBITAILLE	14
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE Canada (Règles de L'OMC sur les mesures de soutien interne des pays membres)	
RAYMOND DUPUIS.....	23
REPRISE DE LA SÉANCE	45
ÉRIC DARIER.....	45
ANNIE CHOUINARD.....	49
JOCELYN BEAULIEU	55
JEAN-CLAUDE RODET.....	60
CLAUDE GRÉGOIRE.....	66
JOHN BURCOMBE	75
ISABELLE BREUNE.....	83
LOUIS CHAREST	86
ANNIE ROCHETTE	90
CÉLINE DELHAES	93
SERGE LEBEAU	98
CATHERINE GORRETA.....	107
ISABELLE BREUNE.....	112
GILLES TARDIF.....	115

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Bienvenue à cette quatorzième séance thématique de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine. Je m'appelle Louise Boucher, je préside cette Commission, et je suis accompagnée des commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

10 Je vous précise que nous avons été tous les quatre assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et que nous nous sommes engagés à respecter le code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

15 Nous sommes accompagnés d'une équipe qui n'est pas totalement présente ici, cet après-midi, mais je vous présente quand même les personnes qui nous accompagnent. Les deux analystes, madame Sylvie Mondor ainsi que madame Audrey Wu. À l'arrière de la salle, il y a la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Suzanne Bouchard, le conseiller en communication, monsieur Daniel Bérubé.

20 Nous avons également le responsable de l'organisation logistique, monsieur Jean Métivier; le technicien du son, monsieur Georges Leclerc. Les transcriptions sont assurées par madame Lise Maisonneuve.

25 Je vous mentionne que tout ce qui est dit en audience est enregistré et que les transcriptions sont disponibles dans la semaine qui suit, dans les vingt centres de consultation que la Commission a ouverts, ainsi que dans le site Internet du BAPE.

30 Les documents déposés également au cours de ces séances thématiques, ainsi qu'au cours de toutes les séances publiques seront déposés dans les centres de consultation, de même que les documents qui seront déposés ultérieurement aux séances publiques.

35 D'ailleurs, un point d'information. Toutes les transcriptions des séances thématiques tenues à Saint-Hyacinthe, ainsi qu'à Sainte-Marie sont actuellement disponibles dans le site Internet de la Commission, ainsi que tous les documents déposés. Puis l'envoi a été fait également aux centres de consultation de la Commission. Alors, on pourrait s'attendre à ce que la semaine prochaine, les transcriptions ainsi que les documents déposés cette semaine soient disponibles vers le milieu de la semaine dans les centres de consultation.

40 Les séances thématiques à Montréal portent sur les dimensions économiques. Plus spécifiquement cet après-midi, nous traiterons, la Commission, en compagnie des conférenciers, de la gestion du risque financier et économique et, pour ce faire, nous avons invité monsieur Yvan Lacroix, de l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière. Bonjour, monsieur Lacroix! Monsieur Claude Robitaille, de La Financière agricole

45 du Québec, bonjour, monsieur! Et, monsieur Raymond Dupuis, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, bonjour, monsieur!

50 Pour nous entretenir sur cette question, en fait, notre premier conférencier traitera de l'intégration et des contrats de production comme outils de gestion du risque. Notre second conférencier traitera des mesures de soutien existantes. Et, notre troisième conférencier traitera des règles de l'OMC sur les mesures de soutien interne des pays membres.

55 Le déroulement de la séance publique est toujours le même, c'est-à-dire que nos conférenciers feront leur présentation. Après quoi, la Commission leur adressera quelques questions. Nous ferons une pause d'une quinzaine de minutes. Pendant cette pause, le registre sera ouvert et toute personne intéressée à poser des questions à nos conférenciers devra s'inscrire à ce registre. Au retour de la pause, je vous appellerai par ordre d'inscription.

60 À chacune de vos apparitions, je vous permets de poser deux questions et je vous demande également de vous limiter aux questions qui ont rapport avec les sujets traités avec nos conférenciers.

65 Je vous rappelle que vous aurez l'occasion, au moment des tournées régionales, de poser toutes les questions qui vous viendront à l'esprit sur le sujet, mais nous avons avec nous aujourd'hui des conférenciers et j'apprécierais que vos questions se rapportent aux sujets traités.

70 Bien sûr que ça peut vous paraître frustrant, ça peut paraître frustrant à ceux qui souhaiteraient avoir des réponses maintenant, mais il faut comprendre qu'on ne termine pas les audiences aujourd'hui, on revient, on fait seize municipalités au Québec, vous aurez la chance de poser vos questions à cette occasion. Par ailleurs, on aura eu le temps de rassembler un peu, de résumer ce qu'on aura entendu au cours des séances thématiques.

75 Le ministère de l'Environnement, les ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de la Santé, ainsi que le ministère des Affaires municipales se sont engagés à faire des portraits régionaux. Donc, on aura dans chacune des régions des portraits régionaux qui vont nous donner, nous informer sur l'état de la situation dans chacune de ces régions. Alors, soyez assurés que ça ne s'arrête pas aujourd'hui.

80 Je vous demanderais donc, lorsque vous posez vos questions, de passer directement à votre question et d'éviter les préambules trop longs, parce que ce n'est pas le moment de donner votre opinion, c'est le moment de poser des questions.

Votre opinion, il nous fera plaisir de l'entendre lors de la deuxième tournée régionale où la Commission sera entièrement consacrée à échanger avec vous, à cette occasion.

85 Toutes les questions du public doivent m'être adressées, ainsi que toutes les réponses des conférenciers, pour éviter des échanges directs entre les personnes.

90 La Commission ne tolère, au cours de la séance, aucune manifestation publique, aucune forme d'approbation, désapprobation, de remarque désobligeante ou de propos diffamatoires ou d'attitude méprisante. On tente de faire ces échanges dans un climat des plus serein.

95 S'il y avait des questions qui n'obtenaient pas réponse, on se charge d'obtenir ces réponses, et si vous n'êtes pas présent lorsqu'on aura ces réponses, pour entendre les réponses de vive voix, vous pourrez tout au moins lire ces réponses dans les transcriptions ou dans les documents qui seront déposés et qui fourniront ces réponses.

100 Voilà tout. Puis peut-être avant de donner la parole aux conférenciers, je vous invite à faire vos commentaires. Vous avez derrière la salle un questionnaire-sondage et la Commission prend connaissance chaque jour des commentaires qui sont faits. Alors, vos commentaires sont appréciés et nous espérons que vous constatez que parfois nous améliorons les choses.

105 Je vous demanderais également de garder le silence dans la salle. Il arrive souvent, au moment des séances, que les gens murmurent puis il y a des citoyens qui ont de la difficulté à entendre les conférenciers. Alors, je vous demanderais, s'il vous plaît, d'éviter d'échanger entre vous. Si vous avez le goût de le faire, il y a le hall d'entrée qui est un bel endroit pour ce faire.

110 On me rappelle également de vous demander de fermer vos cellulaires ou tout au moins de les mettre en mode vibration, parce que c'est déconvenant, en tout cas, ça nous enlève un peu de concentration quand on les entend sonner.

115 Alors, sans plus tarder, je cède la parole à monsieur Yvan Lacroix, qui va nous entretenir de l'intégration et des contrats de production comme outils de gestion.

M. YVAN LACROIX :

120 Bonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires. Bonjour à tous. Les dimensions économiques, gestion du risque financier. Alors, le mandat qui m'a été donné lors de l'invitation était de se limiter à un choix et type de contrats au Québec, le portrait de l'intégration au Québec (le nombre de fermes en question) et les services connexes offerts à l'entreprise en production porcine par rapport à ce genre de contrat-là.

125 Il est très important de spécifier ici la structure de la présentation, parce qu'il y a différents éléments par lesquels nous allons passer. Et, donc, le profil de l'AQINAC, il faut s'assurer c'est quoi. C'est un grand terme, il faut s'assurer au moins que tous les gens comprennent que AQINAC, c'est quoi comme association; enjeux et développement de la production porcine; définition des modèles et des structures porcines; choix et type de contrats; portrait de l'intégration au Québec; développement futur; et, finalement, la conclusion.

130

135 Quand on m'a invité pour ce mandat-là au niveau de l'intégration, j'avais spécifié à madame Mondor – puis on a été très transparent dans ça – que c'était essentiel qu'on comprenne que l'AQINAC, souvent on l'associe à un modèle dont l'intégration, et ce n'est pas tout à fait ça. Et on trouve important ici de bien définir un peu le profil de l'AQINAC à travers les années.

140 L'AQINAC, comme telle, c'était l'Association – auparavant, c'était le terme qui existait, vous pouvez voir, dans les années 61, ça fait au moins une quarantaine d'années que ça a été fondé – l'Association pour l'expansion et la protection de l'industrie agricole dans l'est canadien inc. Donc, vous pouvez voir que c'était une industrie de fabricant d'aliments pour animaux à l'époque, qui défendait l'est du Québec par rapport à nos intérêts.

145 En 1967, il y a eu l'Association professionnelle des meuniers du Québec. Ça a été changé comme terme. Et, par la suite, il y a eu une espèce d'union entre l'Association nationale, qu'on appelle l'ANAQ aujourd'hui, l'Association en nutrition et en alimentation, et il y a eu l'ANAQ québécoise qui s'est associée avec ce qu'on appelle l'APMQ, qui a formé l'AQINAC. Ça fait que c'est la partie québécoise. Ça fait que ça s'appelle l'Association québécoise des industries en nutrition animale et céréalière. Et, ça représente l'ensemble de l'industrie de nutrition animale et céréalière du Québec.

150 Notre Association fournit en intrants et services tous les producteurs impliqués dans les différentes productions animales du Québec. Ici, on parle des principales. On parle du porc, de la volaille, du secteur laitier, puis après ça on pourrait ajouter les agneaux, tout ça. Quand on parle d'alimentation, c'est l'Association qui fournit tous les services et les intrants en conséquence. Et, ça, peu importe le modèle, tous les modèles, toutes les structures et tailles de l'entreprise.

160 Nous avons 200 membres actifs et associés, fabricants d'aliments pour le bétail et volaille. Nous avons des négociants en céréales, et nous avons aussi, dans les membres associés et en même temps membres actifs, des produits et services-conseils.

165 Donc, quand nous parlons de nutrition, de santé animale, de génétique, d'environnement, de salubrité des aliments, biosécurité, le financement, bâtiments et équipements, ce sont le genre de profils et de services et de produits qui existent au niveau des membres de l'AQINAC.

170 Nous parlons, aussi, d'environ 800 représentants techniques. Ça peut être ici des agronomes, vétérinaires, technologues, etc., 800 représentants techniques. Mais quand on dit 800 représentants techniques, ce sont les employés à l'emploi de nos membres, dont des fabricants d'aliments ou des négociants en céréales ou nos membres associés. Ici, on touche à toutes les productions quand on parle de 800 représentants techniques. On ne parle pas nécessairement de la production porcine spécifiquement ici, on touche à toutes les productions animales.

175 L'implication dans l'élevage, oui. En plus de desservir au niveau d'alimentation ou de
produits et services les producteurs, nos membres, certains de nos membres sont impliqués au
niveau d'élevage. Donc, ils produisent eux-mêmes. Ils sont impliqués dans la production
animale, soit dans la production porcine, dans la chair de volaille, dans les oeufs de
consommation, dans les oeufs d'incubation ou dans les dindes. Donc, ce sont des gens qui
180 sont fabricants d'aliments, desservent des producteurs et des produits et services et, en même
temps, ce sont des producteurs comme tels. Une partie des membres.

Pour expliquer un peu la structure opérationnelle des membres de l'Association, ça
fonctionne comme tel. Si vous avez à regarder l'image de l'industrie comme telle ou du secteur
185 agroalimentaire, ou une partie de ça, si on peut dire, c'est comme quand on parlait des
fournisseurs d'intrants et de services, ces gens-là ont du personnel technique encore,
vétérinaires, recherche et développement, et ils sont impliqués dans la recherche et
développement aussi.

190 Donc, tout ce qui concerne des nouveaux produits, soit en alimentation, soit des
ingrédients. Quand on va parler de phytase comme on a parlé dans le porc durant ces
thématiques-ci, bien, on voit ici des fournisseurs de ce genre de produit-là, qui vendent à des
fabricants d'aliments. Fabricant d'aliments, dans la tête, on a les meuniers, mais dans
l'ensemble, les fabricants d'aliments, ça touche à toutes les sortes de structures de fabrication
195 d'aliments. Et, vous avez des produits aussi qu'ils vendent, et il y a un service connexe qui est
accompagné de ça, que je vous ai expliqué tantôt, nutritionnistes, vétérinaires, etc. Et ils font
aussi de la recherche et développement.

200 De là, ces gens-là desservent des fermes autonomes. Une ferme autonome, c'est un
producteur qui a sa propre production, ça veut dire soit qu'il procède de sa bâtisse, ses sols et
ses animaux. Vous en avez autant donc dans la volaille, dans le porc ou dans le laitier.

205 Et, vous avez les fermes associées. Les fermes associées, si on regarde dans une
production porcine, on pourrait même parler dans la production volaille, mais si on se limite à la
production porcine, la ferme associée, c'est quelqu'un qui a décidé d'aller à contrat. Un
producteur qui décide d'aller à contrat, à forfait pour une partie de son entreprise, que je vais
expliquer tantôt.

210 Et, les fermes propriétés, c'est un peu ce que j'ai expliqué tantôt, c'est que nos propres
membres sont éleveurs en même temps, donc, ils possèdent leurs animaux et leur ferme et
quelques fois leurs sols.

215 Et, tout ça, c'est fait, cette structure opérationnelle là dans le but de répondre aux
besoins des consommateurs. Quand on pense alimentation au bout de la chaîne, la personne
qui veut avoir un produit de qualité dans les oeufs, un produit de qualité dans le porc ou dans la
volaille, on veut un produit plus léger, on veut des oeufs oméga par rapport au cholestérol,
mais la chaîne, cette chaîne-là va mettre en place ce qu'il faut, la génétique, l'alimentation et le

service connexe pour réussir à répondre à ce genre de besoin-là, au point de vue de l'alimentation et de la production.

220

J'aurais pu mettre ici, entre *besoins des consommateurs, distributeurs et abattoirs*, tout ça, et les chaînes d'alimentation, mais l'AQINAC se limite à la production et à la fabrication d'aliments.

225

Enjeux et développement de la production porcine, maintenant. Au cours des vingt dernières années, il y a eu trois attentes majeures du consommateur. C'était la qualité des aliments, on voulait avoir une quantité et un bas prix, un prix compétitif.

230

Ce genre de demande-là – parce que la croissance per capita de la consommation du porc, elle a augmenté à travers les années et il y a eu l'exportation aussi, l'exportation qui a été le secteur de développement de la production porcine, donc, c'est un produit en quantité, en qualité et en prix – donc, a eu comme impact sur le producteur de développer différentes tailles et modèles et structures des entreprises, que je vais vous expliquer davantage un peu plus loin.

235

Ça a aussi avancé l'aspect spécialisation des fermes et de la main-d'oeuvre. Donc, vous allez souvent réaliser, au niveau de la production porcine, c'est le cas, vous avez une maternité où on va retrouver les truies; vous avez la pouponnière où les porcelets s'en vont; et, vous avez aussi l'engraissement, c'est la partie où les porcs sont engraisés avant d'aller à l'abattoir. Elle est spécialisée, la main-d'oeuvre, dans chacune de ces parties-là de la structure porcine.

240

Et, ceci, c'est fait dans un contexte de la demande mondiale qui est en croissance.

245

Il y a d'autres enjeux. Enjeux et développement de la production porcine au cours des cinq dernières années, il y a eu des nouvelles attentes qui sont avancées par le consommateur. Ce sont la protection de l'environnement, la salubrité des aliments, dont la traçabilité, l'aspect HACCP, l'aspect antibiorésistance, c'est important comme enjeu, et la cohabitation sociale. Donc, c'est important de cohabiter entre les différentes productions animales et, en même temps, le milieu social où peut s'ériger une ferme en particulier. Et, en même temps, sortir un produit de qualité.

250

Ce qui a fait que ce genre d'enjeux-là, qui se sont ajoutés à travers les cinq dernières années, a fait un accroissement des différences aussi entre les structures d'entreprises agricoles. À cause de la charge opérationnelle et additionnelle que cela peut demander de répondre à l'environnement – une approche HACCP, traçabilité, l'antibiorésistance – tous ces éléments-là apportent une charge additionnelle aux producteurs. Donc, ça a pu en même temps accroître les différences dans les structures d'entreprises agricoles.

255

260

En même temps, dans l'industrie comme telle, la filière porcine comme telle, le secteur de production porcine, il s'est créé de nouveaux outils, en collaboration avec les ministères,

sous des sous-comités, où on travaille avec le côté HACCP, traçabilité et antibiorésistance aussi.

265 La qualité du gestionnaire est essentielle. Et, ça, c'est un point sur lequel je vais insister tout le long. Peu importe la taille, le modèle ou la structure de la production, que ce soit dans le porc, la volaille ou les autres secteurs, mais ici on se limite au porc, la qualité du gestionnaire est essentielle. De bien gérer ces enjeux-là, y mettre en place les outils qu'il faut pour y répondre, c'est très important.

270 L'accélération des investissements en recherche et développement, donc, ça a provoqué, au niveau de nos membres puis aussi dans le secteur en général, l'environnement, nutrition, la santé, la génétique, de la recherche additionnelle aussi.

275 La concurrence versus les performances des modèles et structures des entreprises. C'est sûr, au niveau du BAPE, on soulève les axes du développement durable et on soulève le point de l'approche environnementale, l'approche économique et l'approche sociale puis, en même temps, essayer de définir un ou des modèles.

280 Nous, on croit au niveau de l'AQINAC, peu importe le modèle, c'est toujours le bon gestionnaire, mais laisser la concurrence entre les différents modèles, c'est de voir le modèle qui va performer mieux dans le temps, pour bien répondre à ces enjeux-là. Puis je crois que différents modèles peuvent y répondre aussi, dépendamment du style de gestionnaire.

285 Et, la production porcine comme telle, on a beau parler d'intrants et de production, bien, ça fait partie d'une filière. Ça fait partie d'une distribution, d'une transformation, des chaînes alimentaires. Tout ça, c'est connecté ensemble pour réussir à bien répondre aux besoins du consommateur.

290 Définition modèles juridiques de production. Donc, nous, on parle de fermes autonomes. Une ferme autonome, c'est le producteur, comme j'ai dit tantôt, que lui décide d'avoir toute la production de A à Z: ferme, sa bâtisse, les animaux et ses sols.

295 La ferme propriété, c'est le producteur fournisseur d'intrants qui possède aussi ses propres élevages. Donc, il peut avoir sa maternité, sa pouponnière, son engraissement, ses bâtisses, les animaux et parfois les sols.

300 Et, la ferme associée, c'est le producteur autonome qui a fait un choix. En ce qui le concerne, lui, il a décidé de dire: *Moi, ça m'intéresse d'avoir la bâtisse, les sols+, mais en ce qui concerne l'élevage, l'expertise technique au niveau de l'élevage – parce que l'agriculture, ça reste aussi très technique – et, donc, cette partie-là, il décide de s'associer comme tel avec un autre, un fournisseur d'intrants, ou le terme qu'on utilise parfois ou souvent: l'intégrateur.

Définition de la structure de production comme telle. Donc, que vous soyez ferme associée, propriété ou ferme autonome, vous pouvez être naisseur, vous pouvez être naisseur-

305 finisseur – naisseur, c'est la maternité; naisseur-finisseur, c'est la maternité allant jusqu'à
l'engraissement, vous avez maternité, pouponnière, engraissement – ou finisseur
engraissement.

310 Puis ces différents modèles-là, aussi, peuvent apparaître sur un site. Sur le même site,
vous pouvez avoir un naisseur, un finisseur, engraissement.

315 Alors, vous pouvez avoir aussi d'autres modèles qui est sur un ou deux sites. Vous
pouvez avoir une maternité sur un site. Vous pouvez avoir la pouponnière sur un deuxième site,
autrement dit sur un autre terrain, à une certaine distance. Et, un finisseur, un engraissement
sur un autre terrain aussi. Donc, sur un autre site.

Donc, il y a des raisons à ça. Ça peut être une question de statut sanitaire, mais ce
sont des genres de structures de production qu'on rencontre.

320 Dans ce modèle juridique là de structure de ferme, peu importe qu'il soit dans une
structure à secteur privé ou coopératif, on le retrouve. C'est juste ça que je veux expliquer ici.
On le retrouve ce genre de ferme-là. Ça fait que privé, coopératif, on retrouve ce genre de
modèle-là ou structure de ferme.

325 Type de modèles d'intégration. Donc, si je parle, je viens au sujet qui s'appelle ferme
associée, donc un producteur qui décide d'aller à forfait, puis il y a des raisons à ça. Les
différentes raisons, c'est que c'est la tolérance aux risques aussi.

330 Donc, aujourd'hui, de bâtir soit une maternité ou un engraissement, il y a une bâtisse, il
y a un sol qu'il faut que tu achètes, un fonds de terrain, puis en même temps il y a l'acquisition
des animaux. Donc, à forfait, ici, on se limite à dire que le producteur à forfait comme tel,
l'associé, lui, il se limite au point de vue capitalisation au niveau de ses actifs, au niveau de la
bâtisse et du terrain. Et, en ce qui concerne les élevages, il fait affaires avec un fournisseur
d'intrants ou un intégrateur comme tel.

335 Donc, la gestion du risque financier est partagée. L'élevage, propriété des animaux va
vers le fournisseur d'intrants ou l'intégrateur, et l'actif, bâtiment et sols, à la ferme associée.

340 Donc, à ce niveau, il y a l'encadrement d'une expertise aussi. Donc, pour lui, c'est très
important d'aller chercher cet aspect-là.

345 Ici, je voudrais faire un parallèle. C'est à peu près comme quelqu'un qui décide de se
partir une rôtisserie, dans le poulet, puis il veut être indépendant, ou qu'il décide de s'afficher
avec une franchise, puis rapidement l'individu, lui, a sa bâtisse, son restaurant, mais en même
temps il va chercher la franchise – supposons, je donne un exemple comme St-Hubert X puis
St-Hubert vient lui apporter l'expertise de la mise en marché, la façon de produire son poulet, de
le faire cuire, etc., le service à la clientèle. Mais c'est le même principe, ici, la personne qui
décide d'être ferme autonome ou ferme associée pour la partie du produit de l'élevage.

350 Donc, le contexte est une entente gagnante – gagnante en ce qui concerne le risque partagé ou l'expertise ou les connaissances.

355 La ferme associée à forfait, aussi, son profil. Ça peut être soit une maternité ou une pouponnière. Ça peut être une maternité, pouponnière, engraissement. Mais, à chacun des niveaux, vous allez retrouver ce genre de ferme associée là. On va surtout le retrouver au niveau des fermes engraissement. C'est surtout cet aspect-là qui est surtout développé au niveau des fermes associées. Elle possède souvent les bâtiments et sols en même temps. C'est une ferme familiale. Elle est responsable de l'application des normes et pratiques environnementales, soit les programmes agroenvironnementaux de fertilisation, les ententes d'épandage, si nécessaire.

360 Les principes contractuels. Donc, la ferme associée comme telle, à forfait, l'entente contractuelle, elle est là pour la partie de l'élevage, dont l'application des pratiques d'élevage. Le fournisseur d'intrants a des programmes avec des nutritionnistes. C'est très important, quand on parle de multiphase, que ces pratiques-là soient bien faites au niveau de l'alimentation. Donc, le programme alimentaire comme tel.

370 Le programme de santé sanitaire: donc ce qui concerne l'aspect approche sanitaire, nettoyage ou l'application de certains produits de santé. Programme de régie: la ventilation, la saillie chez la truie ou d'autres éléments. La biosécurité, c'est très important à l'interne par rapport au transport, des gens qui se promènent, qui vont à l'extérieur, qui vont sur d'autres fermes. Et, l'application de bonnes pratiques environnementales, dont encore ici une fois les programmes agroenvironnementaux de fertilisation, entente d'épandage. C'est la responsabilité de la ferme associée.

375 Encore la ferme associée, les principes d'un contrat. C'est l'application du programme HACCP. Donc, on s'assure que l'individu applique l'application comme telle du programme HACCP. Les conditions variables de durée de l'entente. Ça, ça varie entre le fournisseur, l'intégrateur ou la ferme associée, ça varie. Ça peut être six mois, ça peut être deux ans, ça peut être dix-huit mois. Ça varie. C'est vraiment le variable.

380 Et, la rémunération se fait sur une base forfaitaire. Donc, l'individu produit un porc ou un porcelet – s'il a une maternité, il produit un porcelet, en engraissement, c'est pareil, il produit un porc qui s'en va à l'abattoir – mais il est payé sur le porc ou le porcelet comme tel, à la sortie, quand son terme est terminé. Ça fait qu'il est sur cette base-là. Ça, ça va couvrir normalement sa capitalisation, son salaire, ses frais variables, etc.

390 Et aussi, il est bonifié, basé sur les performances. Il est très important de s'assurer que la conversion alimentaire, elle est là. Ça veut dire dans des conditions de santé. Un porc peut avoir des meilleures conversions alimentaires, consommer moins d'aliments parce qu'il est en bonne santé. Le gain de poids comme tel, la mortalité, c'est important. Et, les indices, ça veut dire quand il arrive à l'abattoir, l'indice par rapport au paiement du porc.

Donc, il y a deux niveaux: rémunération de base à forfait et une bonification.

395

L'intégrateur comme tel, l'entente contractuelle, c'est lui, il est propriétaire des animaux. Il fournit les intrants, dont les aliments, les produits sanitaires, les animaux comme tels, les truies, les porcelets, il s'assure de la qualité des intrants fournis. On parle de la santé des animaux, on parle de la qualité de l'alimentation.

400

Aussi, comme principes, il est fournisseur d'un encadrement d'aide technique multidisciplinaire. Donc, pour s'assurer exactement que la ferme associée puisse réussir, pas qu'elle reste seule face à son élevage, pour s'assurer qu'elle réussisse, qu'elle concentre très bien son élevage, on lui fournit l'approche nutritionniste, vétérinaire, représentant technique par rapport à la génétique, l'alimentation, l'environnement. On l'accompagne au niveau du processus environnemental, au niveau de la salubrité, de la régie comme telle et de la méthode de travail et de soin des animaux. Et, en même temps, il est responsable du transport des animaux. Autrement dit, il peut y avoir des porcelets qui partent d'une maternité, puis qui s'en vont à une pouponnière ou qui s'en vont à l'engraissement, on s'assure aussi de cet élément-là.

405

Donc, quand on parle de ferme associée à forfait, les répartitions des coûts de revenus comme tels, frais fixes et variables, c'est les salaires, les bénéfices, l'électricité, le chauffage, frais d'entretien, disposition du fumier, taxes, assurances bâtiments, remboursement de son capital et intérêts. Ça, c'est qu'est-ce qu'on retrouve normalement par rapport à ses dépenses et frais.

415

Et, en ce qui concerne le revenu, bien, c'est le montant forfaitaire par porc plus la bonification, normalement qui vient couvrir ce genre de coûts-là.

420

L'intégrateur comme tel, lui, donc son coût d'élevage, c'est la moulée, les produits de santé, les animaux, les frais de mise en marché comme tels et transport des animaux, la cotisation à l'ASRA, le personnel d'encadrement technique, la recherche et développement autour, l'assurance animaux et les frais administratifs de gérer tout ça en même temps. Et, donc, le revenu, c'est la vente des porcs au prix du marché. Parce que le porc lui appartient.

425

Donc, c'est lui qui a le revenu.

La ferme propriété. Là, je vous parle de la ferme propriété. C'est tout ça que je viens de vous dire, autrement dit, maternité, pouponnière, engraissement, ça lui appartient, bâtisses, les animaux. Dans la ferme propriété, qu'est-ce qui s'ajoute de plus à tout ce que je viens de vous dire? C'est propriété des bâtisses et, parfois, des sols. Donc, autrement dit, la ferme propriété en tant que telle, c'est le complexe total de maternité, pouponnière, engraissement, qui appartient à l'intégrateur comme tel, mais il est propriétaire des bâtisses et des sols.

430

Ici, il est très important, je soulève le modèle de structure de fermes. Il y a différents modèles tantôt dont j'ai parlé: sur un site, deux sites, trois sites. Il y a un modèle qui se développe davantage, puis ce n'est pas nécessairement relié à l'intégration. C'est relié à

435

440 différentes structures juridiques, que ce soit une ferme associée ou une ferme autonome, mais le modèle 3 sites comme tel, il se développe davantage à travers la province, à travers le monde et c'est ça qui fait que, à un moment donné, la spécialisation des tâches comme telle s'est accrue.

445 Puis l'autre étape qu'il faut faire, aussi, c'est la source d'approvisionnement des porcelets. Donc, dans les modèles 3 sites, on le dit, il peut y avoir des maternités plus grosses. Au lieu de construire, un exemple, trois maternités de 300 truies, il peut s'en construire juste une, puis une de 900 truies. Et, de bien gérer ce genre de porcelets-là qui s'en vont dans une pouponnière spécifique sur un autre site, et ces pouponnières spécifiques là, bien, les porcelets s'en vont pour un engraissement spécifique aussi sur un autre site.

450 Donc, c'est de bien s'assurer que cette pyramide-là fonctionne très bien. Donc, le moins que nous avons de sources d'approvisionnement, mieux que c'est. Si nous pouvions avoir une pyramide avec une maternité, des pouponnières, un engraissement, les engraissements en conséquence, c'est le meilleur contrôle du haut statut sanitaire de l'animal.

455 On s'inquiète des grandes maternités, mais il y a un concept derrière ça. Il y a une raison majeure dans ça. C'est justement pour arriver à avoir un meilleur statut sanitaire.

460 Il y a un concept tout plein – tout vide qu'on exploite dans ça, de plus en plus. Donc, les animaux qui sont finis sortent en même temps, puis les nouveaux qui rentrent. Il y en a qui sont en rotation mais là, ça rentre et ça sort.

465 Ce concept-là, sans jouer au vétérinaire, je vous donne des principes. Ça coupe le cycle des maladies aussi, dont l'utilisation aussi de la médication. Il facilite l'implantation HACCP, facilite l'implantation de la biosécurité et, quand les animaux sont dans un milieu qui est plus sain au statut sanitaire, bien, la quantité d'aliments ingérés est moins grande, dont, au bout, moins de rejets.

470 L'intégration au Québec. Nous, avec les chiffres que nous avons, c'est sûr qu'est-ce que nous avons comme chiffres, puis ça joue alentour de 40 % des porcs produits au Québec.

Le nombre de fermes/famille, quand on regarde les fermes comme telles impliquées au niveau de l'intégration, ferme associée ou ferme propriété, tout ça, on parle d'environ 1 000 fermes. Ça fait un chiffre rond. Est-ce que c'est 1 002? Est-ce que c'est 1 010? Est-ce que c'est 980 fermes? On joue aux alentours de 1 000 fermes.

475 Les fermes associées représentent comme tel – rappelez-vous, la ferme associée, c'est le producteur autonome qui décide de faire un choix dans la partie production animale, élevage – 75 % et, les fermes propriétés, 25 %.

480 Ici, il est important de dire que les fermes propriétés qu'on va retrouver surtout, ça va être au niveau des maternités. Les maternités qui sont propriétaires, comme des fournisseurs

d'intrants, parce que ça demande une plus grande capitalisation comme telle et, donc, l'engraissement va aller surtout au niveau des fermes associées, même si on retrouve des maternités aussi dans les fermes associées.

485 La taille moyenne des fermes, comme telle, on parle de truies: 400 truies. Et, porcs: 1 500 comme porcs.

Développement futur. Le développement futur, pour nous, c'est un commentaire qu'on apporte parce que, nous, dans cette approche-là que nous avons, nous l'exprimons depuis 490 sept, huit mois, parce qu'on veut parler de l'intégration, on veut parler aussi de différents styles, tailles ou structures de production aussi.

De développer une norme et une certification bonifiant le gestionnaire de qualité, peu importe la taille et le modèle. Ça fait que quand on veut parler de développement du futur, en ce 495 qui nous concerne, nous autres, le gestionnaire de qualité, s'il réussit à bien répondre, et ce, peu importe la taille, le modèle, la structure, s'il réussit à bien répondre aux pratiques environnementales, à la salubrité des aliments, au processus d'implantation et de suivi de cohabitation sociale.

500 On a pu le voir durant le BAPE, durant les différentes thématiques, l'inquiétude, elle est là. La cohabitation sociale, pour moi, elle ne se limite pas seulement au milieu social, aux citoyens. C'est la cohabitation sociale qui doit exister entre les différentes productions animales aussi, c'est très important. Ça fait qu'il y a un processus d'implantation sur lequel il faut insister. On a besoin de démystifier comme telle la production.

505 Et, un produit de qualité, ce que j'appelle, moi, un concept d'agriconditionnalité. Donc, l'éleveur, la ferme associée ou la ferme propriété ou la ferme autonome qui réussit, et peu importe la taille, à remplir cet aspect-là, nous, on croit qu'on doit avoir ce genre d'engagement par rapport à une norme, une certification.

510 Pour répondre aux nouveaux enjeux et aux attentes du citoyen, l'entreprise agricole doit faire des actions concrètes: démystifier comme telle la production porcine, puis la production animale en général. C'est toujours compliqué, quand on parle de phytase, quand on parle de phosphore, quand on parle de multiphase, il faut comprendre le but, pourquoi qu'on fait ça. Et, 515 participer à l'activité économique du milieu devient un élément important aussi. Et, assurer la relève agricole.

Nous, en ce qui nous concerne, l'approche environnementale – ici, j'ai écrit l'engagement des intégrateurs, les fermes propriétés, parce que j'ai utilisé le terme *intégrateur* 520 pour que tout le monde se situe en même temps – c'est que nous avons déposé avant même le moratoire, au mois de juin, ce qu'on appelle les programmes d'assainissement comme tels. On a fait ça dans un cadre réglementaire.

525 Ça veut dire que l'article 116.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* nous permettait de disposer dans un cadre réglementaire des mesures concrètes par rapport à la gestion des odeurs, la gestion des rejets d'azote et de phosphore (traitement si nécessaire) et le contrôle de qualité de l'entreposage des lisiers. Et, en plus de cette approche-là, on avait ce qu'on appelle l'encadrement agroenvironnemental via un comité de suivi.

530 Donc, c'est un processus légal dans lequel il y a eu des avis publics qui ont été émis dans les journaux qu'avaient lieu ces programmes d'assainissement là et, aussi, une consultation légale qui s'est faite au niveau des municipalités en question.

535 Et, pour nous, c'était essentiel d'exprimer au ministère de l'Environnement l'engagement que nous sommes prêts à prendre dans ça. Et l'encadrement agroenvironnemental via un comité de suivi, c'est en plus de dire: *Bien, si vous voulez nous suivre, si vous voulez avoir un comité multidisciplinaire pour s'assurer que qu'est-ce qui est dans le programme s'applique, on est d'accord, on est ouvert à ce genre d'approche-là.+

540 C'était ce que nous avons à présenter sur la partie intégration.

LA PRÉSIDENTE :

545 Merci, monsieur Lacroix.

Maintenant, j'inviterais monsieur Claude Robitaille de La Financière agricole du Québec à nous entretenir des mesures de soutien existantes.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

550 Bonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires! Il me fait plaisir, dans le cadre de notre session thématique d'aujourd'hui sur les dimensions économiques, de vous entretenir des mesures de soutien existant à La Financière agricole du Québec.

555 Alors, je souhaite, dans un premier temps, me présenter. Mon nom est Claude Robitaille. Je suis directeur au service de la clientèle à La Financière agricole. Mon historique dans le domaine de cette nouvelle organisation vient d'un travail comme conseiller en financement, directeur régional au niveau du financement de la Société de financement agricole que je vous présenterai dans les lignes qui vont suivre.

560 Alors, avec la création de cette nouvelle société-là, La Financière agricole du Québec, à ce moment-là, cet après-midi, j'aborderai deux volets avec vous concernant La Financière. D'abord, dans un premier temps, d'où vient La Financière, un petit peu son origine; ses produits, produits et services; et, quelques données sur ses interventions au cours de la
565 dernière année, donc, à partir du Rapport annuel 2001-2002 qu'on a déposé à la Commission récemment. Et, un deuxième volet de ma présentation va parler de La Financière agricole et ses visions par rapport à la notion de développement durable.

570 Alors, on souhaite vous rappeler, aujourd'hui, madame la présidente, que La
Financière agricole, c'est le résultat de l'expression d'un consensus obtenu entre l'État et le
milieu agricole, lors du Rendez-vous des décideurs de mars 99. En fait, il y avait trois grandes
idées derrière ça. C'est de permettre la gestion intégrée des outils dans une même organisation,
des outils financiers, j'entends; d'instituer un partenariat État et monde agricole dans la gestion
de ces fameux outils financiers là; et, finalement, de favoriser la stabilité du financement de la
575 nouvelle structure, désormais planifiée sur une base pluriannuelle.

Que veut dire le *pluriannuelle*? C'est que le gouvernement du Québec s'est engagé à
fournir une enveloppe prédéterminée sur un horizon de sept ans. Donc, la première année étant
l'année 2001-2002.

580 La création de La Financière. Ce consensus-là a conduit au dépôt et à l'adoption d'une
loi, en décembre 2000, le projet de loi créant La Financière agricole du Québec. Cette nouvelle
société-là a démarré ses activités le 17 avril 2001. Alors, en tant que mandataire de l'État, elle
se substitue à la Société de financement agricole et la Régie des assurances agricoles et, en
585 cette qualité, la nouvelle organisation assume l'ensemble de ses obligations.

Elle doit également réaliser sa mission et ses mandats dans le cadre d'un partenariat
entre l'État et le monde agricole. Ici, je tiens à vous souligner que le conseil d'administration de
La Financière est composé de onze membres, dont six représentent le gouvernement du
590 Québec et cinq personnes sont des représentants du milieu agricole.

Sa mission. Très important. Je pense que c'est le coeur de notre organisation et,
d'ailleurs, la mission apparaît dans la loi créant La Financière agricole. Alors, je pense que ça
vaut la peine de la lire. On dit que:

595 **La Financière agricole du Québec a pour mission de soutenir et de promouvoir dans
une perspective de développement durable la croissance du secteur agricole et agroalimentaire,
contribuant ainsi à l'essor économique du Québec et, évidemment, à la création d'emplois.**

600 À l'intérieur de cette mission-là, on sous-tend que dans la poursuite de sa mission, une
attention particulière est accordée au secteur primaire, en fait aux productrices et producteurs
agricoles qui opèrent des entreprises agricoles un peu partout sur le territoire du Québec. C'est
vraiment notre première clientèle visée par notre intervention.

605 Sa vision d'affaires. À La Financière, on se dit comme un levier de développement du
secteur agricole et agroalimentaire et ce, toujours dans la question de la perspective du
développement durable et de mise en valeur de la ruralité québécoise.

610 En fait, je tiens à vous parler de la base de cette vision d'affaires là, le coeur et l'enjeu.
Alors, la base: c'est le développement du partenariat d'affaires avec et pour les producteurs et
productrices agricoles ou les entreprises agricoles. Le coeur: c'est la réussite et la pérennité des

615 entreprises dans le développement durable, parce que ce qu'on veut, c'est que nos entreprises vivent et continuent à se développer. Et, finalement, l'enjeu: c'est l'utilisation optimale de nos ressources, de nos capacités financières dans l'intérêt collectif de nos producteurs et productrices.

620 Quelles sont ces ressources? La Financière compte environ 700 personnes à son emploi, dont les deux tiers de ses effectifs se retrouvent en région. Nous avons vingt-trois centres de services où on peut rencontrer des conseillers et conseillères de notre organisation et, en plus, dix-neuf comptoirs seront mis en place sous peu pour pouvoir recevoir les clients le plus près possible de leur entreprise. Alors, évidemment qu'à nos comptoirs de services, c'est sur rendez-vous.

625 Alors, au niveau des ressources financières, je vous disais tout à l'heure que le gouvernement du Québec s'était engagé sur un horizon de sept ans, alors, à raison de 305 M\$ par année.

630 À l'intérieur du budget de La Financière, il y a une contribution annuelle des producteurs et productrices agricoles qui est de l'ordre de 200 M\$ dans le cadre de nos différents programmes d'assurance, que ce soit en assurance-récolte, en assurance-stabilisation du revenu agricole ou au nouveau compte de stabilisation du revenu agricole.

635 Essentiellement, si on veut fractionner un petit peu ce 200 M\$ là, environ 25 M\$ provient des programmes d'assurance-récolte; 175 M\$, des programmes d'assurance-stabilisation du revenu agricole; et, si on veut ramener à la production porcine, l'an dernier, en 2001, du 175 M\$ de cotisation ou de contribution reçue des producteurs, 30 M\$ provenait des activités porcines.

640 Évidemment, la troisième source de revenu ou de financement pour notre organisation, c'est dans le cadre des ententes fédérale-provinciale. La contribution fédérale annuelle qui est variable mais qui est aux environs de 100 M\$ par année.

645 Alors, ces produits et services sont pour faire face, finalement, à trois grands risques dans le milieu agricole: les risques climatiques, économiques et financiers.

650 Alors, pour ce faire, La Financière offre une gamme d'outils financiers aux entreprises, indépendamment de leur situation, de leur dimension ou, encore, de leur secteur d'activité. L'ensemble des entreprises agricoles sur le territoire du Québec ont accès aux mêmes programmes et avec les mêmes modalités d'application.

655 Attardons-nous maintenant un petit peu à vous définir quels sont nos produits. Nous avons déposé à la Commission cette brochure qui présente un peu plus de détails et d'informations sur nos produits. Également, les détails ou des informations complémentaires sont toujours disponibles sur le site Internet de La Financière agricole.

En fait, on a deux grandes familles de produits: des produits de financement agricole et d'investissement; et, finalement, les produits d'assurance et de protection du revenu.

660 Le premier bloc: financement. En fait, la *Loi sur le financement agricole* ou nos programmes de financement en agriculture permettent à une entreprise agricole d'emprunter jusqu'à concurrence d'un maximum de 2 M\$, total. Pour être admissible à ces programmes, les propriétaires ou les producteurs et productrices qui exploitent cette entreprise doivent détenir au moins 60 % des intérêts. Donc, c'est vraiment à la clientèle de l'entreprise et à ses exploitants que s'adressent les programmes de financement.

665 À l'intérieur de ce 2 M\$ qu'une entreprise peut emprunter, il existe des mesures de protection contre la hausse des taux d'intérêt pour le premier 250 000 \$ emprunté, qui permet, à ce moment-là, d'encourager soit le développement ou encore ces mesures-là s'adressent essentiellement, au moment où on se parle, à cause des taux d'intérêt, à la relève agricole. 670 Donc, il y a des mesures qui sont pertinentes à la relève. Et, évidemment, pour la relève, il y a le programme d'aide à l'établissement qui est une subvention versée à un jeune qui s'établit, qui peut varier entre 20 et 30 000 \$, dépendamment de la formation que ce jeune a acquise et, évidemment, il doit détenir au moins 20 % des intérêts dans cette entreprise-là.

675 Au niveau de l'investissement, La Financière vient de mettre sur pied Capital Financière agricole inc., qui est une filiale d'investissement de notre organisation. Évidemment que son intervention ne vise pas nécessairement le secteur de la production, mais elle vise davantage à intervenir, soit en aval ou en amont de la production. Elle dispose, cette nouvelle société-là, d'un capital de départ de 24 M\$, qui est investi sous forme de capital-actions.

680 J'adresserais maintenant quelques informations sur nos programmes d'assurance et de protection du revenu. Alors, le premier programme d'assurance, c'est le programme d'assurance-récolte. En fait, c'est un programme qui sert essentiellement à couvrir les risques que les productions peuvent subir suite aux aléas climatiques, qu'on ait des inondations, des sécheresses, des épidémies dans les champs de sauterelles ou des choses du genre. Les programmes d'assurance-récolte, finalement, viennent couvrir les pertes que nos producteurs ou productrices pourraient encourir suite à des situations incontrôlables par l'entreprise. 685

690 On attaque maintenant trois programmes qui visent la protection du revenu de l'agriculteur ou de l'entreprise agricole. Le premier, qui est le nouveau produit de La Financière, qui est le compte de stabilisation du revenu agricole ou CSRA. C'est un nouveau programme qui a été mis en place en 2001. Les premières entreprises qui ont pu bénéficier de ce programme étaient des entreprises qui n'avaient aucune mesure de protection ni programme d'assurance-stabilisation. Ce qu'on peut dire, c'est que les entreprises porcines pourront 695 bénéficier des avantages de ce programme à partir de la fin de l'année financière 2002, parce que l'intervention ou la façon d'utiliser le programme, c'est sur la base des résultats financiers de l'entreprise.

700 Essentiellement, le compte de stabilisation du revenu agricole est un programme universel, donc accessible à toutes les entreprises, peu importe leur taille. C'est basé sur des données financières, donc les résultats de vente de produits agricoles. C'est un concept qu'on appelle les ventes nettes admissibles. Quand on a établi cette valeur-là, notre producteur ou notre productrice peut verser jusqu'à concurrence de 6 % de ses ventes nettes admissibles dans son compte, c'est un compte individualisé qui appartient à l'entreprise, et La Financière agricole verse une contrepartie équivalente de 6 % également.

705
710 L'objectif du compte, c'est de contrer les variations du revenu. Donc, les bonnes années, on met un peu plus d'argent; les années plus difficiles, à ce moment-là, l'entreprise peut retirer ces sommes-là pour lui permettre d'équilibrer son revenu dans l'année.

715 Le deuxième programme de soutien ou de protection du revenu, qui est le programme d'assurance-stabilisation, un programme qu'on connaît quand même depuis plusieurs années, essentiellement, le programme d'assurance-stabilisation va être maintenant ajusté au niveau des sommes ou des montants d'argent possibles par l'ASRA des bénéficiaires du premier niveau qui est le compte de stabilisation du revenu agricole.

720 Donc, dans le langage qu'on a utilisé auprès de notre clientèle l'automne dernier quand on a parlé du compte de stabilisation, on parlait maintenant d'un ASRA complémentaire. L'ASRA garde exactement les mêmes paramètres, c'est uniquement au niveau des sommes d'argent que ça peut varier.

725 Alors, l'assurance-stabilisation du revenu agricole, c'est quoi, essentiellement? C'est une protection que les producteurs et productrices se donnent sur la base d'un régime collectif. Là, on parle par production, l'ASRA, c'est par production et non par entreprise. Et, à ce moment-là, ce qu'on recherche par ce programme-là, c'est de couvrir le coût de production, plus la rémunération de l'ouvrier spécialisé, et de couvrir ça en tenant compte du prix du marché.

730 En fait, la formule est simple. Ça veut dire qu'on établit le coût de production, selon des paramètres bien précis, dans lequel on tient compte du salaire de l'ouvrier spécialisé, qui est à la base du programme d'assurance-stabilisation, et on compare ça avec le prix du marché, de sorte que c'est cet écart-là qui est couvert quand il y a, évidemment, une différence négative. Lorsque les prix sont supérieurs, bien, on continue à provisionner dans le fonds d'assurance pour les périodes plus difficiles.

735
740 Le dernier programme pour lequel La Financière agricole est mandataire, c'est le Programme canadien du revenu agricole. Et, on pourrait dire que c'est un programme catastrophe et, là, qui est un programme individuel. Donc, l'entreprise qui a connu vraiment de très grandes difficultés et que le CSRA ou l'ASRA n'ont pas pu permettre d'équilibrer, a connu, mettons, une catastrophe au niveau de maladie dans le troupeau ou des choses du genre, peut se rabattre sur le PCRA, Programme canadien, pour aider à couvrir ou à équilibrer son revenu tenant compte de cette difficulté-là.

745 Nos interventions, maintenant, au niveau des activités de financement ou des activités
de prêts. Les données sont à partir du Rapport annuel, qui est ce document qu'on a déposé à la
Commission, qui est le Rapport annuel. Alors, au cours du dernier exercice, nous avons
autorisé pour 960 M\$ de prêts à l'ensemble des entreprises agricoles sur le territoire du Québec.
De ce montant, 10,4 M\$ ont été dédiés à la production porcine, ce qui représente environ 10 %
750 de nos activités. Et, quand on regarde nos données historiques, c'est dans ces proportions-là
que la part de nos activités est dédiée à la production porcine. Et, le prêt moyen en production
porcine est de l'ordre de 187 000 \$.

755 Quand on va un peu plus loin, et qu'on regarde finalement l'encours, qu'est-ce que ça
veut dire l'encours de prêt? En fait, c'est l'ensemble des sommes que La Financière agricole a
autorisées de financement, qui est garanti. C'est 4 G\$. Donc, c'est le portefeuille de La
Financière. En termes de précision, ce n'est pas de l'argent que La Financière a prêté. C'est un
partenariat que La Financière a développé avec les institutions financières. La Financière
agricole fait l'analyse du dossier, émet une autorisation d'emprunter et notre client choisit son
institution financière. Et, La Financière garantit ces sommes-là dans la mesure où l'institution
760 financière joue son rôle en termes de prise de garantie et en termes de gestion du dossier.

765 Donc, à l'intérieur de notre encours de 4 G\$, 500 M\$ est essentiellement dédié à la
production porcine, ce qui fait un endettement moyen ou un financement moyen, par entreprise
porcine, de 340 000 \$, financement qui est détenu chez nous. En vertu de ce programme-là, je
tiens à vous préciser qu'il y a d'autres acteurs aussi qui financent le secteur agricole, la
production, que ce soit les institutions financières et, hier soir, quelqu'un parlait de Financement
agricole Canada aussi, qui est un autre intervenant dans le domaine du financement.

770 Alors, au niveau de la filiale d'investissement, Capital Financière agricole, comme je
vous disais tout à l'heure, le capital de départ de cette nouvelle filiale est de 24 M\$. C'est une
intervention sous forme de capital-actions. On devrait annoncer d'ici quelque temps les premiers
investissements et on estime que ce capital de départ là devrait permettre de soutenir pour au-
delà de 120 M\$ d'investissement dans les prochaines années. Encore une fois, principalement
775 en aval et en amont de la production primaire.

780 Au niveau de l'assurance-récolte, produit qui est quand même très utilisé, on avait des
valeurs assurées de 780 M\$ pour 2001-2002 et, tenant compte de la saison qu'on a connue à
l'été 2000, on a versé pour 32,6 M\$ de compensation. L'assurance-récolte est assumée, à la
base, à 50 % par les producteurs et 50 % par La Financière.

785 Cependant, la prime qui est chargée au producteur peut être variable, dépendamment
du niveau de risque que notre producteur décide de prendre. À 80 % de protection de sa récolte,
c'est 50-50. Et, plus le niveau de protection diminue pour le producteur, en fait s'il décide de
prendre une protection à 60 %, La Financière assume davantage la prime. Parce que comme
organisation, notre risque est beaucoup moins grand à 60 % qu'à 85 % où, là, c'est le
producteur qui paye un peu plus cher dans sa prime que le 50 % - 50 %.

790 Et, le CSRA, le compte de stabilisation du revenu agricole, comme je vous disais tout à l'heure, on est en période d'implantation et, au 1er novembre, sur 16 000 entreprises inscrites, il y en a 1 583 qui sont des entreprises en production porcine comme étant leur production principale.

795 L'assurance-stabilisation du revenu agricole, alors, pour 2001-2002, les valeurs assurées étaient de l'ordre de 3 G\$. De ces valeurs assurées là, 2 G\$ sont dans des productions animales, parce qu'il y a plusieurs productions animales qui sont couvertes par le programme d'assurance-stabilisation et, du 2 G\$, la part importante ou, en fait, un des secteurs d'activités très sollicité par le programme d'assurance-stabilisation est, évidemment, la production porcine avec des valeurs assurées de 1,4 G\$.

800 Pour cette année-là, il y a eu des compensations de 424 M\$ de versées pour l'ensemble des programmes d'assurance-stabilisation. De ce 424 M\$, il y a 134 M\$ qui est allé en production animale, le reste étant pour les productions végétales qui sont couvertes par les différents programmes d'assurance-stabilisation. Et, du 134 M\$, ça a été une bonne année pour nous comme assureur, c'est 8.1 M\$ qui a été versé au secteur de la production porcine.

805 Il y a des écarts. Tout à l'heure, on va vous montrer un petit peu un graphique comment notre fonds d'assurance a évolué pour la production porcine, mais, en 1998, entre autres, qui a été une année très difficile pour la production porcine, il y a eu des compensations de versées pour au-delà de 300 M\$. Alors, ces compensations-là varient en fonction toujours – je rappelle le principe – entre le coût de production incluant le salaire d'ouvriers spécialisés et le prix moyen du marché.

815 Je vous amène à la prochaine acétate, madame la présidente, pour un petit peu vous présenter l'évolution du fonds d'assurance-stabilisation pour l'ensemble des productions porcines.

820 D'abord, c'est deux fonds: un pour la production de porc à l'engraissement et un autre pour la production porcelets. On sépare les régimes mais, pour fins de présentation, on a regroupé les deux pour démontrer finalement que le fonds d'assurance qui est, encore une fois - - je pense que j'ai oublié de préciser la part de contribution des producteurs. La compensation des producteurs représente le tiers de la mise de fonds dans le fonds d'assurance. En fait, pour chaque 1 \$ investi par les producteurs dans le fonds d'assurance, La Financière agricole verse 2 \$. Donc, la proportion un tiers-deux tiers.

825 Alors, les sommes reçues, à partir des données ou à partir des activités en production porcine font varier le fonds. En fait, il y a des mauvaises années. On regarde les chiffres de 92-93, 93-94, 94-95, 95-96, 96-97, malgré les compensations reçues des producteurs et, à l'époque, de la Régie des assurances agricoles, on ne réussissait pas à équilibrer le fond. On était toujours déficitaire au niveau du fonds. 97-98, on a réussi à équilibrer le fonds. 98-99 a été une mauvaise année, donc le fonds a été largement sollicité, est devenu déficitaire et,

graduellement avec les années, on a reconstitué le fonds pour aujourd'hui, à la fin de l'exercice au 31 mars dernier, avoir un fonds de 125 M\$ qui sera utilisé dans le contexte des variations de prix pour la production porcine.

835 Et, chaque fonds est comme ça. L'objectif, c'est que sur un horizon de sept à dix ans, à peu près, le fonds soit toujours en équilibre. Donc, les actuaires établissent les compensations dans cet objectif-là. C'est sûr que le matin où le fonds tombe déficitaire, il faut quand même donner le temps, à même les compensations, de rééquilibrer ces fonds-là.

840 Maintenant, l'autre volet de ma présentation qui parle de La Financière agricole et le développement durable, alors, ce que je vous transmets aujourd'hui, c'est que La Financière adhère pleinement au concept de développement durable et au principe d'écoconditionnalité, sujet à l'ordre, évidemment, de la Commission.

845 Alors, je vous rappelle les éléments qu'on retrouvait dans notre mission d'une perspective de développement durable quand on veut intervenir. Au niveau de la loi constitutive, il y a un article 19 qui fait allusion ou qui met en référence les lois environnementales en lien avec les actions que La Financière agricole doit poser. Je vous rappelle aussi les éléments de notre vision d'affaires, tout à l'heure où je vous disais toujours dans une notion de
850 développement durable.

Notre plan d'affaires 2002-2003, je me permets de vous lire notre première orientation qu'on retrouve au plan d'affaires. Parmi nos actions, on parle de:

855 **Modernisation et de développement des outils financiers; actualiser nos politiques et nos programmes pour supporter les entreprises agricoles dans leur plan d'adaptation aux nouvelles règles environnementales.**

860 Donc, c'est présent, ça fait partie de nos actions pour 2002-2003 et même nos actions antérieures.

865 La Financière a participé activement au groupe de travail sur la mise en oeuvre de l'écoconditionnalité en production porcine. Plusieurs actions concrètes ont déjà été posées: que ce soit au niveau de la nécessité de présenter un certificat d'autorisation et un PAEF lorsqu'on sollicite un financement à La Financière agricole. On apporte notre contribution au ministère de l'Agriculture dans le cadre du banc d'essai pour l'application des nouvelles règles du Règlement sur les exploitations agricoles. Dans le cadre de Capital Financière, dans notre politique d'investissement, c'est présent également.

870 La Financière agricole appuie le projet pilote visant à développer des mécanismes de gestion des certificats d'autorisation. C'est un projet pilote qui était la conclusion du groupe de travail. Ce projet pilote là a été annoncé au mois de mai dernier mais, évidemment, avec les changements qui ont été annoncés en juin, il y a du travail à faire, mais on est partenaires ou partant pour supporter ce projet-là.

875

Et, finalement, on s'est donné des principes directeurs. Il me reste deux acétates pour conclure, madame la présidente.

880

Le premier, on a énoncé quatre principes directeurs: c'est l'affirmation de la responsabilité de La Financière à l'égard du développement durable; le respect des compétences des divers intervenants impliqués; l'affirmation de la responsabilité face aux décisions gouvernementales, on va jouer notre rôle; et, l'affirmation de la responsabilité de La Financière à l'égard de ses clients, parce que c'est les clients avec qui on a des contrats.

885

Les cinq orientations qui supportent ces principes-là, d'abord, c'est d'assurer la pérennité des entreprises par le financement de projet; d'intégrer des exigences relatives à l'application aux normes environnementales dans nos programmes d'assurance et de protection; de participer à la réalisation de projet pilote qu'on parlait tout à l'heure; favoriser une approche intégrée dans la gestion des problématiques identifiées; et, finalement, d'initier des mesures administratives favorisant une gestion cohérente de l'écoconditionnalité..

890

En terminant, dans sa démarche, La Financière privilégie une approche équilibrée, intégrée, progressive, qui va permettre de concilier la dimension économique, sociale et environnementale d'écoconditionnalité. Elle entend exercer ses responsabilités en supportant les entreprises agricoles sur l'aspect de la viabilité de l'entreprise, de la protection des emplois, du développement régional dans leur plan d'adaptation progressif aux nouvelles normes environnementales et les accompagner d'ici 2010 pour atteindre l'objectif de pleine conformité.

895

Alors, c'est notre schéma. En termes de travail, on dit que tout le monde doit travailler à l'adaptation du secteur pour qu'en 2010, nos entreprises aient atteint les équilibres souhaités par le nouveau programme. Merci de votre attention, madame et messieurs les commissaires.

900

LA PRÉSIDENTE :

905

Merci monsieur Robitaille.

Maintenant, j'invite monsieur Raymond Dupuis de Agriculture et Agroalimentaire Canada, à nous entretenir des règles de l'OMC sur les mesures de soutien interne des pays membres.

910

Ça va prendre juste quelques petites minutes pour installer l'équipement informatique de monsieur Dupuis. Pendant ce temps, je vais vous rappeler notre programme de la soirée. Alors, ce soir, nous avons madame Isabelle Breune de l'Union québécoise pour la conservation de la nature et monsieur Jacques Lebus du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec qui vont tous deux traiter de l'écoconditionnalité. Ainsi que monsieur Rémy Lambert de l'Université Laval qui se prête à l'exercice de répondre à la question: *Est-il justifiable de soutenir financièrement la production porcine dont la majeure partie est exportée?*

915

Et, ceci va clore les séances thématiques portant sur les dimensions économiques que nous tenions ici même à Montréal.

920

Vous êtes prêt? Alors, à vous la parole.

M. RAYMOND DUPUIS :

925

Bonjour, madame la présidente! Bonjour, messieurs les commissaires! Mesdames, messieurs, bonjour! Ma présentation, comme l'a dit madame la présidente, va porter sur le soutien des états à l'agroalimentaire, certainement en référant à l'Organisation mondiale du commerce, l'OMC, de même qu'à l'OCDE, les deux sources finalement principales de comparaison au niveau international.

930

Et, après cet examen, on va évaluer quelle source nous permet de mieux, si vous voulez, évaluer le soutien à l'agroalimentaire et on va en évaluer le soutien global à l'ensemble de l'industrie agroalimentaire dans le monde, dans les pays qui sont considérés, et on va terminer avec une évaluation de l'évaluation de soutien dans l'industrie porcine.

935

Alors, on va commencer avec l'Organisation mondiale du commerce. L'Organisation mondiale du commerce, l'OMC compte 145 pays maintenant et, en conformité avec l'Accord de l'agriculture, qui est issu de la ronde de l'Uruguay, qui s'est terminé par la création de l'OMC en 1985, l'OMC classe son soutien interne – on va n'insister que sur ce soutien pour aujourd'hui – le soutien interne selon ses effets sur la production et les échanges.

940

Alors, voilà l'analogie avec les feux de circulation du départ. On a classifié le soutien selon, essentiellement, trois mesures qui réfèrent à des couleurs. Donc, la première, c'est la boîte verte. La boîte verte, ce sont les mesures dont les effets de distorsion sur les échanges sont nuls ou, au plus, minimales. On trouve à l'intérieur de la boîte verte donc, évidemment, des champs d'intérêt comme, par exemple, l'environnement, lutte antiparasitaire, inspection, ainsi de suite. Donc, ce sont des mesures qui apportent très peu ou pas du tout de distorsion ou d'effets sur les échanges. Et, le soutien, selon les engagements des pays à l'OMC dans cette boîte verte, peut être illimité. D'accord?

950

La deuxième boîte, c'est la boîte bleue. La boîte bleue réfère au soutien direct au titre des programmes de limitation de production. Cette boîte bleue a été amenée surtout par les Européens et, même au début, avec les Américains lors de la signature de l'entente pour incorporer des mesures qui sont de nature à restreindre la production, soit sur une base d'unités en superficie ou un nombre de têtes de bétail. Et, c'est en discussion actuellement avec le programme de Doha, évidemment, la nouvelle ronde à laquelle on se situe actuellement à l'OMC.

955

La troisième, ce sont les mesures de soutien qu'on appelle boîte orange ou ambrée. C'est donc celle qui a des effets de distorsion sur les échanges. Ce sont les mesures non exemptées, si vous voulez, ci-dessus. Donc, à l'intérieur de cette boîte-là, on retrouve un seuil

960

– il en a été question, hier – un seuil minimal qu'on appelle le seuil de minimis qui est permis pour les pays. C'est un seuil qui correspond à 5 % de la valeur globale de la production agroalimentaire pour les pays développés et 10 % pour les pays en développement. Alors, si le soutien se situe, soit pour l'ensemble ou pour des produits spécifiques, à l'intérieur de ce 5 %, il est permis. En fait, il est exempté, si vous voulez.

Alors, l'ensemble des mesures qui demeurent, qui ne sont pas comprises donc dans les mesures ci-dessus et de minimis constituent donc la mesure globale de soutien. C'est une mesure qui est utilisée par l'OMC et ce sont les mesures sur lesquelles il y a eu des engagements de réduction de 20 % sur six années, c'est-à-dire de 1995 à 2001.

Donc, c'est pour vous situer sur un des volets de l'évaluation des mesures de soutien, celui de l'OMC. Et, vous allez voir qu'il y a un lien avec les autres formes de mesures.

Maintenant, si on regarde la deuxième grande source de référence et avec la bible à gauche ici pour les initiés, c'est-à-dire l'OCDE, l'Organisation de coopération et de développement économique, qui regroupe, elle, 30 pays, les pays dits industrialisés, à chaque année depuis 1987 se publie ce petit bouquin ici à gauche en haut de l'écran, qui sont les Politiques agricoles des pays de l'OCDE, suivi et évaluation.

Alors, qu'est-ce qu'il y a à l'intérieur de ça? C'est que, premièrement, il y a une nouvelle méthodologie qui a été adoptée en 1999, et vous allez voir des mots que vous avez peut-être déjà entendus ici, le fameux ESP, qui était, à l'époque, l'équivalent subvention à la production, qui a été transformé pour être plus globalement compris: d'estimation du soutien à la production. Ça, c'est une des principales réformes qu'il y a eu avec la nouvelle méthodologie de 1999.

Deuxième point. C'est qu'on a reclassifié les politiques de soutien selon la mise en oeuvre et non pas selon l'objectif initial de la politique, si une politique est faite en vertu d'un tel objectif, alors, c'est vraiment au niveau de la mise en oeuvre qu'on classe les mesures dans le soutien.

Et, enfin, globalement, petite formule qui est très simple, dans le fond, c'est que le soutien global, EST à la gauche de l'équation, c'est donc la somme de le soutien ESP, estimation du soutien à la production, plus l'estimation du soutien aux consommateurs et, enfin, l'estimation du soutien des services généraux, si vous voulez. On va revenir là-dessus, sur les détails.

Mais, grosso modo, on subdivise le soutien total en une mesure, si vous voulez, une mesure monétaire de transfert aux producteurs ou à la production agricole, si vous voulez. Ça, c'est le premier cas, ESP.

Le deuxième, c'est un indicateur de la mesure du transfert aux consommateurs, qui est le résultat des politiques de soutien à l'agroalimentaire.

Et, le troisième, pour l'expliquer davantage, ce sont les soutiens qui sont des services un peu – et on va les définir – d'intérêt plus général ou horizontal, qui sont alloués au secteur agroalimentaire.

1010

Alors, pour aller plus dans les détails, premièrement, en ce qui concerne le soutien total à l'OMC, c'est-à-dire l'EST, l'estimation soutien total, voyons voir ce qu'il a l'air, ce soutien total là, si on regarde ses différentes composantes. Et, tout de suite, on va en tirer des conclusions.

1015

C'est-à-dire qu'à la partie orange, si vous voulez, c'est le ESP, l'estimation de soutien au producteur. La partie en vert, c'est l'estimation du soutien des services d'intérêt général. Et, le troisième, c'est une des composantes de l'estimation du soutien aux consommateurs mais qui vient des transferts des contribuables, les payeurs de taxes, aux consommateurs.

1020

Alors, première constatation. C'est pour dire que, finalement, ce soutien total là, c'est très difficile de l'utiliser, même s'il y en a qui sont portés à le faire de temps à autre. On va regarder le cas des États-Unis, par exemple. Vous voyez que, à peu près au centre de l'écran, donc les États-Unis, la partie à droite, la zone grise, c'est l'estimation du soutien qui vient des contribuables et qui est versé aux consommateurs. Donc, c'est ainsi fait. C'est que les États-Unis, eux, incorporent dans ces mesures-là ce qu'on appelle les coupons alimentaires, toute l'aide qui est versée, finalement, pour des mesures de soutien d'aide alimentaire intérieure et c'est administré par leur ministère de l'Agriculture, le USDA, pour ceux qui le connaissent. Donc, c'est pour ça que c'est comptabilisé à l'intérieur de cette catégorie-là.

1025

1030

Et, en correspondance, l'Union européenne aussi, la Communauté européenne a des mesures dans cette catégorie-là qui sont, par exemple, des paiements directement aux transformateurs, etc., surtout. Et, le Canada n'a aucune mesure qui est attribuée à ce poste-là.

1035

C'est pour ça que nous, évidemment, on trouve que ce n'est pas une comparaison valable entre les pays de regarder le soutien total. On est un petit peu technique, mais c'est pour voir d'où on part et on va aller un petit peu plus loin, maintenant se concentrer sur l'ESP en particulier.

1040

Donc si on regarde une comparaison entre les types de mesures avancées par l'OCDE et l'OMC, vous avez la mesure globale de soutien en orange et la courbe du haut, c'est l'estimation du soutien à la production et celle du bas, donc, l'estimation du soutien aux services d'intérêt général.

1045

La période de départ qu'on utilise ici, c'est 1986-88, et il y a une raison pour ça. C'est que lors de la signature de l'Accord de l'OMC, la période de référence qui est utilisée et qui a été utilisée comme la période de référence est 1986-88, en particulier parce que le soutien était très élevé à cette époque-là, surtout en 86, et de réduire, à partir de niveaux très élevés, c'était plus

1050 facile que d'aller avec une réduction à partir des dernières années les plus récentes, parce que
les réductions se sont faites, comme j'ai dit tantôt, à partir de 1995 où l'Accord de l'OMC a été
mis en oeuvre, si vous voulez.

1055 Alors, ce que ça dit tout simplement, c'est que la mesure globale de soutien,
premièrement, les notifications – ça, c'est une autre technicalité au niveau de l'OMC – c'est que
les pays se sont engagés à notifier le niveau de subvention à l'intérieur de cette mesure-là, cette
mesure ambrée ou orange, et donc l'engagement de réduction, et ces mesures de notification-
là sont comptabilisées pour les pays de l'OCDE dont il est question ici jusqu'à 98. C'est pour ça
que ça arrête à 98, à un niveau d'environ 76 G\$ US.

1060 Alors, du côté de l'ESP -- d'ailleurs, pour les initiés, encore une fois, je vous dirais que
ce graphique-là apparaît dans le document de suivi évaluation 2002 mais il y a une erreur dans
le document de l'OCDE, ils l'ont corrigée suite à notre recommandation. Bref, la courbe d'ESP
est erronée, finalement, dans le document de cette année. Et, ce niveau totalise la somme de
1065 231 G\$ en 2001, à laquelle s'ajoute le soutien des services généraux pour un total de 285 G\$
US, pour l'ensemble de l'OCDE. Et, vous avez vu l'évolution au cours des années.

1070 Donc, un niveau qui s'est maintenu – en fait, ce qui est intéressant de retenir – un
niveau qui s'est maintenu à peu près à un niveau comparable à ce qu'il était à la période de
référence 86-88, pour l'ensemble des pays de l'OCDE.

1075 Si on va voir plus précisément les composantes à l'intérieur du ESP, sans devenir trop
technique, l'ESP est la somme des dépenses ou l'estimation du soutien sous autre forme, selon
les composantes suivantes.

1080 Le soutien des prix comme, par exemple, pour la gestion des approvisionnements ou
d'autres productions X d'ailleurs, c'est des exemples qui se rapportent directement au Canada et
au Québec, bien particulièrement – alors, vous avez le soutien des prix. C'est une différence
souvent entre un prix de référence au niveau international et le prix payé à l'intérieur, sur le
marché domestique canadien ou québécois.

1085 Et, deuxièmement, les programmes liés directement à la production ou au coût de
production, comme l'ASRA, dont monsieur Robitaille parlait tantôt, ceux basés sur la superficie
et les animaux, assurance-récolte, encore une fois, il en a été question; ceux basés sur les
droits historiques comme, par exemple, un programme de compensation sur le transport des
grains de l'Ouest; utilisation d'intrants, les rabais sur les taxes d'essence, qui est une autre
forme de soutien; et enfin, aussi, le numéro F, restriction d'input, d'intrants, comme l'ex-
programme de réduction de superficie dans le tabac, qui n'existe plus maintenant,
heureusement; et G, revenu total comme le CSRN ou CSRA, donc, basé sur le revenu net; et,
1090 enfin, le divers, c'est un programme, d'ailleurs, pour lequel le Canada n'a aucun chiffre à
l'intérieur.

1095 Donc, pour le Canada, ce qui est intéressant, je vais vous montrer la composante 6,1 G\$ l'ESP en 2001, l'estimation du soutien à la production, qui est réparti comme suit: la majeure partie est dans le soutien des prix pour 2,8 G\$ sur les 6,1 G\$. Et, vous avez ainsi de suite la répartition dans les autres composantes de l'ESP, c'est-à-dire l'estimation du soutien à la production.

1100 Alors, c'est pour vous donner une idée de quelles sont les composantes, comment on comptabilise les différentes composantes de l'estimation du soutien à la production, qui est donc une base importante de comparaison entre les pays.

1105 Alors, vous remarquerez, comme j'ai dit tantôt, le Canada n'a pas aucune dépense en ce qui a trait à la catégorie F, restriction d'intrants, ou encore dans le divers.

1110 Maintenant, si on regarde l'autre composante que je vous avais mentionnée, c'est-à-dire l'estimation du soutien aux services d'intérêt général X franchement, ils ne se sont pas forcés pour simplifier les choses dans le titre de la catégorie X celle-ci regroupe les composantes que sont les stations de recherche, par exemple, fédérales-provinciales à l'agroalimentaire; l'enseignement comme l'Institut de technologie agroalimentaire ici au Québec; les services d'inspection fédérale-provinciale; infrastructure, ici, environnement, encore une fois les dépenses environnement fédérales-provinciales; le PFRA qui est l'Agence de rétablissement agricole des prairies.

1115 Et, enfin, vous avez aussi toutes les dépenses liées à la commercialisation et la promotion, ainsi que les dépenses, par exemple, en aide alimentaire de l'ACDI, par exemple, de même que les dépenses provinciales de promotion seraient des exemples. La catégorie N ne s'applique pas au Canada, mais, par exemple en Chine, ils ont des dépenses pour l'entreposage, le stockage public de denrées, etc. Donc, tout ça est mis dans cette composante-là.

1120 Si on la regarde pour le Canada, en 2001, dernier chiffre, évidemment, 1,9 G\$ réparti comme suit, je dirais assez également entre les différentes composantes. Donc, recherche et développement, enseignement et, ainsi de suite, pour 1,9 G\$. Je ne m'attarderai pas trop sur ces détails.

1130 Donc, voici les deux composantes de soutien du Canada parce que, évidemment c'est important de le mentionner, ces chiffres-là ne sont pas estimés au niveau provincial. Ils ne sont estimés qu'au niveau de l'ensemble du Canada.

1135 Donc, l'évolution du soutien. Là, ça devient un petit peu plus intéressant parce qu'on va tenter, puisqu'on est maintenant converti au fait qu'on peut aller plus loin avec l'examen sur la base de l'OCDE, si vous voulez, cette méthodologie d'ESP, alors si on regarde l'évolution des différents pays de l'OCDE, d'une part, vous voyez que le total de l'OCDE – on parle toujours de la même période, 86 jusqu'à 2001 – vous voyez que ce soutien était au-dessus de 40 %. Il atteint 31 % en 2001.

1140 Le Canada, lui, bon, a respecté ses engagements, a fait des efforts assez importants de réduction du soutien, conformément à nos engagements à l'OCDE. On atteint un niveau de 17 % en 2001, ESP toujours, en pourcentage.

1145 J'espère que tout le monde me suit. L'ESP en pourcentage, c'est donc le niveau de soutien évalué à la production agricole, par rapport aux recettes monétaires totales du secteur agricole. Donc, pour chaque dollar, si vous voulez, de recettes agricoles, c'est donc dire qu'on évalue à 17 % ou à 174, si vous voulez, le soutien de l'ensemble des contribuables et des consommateurs au secteur agricole, d'accord? Une autre évaluation, une autre interprétation.

1150 Donc, je poursuis avec l'évaluation au niveau des différents pays. Ici, la Chine, qui ne fait pas partie de l'OCDE, mais une étude qui vient tout juste d'être publiée, qui a estimé cette composante, vous voyez qu'on part d'un niveau négatif, c'est-à-dire qu'il y avait une ponction – au lieu d'avoir un soutien, il y avait une ponction directement qui se faisait à même le secteur – donc pour financer d'autres activités de l'État et, maintenant, on est arrivé au niveau zéro en 2001. C'est-à-dire que le niveau de soutien était évalué complètement à zéro en Chine.

1155 Et, bon, l'OCDE-bas, je l'ai classifié en trois groupes en excluant Canada, États-Unis et Communauté européenne, donc l'OCDE-bas correspond directement à la Nouvelle-Zélande et Australie, qui a un niveau à peu près nul, si vous voulez.

1160 l'OCDE-moyen, ça regroupe des pays comme, par exemple, le Mexique, les Républiques tchèque et slovaque, la Pologne, de même que la Turquie. Eux ont un niveau aussi qui a commencé à un niveau dans les 40 % et quelque et se situent maintenant à un niveau 14, légèrement en deçà du Canada.

1165 J'ai aussi incorporé une autre donnée pour les économies à l'extérieur de l'OCDE, qui sont les économies en transition. Ça, c'est l'ex-Union soviétique, grosso modo. Donc, la Russie et tout ça, toutes les républiques, qui finalement avaient, avant l'effondrement qui correspond à peu près à la chute du mur de Berlin, jusqu'à un niveau très négatif, donc aussi une ponction importante à même le secteur agroalimentaire qui, maintenant, se situe – on fait une remontée dans ce soutien – se situe à un niveau qui est identique à celui du Canada finalement en 2001 à 17%.

1175 Et, si on regarde les États-Unis, les États-Unis avaient un niveau, au départ, sous le niveau canadien et l'ont dépassé depuis 98, ce niveau est à peu près comparable à celui du Canada, 21 %.

1180 La Communauté européenne, donc qui regroupe les quinze pays, eux ont un niveau qui, bon, 86-88, on voit le début au niveau des engagements. Après ça, on a un niveau qui n'a pas tellement bougé, qui est un niveau quand même assez élevé à 35 %, qui est plus que le double de celui du Canada.

Et, enfin, OCDE-élevé, ce sont les pays extrêmement protectionnistes que sont le Japon, la Corée, l'Islande, la Norvège et la Suisse, qui sont dans cette catégorie-là et qui ont un niveau extrêmement élevé qui atteint 64 % en 2001.

1185 Alors, si on le regarde au niveau – ça fait pas mal de chiffres, pas mal de courbes – si on regarde au niveau tout simplement de 2001, ce soutien global là, qu'en est-il? Alors, vous allez voir le niveau du Canada, comment il se situe par rapport aux autres, en guise de synthèse du graphique précédent.

1190 Donc, le niveau du Canada est un niveau de 17 %. Il est à peu près, comme j'ai dit, à mi-chemin avec celui de OCDE-total, qui est pour l'ensemble des pays industrialisés. Et ce niveau-là, bon, si on regarde les États-Unis juste à côté, je voudrais mentionner que suite, par exemple, au Farm Bill, c'est-à-dire l'acte législatif de soutien à l'agroalimentaire qui a été déposé récemment, selon les estimations, ce niveau de 21 % des États-Unis pourrait être porté
1195 sur une période de dix ans d'augmenter d'environ 70 %, ce qui les amènerait à un niveau comparable à la Communauté européenne à 35 %.

Alors, déjà un élément de réflexion ici, parce que évidemment que ça impose des choix judicieux en ce qui concerne l'industrie canadienne. Est-ce qu'on a les moyens, est-ce qu'on
1200 veut participer à cette course aux subventions et au soutien? Ne serait-ce qu'en regard, non pas à notre capacité de payer, qui nous demanderait finalement de doubler l'aide de soutien à l'agroalimentaire, mais également pour les pays en développement, parce que ce sont eux qui font les frais de cette guerre-là, soit dit en passant, qui n'ont pas les fonds publics pour participer à ce bal-là. Donc, vous voyez un peu qu'au cours des prochains mois, prochaines
1205 années, il va y avoir des choix assez difficiles qui vont devoir être faits avec les intervenants.

Je poursuis. Donc, au niveau de l'évolution, au niveau du soutien dans la viande porcine, dans le porc, voici ce qu'il en est. Donc, on prend un graphique sensiblement comme tantôt.

1210 Donc, au niveau canadien, le soutien évalué en termes d'ESP atteint 8 %. Lui, on a fait une moyenne pour décycler un peu, une moyenne mobile de trois ans – c'est-à-dire le 8 % correspond à la moyenne 99-2001 – donc 8 %, à peu près égal depuis le début de la période finalement. Vous voyez que l'ensemble de l'OCDE a un niveau quand même sensiblement plus
1215 élevé, même presque trois fois plus élevé en 2001, en tout cas la dernière période 99-2001 plutôt.

Et, on va regarder les autres pays, ce qu'il en est. La Chine, un peu le même comportement que tantôt au niveau de l'évolution. Donc, il y a encore un niveau négatif au
1220 niveau du soutien, soit dit en passant; avec la force de frappe qu'ils ont, la Chine, il ne faudrait pas qu'ils aient un soutien très élevé. Ensuite, l'OCDE-bas, c'est-à-dire Nouvelle-Zélande, Australie, 3 %. États-Unis aussi qui sont à un niveau assez bas, dans le peloton du bas si on veut.

1225 L'OCDE-moyen qui vient d'arriver en jaune, qui se situe à un niveau de 12 % après avoir diminué au cours des dernières années. Moyen, je rappelle que c'est Mexique, Républiques slovaque et tchèque et, ainsi de suite, avec la Pologne.

1230 Et, ensuite, regardons les économies en transition, donc, elles qui atteignent un niveau de 19 % en 2001 après avoir suivi un cheminement comparable à celui pour l'ensemble de l'agroalimentaire. Et, ensuite, l'Union européenne qui a même augmenté son soutien au cours des dernières années, la Communauté européenne qui a un niveau à 25 % pour la dernière moyenne de trois ans, c'est-à-dire 99-2001. Et, enfin, nos amis de l'OCDE-élevé, c'est-à-dire Japon, Corée, Islande et tout ça, donc 42 %.

1235 Donc, je reviens quand même avec le graphique synthèse comme tantôt. Donc, où on se situe 99-2001, le Canada et le Québec finalement par rapport à l'ensemble des pays de l'OCDE, et aussi les pays non-membres de l'OCDE étant la Chine et les pays en transition, je répète, donc, on est à un niveau de 8 % comparativement à 21 % ici pour l'OCDE. Donc, c'est
1240 un peu ça le message au niveau du soutien en ce qui concerne la production porcine, l'évaluation du soutien plutôt, l'estimation du soutien.

Donc, si je regarde ici – et ceux qui étaient ici, hier, vous allez retrouver une similitude entre les fameux cycles dont on a parlé hier – si on regarde la différence de prix du marché,
1245 c'est-à-dire celle évaluée au niveau du prix international de référence, de même que le prix évalué à la ferme, si vous voulez, ou au niveau domestique, on voit que cet écart-là, quand il bouge selon le cycle dont on a parlé hier, finalement le soutien ESP le suit à peu près identiquement, c'est-à-dire que, essentiellement, le soutien est lié aux fluctuations de prix.

1250 Ce n'est pas une trouvaille, mais ce que ça dit surtout, c'est qu'il y a probablement, dans cette production-là plus qu'ailleurs, un besoin d'une certaine stabilisation. Ça apparaît évident aussi. Et quand ça s'éloigne un peu, c'est que le soutien des prix n'est pas la composante principale de soutien. Comme, par exemple, au niveau de la Communauté européenne, eux, ils subventionnent beaucoup au niveau des intrants. Donc, des fois, c'est ça
1255 qui fait que ça s'échappe un petit peu au niveau de la proximité des courbes.

Donc, ici, si on va au niveau du soutien pour faire finalement une synthèse Canada-OCDE, en termes du soutien total et du soutien dans le porc, vous voyez les deux courbes du haut, elles tracent le portrait pour le soutien total à l'ensemble de agroalimentaire, par
1260 l'ensemble de l'OCDE en bleu, et pour le Canada en rouge. Alors, vous voyez l'évolution qu'on avait vue tantôt. Donc, le Canada avait diminué significativement.

Ici, on est à 18 % parce qu'on est à une moyenne de trois ans – soit dit en passant, ceux qui ont une bonne mémoire, tantôt on avait regardé en 2001, 17 – mais, là, la moyenne
1265 de trois ans, c'est donc 18 versus 33, donc qui est un niveau presque de moitié. Et dans la production porcine, c'est un niveau de 8 versus 21, qui est près du tiers du niveau de soutien des pays dits industrialisés.

1270 Alors, en guise de conclusion avec cette diapo, j'aimerais mentionner qu'il y a des efforts continus, des tentatives d'améliorations de ces mesures-là pour incorporer des nouvelles tendances et changements au niveau des politiques, parce que les politiques évoluent au même rythme où les problématiques internationales évoluent aussi, les problématiques de tout ordre.

1275 Donc, il y a des efforts importants qui sont faits dans ce sens-là pour refléter ces changements et, aussi, tenter d'en mesurer l'impact le plus possible, selon les différentes composantes. Des composantes traditionnelles, mais aussi toutes les nouvelles composantes qui se pointent à l'horizon, et plus qu'à l'horizon, qui sont déjà là, comme, par exemple, l'environnement – c'est pour ça qu'on est ici aujourd'hui – mais aussi des nouvelles composantes comme, par exemple, la biodiversité, la traçabilité, la traçabilité qui est instaurée au niveau de la sécurité, mais aussi même je dirais des nouvelles questions comme la traçabilité économique, par exemple, qui reflète les questions comme le commerce équitable, ces choses-là.

1285 Donc, c'est des questions qui deviennent très importantes. Et, je vais vous donner un exemple par rapport à ça. Au niveau de la biodiversité, il y a déjà des produits -- et ma collègue qui revient du SIAL Paris, elle a trouvé des produits, du café, sur lequel était indiqué: *produit en sol biodiversifié*. Alors, ça peut vous donner le ton de ce qui s'en vient au niveau de la mise en marché.

1290 Et, hier, le point était amené en fin d'après-midi – et ça allait directement en convergence avec ma conclusion – c'est-à-dire que ces points-là comme, par exemple, la question environnementale, évidemment c'est vu comme une certaine contrainte jusqu'à un certain point ou une difficulté temporaire à laquelle il faut évidemment s'attaquer, mais il faut probablement aussi trouver le moyen d'en faire, de tourner en avantage finalement en y mettant les ressources et le tourner en avantage comparatif pour notre industrie.

1300 Et, les premiers qui vont se rendre là, bien, c'est eux autres qui vont continuer, parce que c'est ce que les consommateurs veulent aussi au niveau international, c'est ce qu'ils veulent entendre, ils deviennent de plus en plus sensibles à ces questions-là. Donc, il va falloir arriver avec des produits qui disent, bien, de plus en plus, on se préoccupe, puis on est capable de démontrer aussi qu'on se préoccupe de ces questions-là.

1305 C'est pour ça qu'il y a un groupe de travail, par exemple au niveau de la biodiversité, qui est en train à l'OCDE d'établir des indicateurs de biodiversité agricoles, donc, qui vont amener un paquet de mesures qui vont être capables d'être faites à ce niveau-là.

1310 Et, soit dit en passant, pour le bénéfice de madame la présidente, je voudrais mentionner qu'il y a une étude aussi, un groupe de travail à l'OCDE qui s'est penché sur cette question-là, Groupe de travail conjoint sur les échanges et l'environnement, qui vient de produire une série de rapports, donc *Agriculture Échange et Environnement dans la filière porcine*, et je vous ai déposé d'ailleurs un document synthèse là-dessus. Il y a six documents d'intérêt, je pourrais y revenir tantôt lors de la période de précision, des questions, s'il y a lieu.

1315 Alors, ces documents finalement, ces groupes de travail se réunissent actuellement et ils sont en train de discuter d'un paquet de choses et, en ce qui concerne ces différents éléments-là, vont revenir, vont formuler des recommandations fermes l'an prochain pour, finalement, application pour les nouvelles évaluations d'estimation dès la publication de 2004. Merci.

1320 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Dupuis.

1325 Alors, maintenant, je passerais la parole à mes collègues. Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1330 Merci, madame la présidente. Une explication peut-être. Quand vous parlez d'un soutien négatif, je suppose que c'est une taxation comme, par exemple, ce qu'on a vu en Chine?

M. RAYMOND DUPUIS :

1335 Oui. Ce que j'ai mentionné, effectivement, c'est une taxation, une ponction dans l'industrie. C'est ce que ça veut dire, oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1340 Aussi pour monsieur Dupuis, le ESP pour le porc au Canada, vous nous avez parlé de 8 %. Est-ce que vous avez une idée si ça varie beaucoup par rapport à ce 8 % pour le Québec?

M. RAYMOND DUPUIS :

1345 Comme j'ai mentionné tantôt, ce calcul n'est pas effectué sur une base provinciale.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Mais il n'y a aucune...

1350 **M. RAYMOND DUPUIS :**

1355 Moi, je n'ai pas l'impression... je ne le sais pas. C'est très difficile à dire parce que ce qui est important de comprendre dans ça, c'est qu'il y a quand même une complexité au niveau de l'ensemble des composantes qui sont contenues – comme vous avez vu tantôt, A, B, C, D, E, F, G, H – en fait, les différentes composantes.

1360 À l'intérieur de ça, il y a des composantes qui sont horizontales, il y en a qui sont fédérales, il y en a qui sont provinciales. Et tout est réparti, finalement, sur une base de la production au prorata de la valeur de la production dans chacune des productions au Canada. Alors, c'est très difficile de faire ces calculs sur une base régionale.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1365 Merci. Une question peut-être pour monsieur Robitaille. Vous avez parlé à l'ASRA, la dernière année, les contributions des producteurs porcins, c'était de 30 M\$, si j'ai bien compris.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1370 Pour l'année 2001-2002, les contributions versées par les producteurs étaient de l'ordre de 30 M\$, effectivement.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Et, ils ont reçu 8,1 M\$?

1375

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Exactement.

1380

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Et, vous nous disiez qu'à long terme, ce qui serait prévu sur un terme de 7-10 ans, ce serait que leurs contributions qui correspondent au tiers, disons, ils arriveraient à zéro.

1385

M. CLAUDE ROBITAILLE :

En fait, ce qu'on vise, le travail des actuaires, c'est de nous guider pour établir l'équilibre du fonds d'assurance. En fait, prenons l'exemple de 2001-2002. On a donc mis de l'argent dans le fonds d'assurance parce que les producteurs ont mis 30 M\$. La Financière en a rajouté 60 M\$, donc ce qui fait les sommes qui sont rentrées dans le fonds. Mais, de ça, on a retiré 8 M\$ uniquement pour cette année-là. Donc, on est positif pour faire face aux années plus difficiles.

1390

1395

Et, le travail des actuaires, c'est de vraiment nous guider sur l'établissement de la cotisation qui sera à verser, en tenant compte des données passées et des prévisions de marché dans le futur. C'est vraiment les actuaires qui nous guident là-dedans pour établir les cotisations sollicitées de la part des producteurs et productrices et, évidemment, qui vient déterminer la contribution que La Financière fait dans le fonds d'assurance.

1400

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Merci. Peut-être une petite question pour monsieur Lacroix. En fait, vous avez parlé à un moment donné que dans votre développement futur, vous pensiez à quelque chose pour assurer la relève agricole. Est-ce que vous pourriez nous dire un peu plus en quoi ça devrait consister peut-être? Parce que je pense que c'est pour le futur.

1405

M. YVAN LACROIX :

Pour la relève agricole, ici, qu'est-ce qu'on veut spécifier, c'est que je crois que la production porcine, en respectant tous les aspects, environnemental, salubrité, tout ça, ça va mobiliser la jeune relève de voir dans ça la possibilité de développement. Et, c'est dans cet esprit-là que si le jeune producteur est intéressé à appliquer des bonnes pratiques au niveau de l'environnement et de salubrité, nous, nous croyons sincèrement que cet individu-là est prêt à embarquer dans ce genre d'activité.

1415

1420 Parce que dans le contexte actuel où tout brasse, puis tout ça, on sent peut-être une forme de démobilitation et d'inquiétude. Ça fait que le principe futur, c'est de s'assurer que la relève soit bien identifiée et que, en même temps, elle soit bonifiée. Ce que je veux dire, c'est qu'elle soit bonifiée pour les bons critères d'application au niveau environnemental. C'est la bonification qu'on veut assurer ici.

1425 On veut s'assurer que la relève qui applique une bonne gestion de qualité au niveau de ces critères environnementaux ou salubrité, etc., bien, soit récompensée en conséquence. Et, non pas par rapport à sa grosseur ou sa taille. Que c'est vraiment dans cet esprit-là.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1430 Merci. Une autre question pour monsieur Lacroix, si vous me permettez, madame la présidente. Vous nous avez présenté au tout début la structure opérationnelle et puis, à ce moment-là, vous nous avez parlé aussi de membres qui sont aussi propriétaires.

M. YVAN LACROIX :

1435 Oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1440 Et, de membres qui sont autonomes, et de membres qui sont à contrat. Comment on peut être assuré que, disons, les membres propriétaires n'ont pas un avantage commercial particulier par rapport aux membres autonomes? En un mot, n'y a-t-il pas un risque d'iniquité dans la concurrence avec ces différents groupes-là? Est-ce que vous avez un moyen de vous assurer justement que c'est équitable pour tout le monde?

M. YVAN LACROIX :

1445 D'abord, on veut s'assurer que membres autonomes, on parle de fermes autonomes.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1450 Oui, fermes autonomes.

M. YVAN LACROIX :

1455 D'accord. Parce que membres, ils ne sont pas nécessairement membres de l'AQINAC.
Donc, qu'est-ce qui est très important ici, ce qu'il faut regarder, c'est que le développement de
l'agriculture au Québec s'est fait aussi avec des fermes autonomes. Et, tout ce qui se fait au
point de vue de recherche, d'encadrement technique, de support de produits, d'échanges
même au niveau financier, ce genre de services-là connexes est aussi disponible pour le
membre autonome.

1460
Donc, demain matin, s'il y a un membre autonome qui désire – pas un membre,
excusez, une ferme autonome – qui désire exploiter une production porcine, puis désire
connaître l'approche financière, le calcul, la façon de rendre rentable sa ferme, tout lui est
fourni d'une manière ou d'une autre. Au point de vue services vétérinaires, tout ça, tout lui est
1465 fourni, les calculs même pour s'assurer, pour aller voir son banquier ou La Financière, pour lui
spécifier: *Oui, tu peux avancer, tu as la solvabilité, la rentabilité.+

Donc, ce genre d'exercice-là existe autant au niveau des fermes associées ou des
fermes autonomes. Je ne sais pas si ça répond à votre question?

1470

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Disons, oui, mais je ne suis pas tout à fait rassuré avec votre réponse.

1475

M. YVAN LACROIX :

Bien, d'abord, reposez-la parce que je ne la saisis pas.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1480

Non. C'est-à-dire que c'est certain que ça ne crée pas, selon vous, une iniquité entre,
disons, les fermes autonomes et les membres propriétaires, du fait justement que étant
propriétaires de multiples choses, que finalement les intrants ne leur coûtent pas moins cher que
les autres, disons.

1485

M. YVAN LACROIX :

Non.

1490

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Non?

M. YVAN LACROIX :

1495

Non, pas du tout. Pas du tout. C'est dans ce sens-là?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1500

Oui, c'est dans ce sens-là que je...

M. YVAN LACROIX :

1505

O.K. Mais pas du tout, du tout, du tout. Du tout. Parce que quand il se fait un positionnement de prix au niveau d'une moulée, le membre, la ferme propriété calcule au prix du marché le prix de sa moulée, au même titre que la ferme autonome, qui se calcule pareil au point de vue de coût. Ça fait qu'ils tiennent compte du marché, normalement, par rapport à ça.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1510

Bien.

M. YVAN LACROIX :

1515

Par rapport aux porcelets, etc.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Ça me va.

1520

M. YVAN LACROIX :

Là, je comprenais plus votre question.

1525

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1530

Monsieur Lacroix...

M. YVAN LACROIX :

1535

Oui?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1540 ... je connaissais le concept d'écoconditionnalité. Vous mettez de l'avant le concept d'agriconconditionnalité. Pourriez-vous me le redéfinir et me donner un certain nombre d'exemples d'efforts que fait votre groupe en fonction d'établir ce concept ou de le mettre en oeuvre.

M. YVAN LACROIX :

1545 Je vais le redéfinir. C'est sûr, on est peut-être en comparaison avec l'écoconditionnalité. Bon, est-ce que le terme existe? Nous, on l'a inventé possiblement, mais l'idée est – pour répéter ce qui était sur la diapo, le visuel – c'est que un peu comme parlait tantôt le monsieur, la biodiversité sur le produit, nous, on veut que le producteur demain matin, qui est un bon gestionnaire, puis surtout l'esprit est de répondre aux besoins du consommateur au bout de la
1550 ligne, on veut un environnement adéquat, on veut une salubrité de produit, on veut que le concept de cohabitation sociale soit bien géré.

Ça veut dire qu'autour d'une table, on peut retrouver des élus, des non-élus, des producteurs, pour qu'on soit en mesure de comprendre, quand on va élever ou mettre en place
1555 un site d'élevage, dans quel esprit qu'il se fait et dans un suivi aussi.

Donc, pour nous, il y a une norme, une certification qui devrait se faire là. Et, à partir de là, la bonification doit exister. C'est à ce niveau-là que nous, on dit que l'agriconconditionnalité peut s'appliquer.

1560 Des exemples qui se donnent aujourd'hui – et je reviens sur le programme d'assainissement que j'ai soulevé tantôt – dans un cadre légal, on a déposé, nous, au niveau du ministère de l'Environnement, un engagement légal, et il y a plusieurs irritants actuellement qui existent, qui sont majeurs, c'est la gestion des odeurs. Ça, ça va plus loin actuellement que
1565 la réglementation actuelle.

On s'engage à ce niveau-là, au niveau des rampes d'épandage, de proscrire des temps d'épandage les fins de semaine, lors des fêtes de la construction, etc., l'enfouissement après l'épandage. On parle des haies aussi, la levée des haies, des haies pour les brise-vent. Ça fait
1570 qu'à ce niveau-là, il y a un engagement de nos membres. C'est un exemple.

Au niveau des rejets de l'azote, c'est pareil, il y a un engagement clair et précis dans cette approche légale là qu'on a déposée au niveau du ministère. Et, s'il y a traitement nécessaire, on est prêt à contribuer à ça. Ça fait qu'au niveau des rejets, azote, tout ça, on
1575 parle ici d'alimentation multiphase, on parle de bols économisateurs d'eau, ce genre de principe-là.

L'autre point, c'était au niveau des fosses. Ça fait qu'au niveau des fosses, donc, l'entreposage du lisier, le contrôle de qualité à ce niveau-là, un contrôle annuel.

1580

Et, l'autre engagement qu'on veut, on veut qu'il y ait autour de la table une forme de comité qui soit en mesure de gérer et de suivre de proche cet engagement légal là au niveau de l'environnement. Donc, c'est un exemple.

1585 L'autre cas, pour aller plus loin, l'engagement que, actuellement, nous sommes à
mettre en place: une étude qui nous permettrait de bien comprendre comment implanter un
processus d'implantation et de suivi d'un site, d'une production dans une région donnée,
quelconque, pour s'assurer que ce genre de logistique-là existe avant l'implantation. Et,
1590 s'assurer aussi que s'il y a des objectifs environnementaux et autres dans un contexte social,
que ces objectifs-là soient atteints.

Donc, il faut qu'il y ait un processus de suivi aussi, dont la mesure va être essentielle.
C'est la seule façon de s'améliorer. Donc, ce sont les engagements qu'on dit, nous, qu'on
aimerait voir au niveau d'agriculturalité.

1595

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Donc, vous donnez comme exemple, un de vos engagements, ce que vous avez
appelé la mise en oeuvre du programme d'assainissement à l'article 116.2.

1600

M. YVAN LACROIX :

Oui, oui.

1605

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Pouvez-vous nous déposer un exemple type de cet engagement-là?

M. YVAN LACROIX :

1610

Certainement. Certainement. Bien oui, c'est sûr.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1615

Dans ça, est-ce qu'il y avait les différentes mesures que vous avez indiquées?

M. YVAN LACROIX :

Oui, oui. Elles sont toutes détaillées. J'en ai une copie ici, générique.

1620

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui?

1625 **M. YVAN LACROIX :**

Mais je vais pouvoir la remettre.

1630 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Une copie générique, c'est suffisant.

M. YVAN LACROIX :

1635 C'est sur une base de cinq ans, aussi, selon la capitalisation et tout ça. Ça fait qu'il y a les engagements à ce niveau-là qu'on a déposés, 85 programmes d'assainissement au niveau du ministère.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1640

Et, ils ont été ratifiés?

M. YVAN LACROIX :

1645

Actuellement, c'est en processus.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

En processus d'analyse?

1650

M. YVAN LACROIX :

Oui, d'analyse.

1655 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1660

Monsieur Lacroix, vous nous avez indiqué plus tôt que, actuellement, il y avait à peu près 1 000 fermes...

M. YVAN LACROIX :

1665

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1670

... qui étaient membres de l'AQINAC.

M. YVAN LACROIX :

1675

Non, pas membres de l'AQINAC.

LA PRÉSIDENTE :

Pas membres?

1680

M. YVAN LACROIX :

Non, non. 1 000 fermes qui sont impliquées en propriété ou en fermes associées, au niveau de concept d'intégration.

1685

LA PRÉSIDENTE :

Mais donc, ça, c'est à l'heure actuelle. Est-ce que vous avez des données qui peuvent nous montrer un peu une évolution de la situation?

1690

M. YVAN LACROIX :

Bien, là, disons qu'actuellement...

LA PRÉSIDENTE :

1695

Disons, au cours des dix dernières années. Est-ce que c'est possible de nous déposer à la Commission...

M. YVAN LACROIX :

1700

Bien, franchement, je n'ai pas ce genre de données-là.

LA PRÉSIDENTE :

1705

Non?

M. YVAN LACROIX :

1710

Non. Il faudrait faire l'exercice, on pourrait le voir. Je ne sais pas si la Fédération des producteurs de porcs a ce genre de données-là mais, nous, au niveau de la rencontre d'aujourd'hui, l'exercice qui a été fait spécialement, c'était de remplir le mandat de dire combien il y a de fermes. Mais comme données comme telles, je suis convaincu qu'il en existe, mais je ne les ai pas.

1715

LA PRÉSIDENTE :

Mais vous, vous ne les avez pas.

M. YVAN LACROIX :

1720

Non.

LA PRÉSIDENTE :

1725

C'est bien.

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1730

Ma première question s'adresse à monsieur Dupuis. Vous nous avez signalé que dans le cadre de l'OMC, les mesures de soutien à l'agriculture sont classifiées dans ce qu'on a communément appelé des boîtes vertes, des boîtes ambrées. Les boîtes vertes étant, elles, exemptées de toute obligation de diminution; les boîtes ambrées, elles, devaient donner lieu à une diminution.

1735

L'assurance-stabilisation du Québec, je pense, c'est une mesure – et vous me le confirmerez ou l'infirmez – classée dans la catégorie des mesures qui entrent dans la boîte ambrée. Mais, par contre, il ne semble pas qu'il y ait eu d'obligation de diminuer le soutien offert par ce programme-là.

1740

Alors, pourriez-vous nous expliquer pourquoi et, en même temps, nous donner un aperçu si c'est possible, à partir des premières discussions qu'il y a dans la ronde actuelle de Doha, si le programme d'assurance-stabilisation ou les divers programmes d'aide à la production porcine pourraient être remis en cause dans le cadre de cette prochaine négociation.

1745

M. RAYMOND DUPUIS :

Bon, d'une part, effectivement, vous avez raison que des programmes qui visent une intervention ciblée, liée au niveau de la production, ça, ce n'est pas une surprise pour personne, donc sont classifiés dans les boîtes dites ambrées. L'assurance-stabilisation, l'ASRA correspond à ces critères-là.

1750

Mais je dirais que, pour répondre à la deuxième partie de votre question, les engagements de réduction du Canada qui étaient, comme tous les autres pays, de 20 % pour la période 95-2001, ont été plus que remplis, comme la plupart des pays d'ailleurs. On était parti à des niveaux extrêmement élevés.

1755

Donc, à ce moment-là, ça, ça n'a pas posé vraiment de problème, puis surtout avec la règle de minimis, parce qu'il y a un engagement de réduction au niveau global et non pas par -- qui est moindre par ligne, par produit spécifique, si vous voulez, en plus. Donc, c'est pour ça que les pressions pour une mesure spécifique ne sont pas ressenties actuellement, c'est-à-dire au cours des négociations précédentes.

1760

Maintenant, pour passer à la ronde de Doha, dans laquelle nous sommes actuellement, qui est un cycle ou une ronde très difficile si je peux donner mon avis là-dessus, c'est certain qu'il y a un paquet de discussions d'ailleurs qui débordent de beaucoup le soutien interne, parce que là on n'a touché qu'un volet, le soutien à l'intérieur des pays.

1765

Parce qu'il y a d'autres choses évidemment. Il y a l'accès aux marchés, la concurrence aux exportations, il y a les pays en développement, etc., Il y a beaucoup de choses. C'est évident que la plupart des pays veulent que les mesures qui ont des effets de distorsion sur les échanges soient -- je dis la plupart, en tout cas plusieurs pays veulent que ces mesures-là soient bien identifiées, soient limitées.

1770

Mais comme j'ai dit tantôt, et comme je pense vous avez pu voir avec les ESP, les comparaisons entre les pays, vous voyez qu'il y en a qui ont du chemin à faire au niveau de la réduction et des disciplines par rapport aux règles commerciales. Alors, il faut que tout ça soit mis dans un contexte parce que, bon, évidemment, les états et les économies ont une responsabilité aussi par rapport à leur industrie d'assurer une certaine équité au niveau de la concurrence entre les états, ce qui est très difficile ces années-ci, comme je l'ai mentionné tantôt. Alors, il va devoir se faire beaucoup de stratégie judicieuse de la part des différents pays, en particulier du Canada.

1775

1780

1785 Et, évidemment, ce n'est pas terminé cette affaire-là. Il y a une conférence ministérielle qui va se tenir l'an prochain à Cancun, au Mexique, qui va être très difficile. Et, je vous dirais que parmi les enjeux les plus difficiles, si vous me permettez de dévier un peu là-dessus, c'est certainement la question des pays en développement qui va prendre l'avant-plan, ça c'est hors de tout doute, et évidemment aussi l'accroissement ou le maintien des niveaux très élevés de soutien de certains groupes de pays. Ça, c'est clair.

1790

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1795 Une dernière question qui s'adresse, cette fois-là, à monsieur Robitaille. Vous nous avez dit que La Financière s'implique dans l'implantation de l'écoconditionnalité. Vous nous avez mentionné à ce propos-là que, en particulier, la vérification qu'un client de votre organisme détient les certificats d'autorisation appropriés faisait partie de la manière de concrétiser l'écoconditionnalité. Vous avez mentionné aussi la participation ou l'exécution, la rédaction et l'exécution de programmes de PAEF, des programmes agroenvironnementaux de fertilisation.

1800

Alors, est-ce que déjà c'est en application à l'heure actuelle par La Financière, ces deux manières de concrétiser l'écoconditionnalité? Et, est-ce qu'il y a d'autres mesures précises que vous entrevoyez ou c'est la manière dont vous pensez concrétiser l'écoconditionnalité?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1805

Alors, la réponse à votre question, monsieur Dumais, pour l'obtention d'un financement agricole, et c'était dans les pratiques de la Société de financement agricole à l'époque, qui a été reconduit avec La Financière agricole d'exiger un certificat d'autorisation et un PAEF pour bénéficier des programmes de financement, c'est une pratique qui était en vigueur et qui est maintenue avec la nouvelle organisation.

1810

1815 Donc, ce n'est pas du nouveau. C'était déjà dans l'esprit de nos actions, parce que quand on fait un financement, d'abord c'est du financement, c'est du long terme, on peut autoriser des financements de 15, 20, 25 ans. Et en tant qu'organisme qui garantit le financement, si l'entreprise connaît des difficultés financières, bien, il faut être en mesure d'avoir la meilleure valeur de revente de cette entreprise-là.

1820 Donc, la conformité environnementale est un plus quant à -- on ne souhaite pas en reprendre, ce n'est pas notre objectif, mais quand la situation arrive, on souhaite avoir une entreprise qui est conforme aux règles environnementales.

1825 Quant aux autres actions qui devraient venir se concrétiser, comme j'annonçais tout à l'heure, au niveau des programmes d'assurance-stabilisation, notre participation au groupe de travail sur l'écoconditionnalité en production porcine, le fait que La Financière endosse toute la démarche du projet, de voir comment on peut arrimer les certificats d'autorisation d'environnement avec les porcs mis en marché. Parce que c'est une problématique que je résume facilement en disant, bon, les porcs sont produits sur des sites, comme on nous parlait

1830 tout à l'heure, et dans le cadre du programme d'assurance-stabilisation, c'est le propriétaire du porc qui bénéficie de la protection d'assurance. Donc, c'est de faire la corrélation entre le porc mis en marché et le site où il a été produit ou engraisé: est-ce que ce site-là est respectueux des normes environnementales?

1835 Actuellement, on n'est pas outillé, mais avec les projets qui sont en cours actuellement et qui vont démarrer sous peu, en tout cas, l'objectif, tant de la Fédération, du ministère de l'Environnement X et nous, on cautionne ça X c'est de trouver un mécanisme d'association là-dessus. Ça fait partie des actions concrètes qu'on est prêt à poser comme organisation.

LA PRÉSIDENTE :

1840 Je vous remercie.

Donc, on va prendre une pause de quinze minutes. J'ouvre le registre et je vous invite à vous y inscrire si vous souhaitez adresser quelques questions à nos conférenciers.

1845 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

1850

Alors, j'appelle monsieur Éric Darier de Greenpeace. Bonjour, monsieur!

M. ÉRIC DARIER :

1855

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

1860 Peut-être avant que vous commenciez, d'abord, je vous annonce que je ferme le registre compte tenu de l'heure et, par ailleurs, je reviendrais sur ma question auprès de monsieur Lacroix. La question, je vous demandais s'il était possible de nous dresser un peu l'évolution du nombre de fermes associées et en propriété. Et non seulement j'aimerais, mais je vous demande de le faire.

1865 **M. YVAN LACROIX :**

Vous insistez.

1870 **LA PRÉSIDENTE :**

J'insiste pour que vous le fassiez, parce que j'aimerais voir un peu comment les choses ont évolué au cours des dix dernières années dans ce secteur d'activité.

1875 **M. YVAN LACROIX :**

On va faire le processus qu'il faut, avec les informations disponibles que nous allons avoir.

1880 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci.

Alors, monsieur Darier?

1885 **M. ÉRIC DARIER :**

Oui. Je voudrais vous remercier pour me permettre de poser donc deux questions. Est-ce que vous souhaitez que je pose une question à la fois ou que je pose les deux questions?

1890 **LA PRÉSIDENTE :**

Une à la fois, oui, s'il vous plaît.

1895 **M. ÉRIC DARIER :**

Une à la fois, d'accord. En fait, cette première question, je la pose à monsieur Lacroix. Je voudrais savoir s'il pourrait offrir à la Commission un portrait de l'alimentation animale provenant de cultures dites OGM, c'est-à-dire, faites à partir d'organismes génétiquement modifiés. Et là-dedans, pour quand même lui donner quelques pistes sur cette question très large, c'est de savoir, par exemple, le pourcentage d'OGM dans l'alimentation animale et notamment, porcine, les avantages ou les inconvénients que son organisation voit là-dedans, et également peut-être savoir s'il a des préoccupations par rapport, par exemple, à la santé animale et potentiellement humaine, et puis peut-être également les tendances internationales, à savoir quel est le pourcentage d'OGM dans l'alimentation animale. Merci.

1900

1905 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Monsieur Lacroix.

1910 **M. YVAN LACROIX :**

Ça fait que la question est de me demander qu'on vous produise un rapport pour être en mesure de répondre? Moi, je n'ai pas...

1915 **LA PRÉSIDENTE :**

Êtes-vous capable de répondre maintenant?

1920 **M. YVAN LACROIX :**

Non, non. Non, pas du tout.

LA PRÉSIDENTE :

Non?

1925

M. YVAN LACROIX :

Pas du tout. Non. Le pourcentage d'OGM, non.

1930 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais vous vous engagez à le faire?

1935 **M. YVAN LACROIX :**

Mais, est-ce que c'est la question?

LA PRÉSIDENTE :

1940 La question, c'est -- monsieur peut la répéter parce qu'elle avait plusieurs volets.

M. YVAN LACROIX :

Oui, mais est-ce qu'on me demande de le faire?

1945

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1950 **M. YVAN LACROIX :**

On va faire les vérifications, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1955

D'accord. Merci.

Vous avez une deuxième question?

M. ÉRIC DARIER :

1960

Oui. Ma deuxième question s'adresse à monsieur Robitaille. Je voudrais savoir s'il pourrait préciser à la Commission si un quelconque programme d'assurance offert par La Financière agricole du Québec incorpore, directement ou indirectement, les risques de contamination génétique provenant justement des cultures OGM et/ou les risques pour la santé animale et, notamment, la santé animale des porcs.

1965

Et, s'il existe une obligation dans les programmes de la FAQ, une obligation quelconque à l'utilisation des cultures OGM imposée aux agriculteurs de la part de la FAQ, pour obtenir une couverture à un programme de la FAQ.

1970

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Robitaille.

1975 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Alors, à cette question, est-ce qu'il y a des obligations de vérifier ou d'utiliser, exemple, des semences non-OGM, je vous dirai que dans le cadre de nos programmes d'assurance-récolte, les exigences sont de trois.

1980

La première, c'est d'utiliser des semences certifiées, donc qui sont produites par des producteurs de semences certifiés. Et, la deuxième, c'est de respecter les dates de semis. La troisième, c'est de respecter ou d'utiliser des pratiques -- nous, on remet à nos clients un Guide de pratiques culturales qui lui permet, à ce moment-là, d'utiliser de façon équilibrée, d'avoir des bonnes pratiques au niveau de la production de céréales, entre autres.

1985

Alors, c'est vraiment les trois éléments qui sous-tendent l'accessibilité aux programmes d'assurance-récolte. Et, par surcroît aussi, au niveau des programmes d'assurance-

1990

stabilisation. Il n'y a aucune limite ou aucun critère de cet ordre-là actuellement dans nos programmes.

M. ÉRIC DARIER :

Merci.

1995

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2000

Madame Annie Chouinard, citoyenne.

Mme ANNIE CHOUINARD :

Bonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires!

2005

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

2010

Mme ANNIE CHOUINARD :

J'aimerais juste vous mettre un petit peu en situation par rapport à ma question, parce que, bon, ça fait longtemps qu'on entend parler des normes. Je pense que vous êtes habitués de m'entendre poser des questions là-dessus.

2015

Donc, si on se rappelle, à Sainte-Marie, monsieur Boutin nous avait fait un tableau, nous expliquant son écoconditionnalité versus le financement fait par La Financière agricole. Je ne me rappelle plus c'était qui, l'autre nous avait parlé de l'ACNOR, je crois que c'était le MAPAQ, il nous avait parlé de l'ACNOR, des normes ISO 14000. À Joliette, on a entendu madame Dansereau nous parler des normes ISO 9000, des normes ISO 7816.

2020

En passant, 7816, c'est pour la traçabilité. C'est le protocole que la puce utilise pour communiquer entre elles. C'est 7816, ces normes-là.

2025

Maintenant, aujourd'hui, on entend parler l'AQINAC qui a créé l'agriconditionnalité. Moi, de toute façon, quand on me parle de ça, j'écoute vos bases, monsieur, puis ça ressemble drôlement aux normes ISO 14000 et des normes ISO -- je ne me rappelle plus du numéro, mais sur l'agriculture, parce qu'il existe aussi des normes ISO sur l'agriculture.

2030

Après ça, on me parle, La Financière agricole qui nous revient avec, encore une fois, d'autres normes. Après ça, j'entends que l'OCDE parle aussi d'établir des nouvelle normes.

2035 Je m'excuse, mais, moi, je suis spécialiste en assurance qualité depuis 14 ans et puis, je vais vous dire, j'en ai fait des certifications pour du monde. Mais je me mets à la place du petit producteur, excusez-moi, mais il va être perdu là-dedans. Comment il va faire, lui, pour s'y retrouver? Parce que quand on sait que juste au niveau ISO, ça coûte les yeux de la tête.

2040 Bon, comme j'avais déjà spécifié à la Commission, ça coûte entre 15 et 50 000 \$ juste pour avoir les normes, l'inscription, tatata. Mais, à ça, il faut ajouter les coûts des agents certificateurs, et ça, je présume que ça va être partout, dans toutes les nouvelles normes. On parle aussi du coût du travail clérical, parce que le pauvre petit travailleur qui s'occupe de ses cochons – excusez-moi l'expression – il n'aura pas le temps de s'asseoir puis de répondre à 300 000 questions d'ordre très technique.

2045 Après ça, on s'en va avec les coûts des tests et analyses. Bon, ça, on en a parlé aussi hier, parce que, bon, moi, je sais que les coûts d'analyse, ce n'est pas 40 \$ comme il avait été dit. J'ai vraiment, chez moi à la compagnie, j'ai des demandes de cotation dans des laboratoires indépendants, certifiés internationalement, et c'était 200 \$ juste pour l'analyse de fumier. Donc, on parle de 190 \$ plus taxes, naturellement. On peut en mettre et en mettre.

2050 Après ça, il faut faire venir les agents internationaux, parce qu'il est toujours question, dans un cas de certification, ça prend quelqu'un aux normes ISO -- je dis international, c'est que ça prend des laboratoires indépendants autres que ceux que, toi, tu as choisis, qui vont venir certifier que, bon, les tests ont été faits correctement. Ça finit plus.

2055 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, votre question?

2060 **Mme ANNIE CHOUINARD :**

Alors, moi, je me demande comment le petit producteur va faire pour s'y retrouver là-dedans.

2065 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Lacroix.

M. YVAN LACROIX :

2070

Premièrement, disons que, nous, on ne veut pas réinventer l'ISO 14001, on ne veut pas réinventer tout ce qui est en train de se faire actuellement, soit au niveau fédéral ou au niveau provincial, au niveau HACCP, au niveau de la ferme. Actuellement, des organismes sont en train de faire cet exercice-là.

2075

Ce qu'on est en train de dire avec notre norme, nous, l'agriconconditionnalité, c'est que quand les gens auront pris position sur les normes, qu'elles soient ISO ou peu importe lesquelles, au niveau HACCP, tout ça va être accepté, clairement accepté au niveau autant du fédéral, du provincial, au niveau du producteur, nous, qu'est-ce qu'on dit, c'est la faisabilité de mettre une norme, une certification sur l'inventaire de ces concepts-là qui va être accepté. C'est dans cet esprit-là. On ne réinvente pas, là, l'idée de dire: *Bien, là, on va commencer une nouvelle sorte de norme HACCP.+ C'est pas du tout, du tout.

2080

C'est l'inventaire de qu'est-ce qui va exister, qui va être pris comme position par les organismes fédéraux, provinciaux ou du secteur. Et de là, on dit: *Y a-t-il faisabilité de mettre une norme, une certification, qu'on appelle agricole conditionnalité?+ Que le producteur qui a respecté l'approche environnementale, la salubrité, HACCP et traçabilité, et s'il y a quelque chose qu'on peut aller aussi loin comme la cohabitation sociale comme processus qui soit respecté dans la mise en place d'une nouvelle ferme à un endroit spécifique.

2085

2090

On prend vraiment qu'est-ce qui existe. Puis celui qui aura respecté tous ces processus-là, bien, je crois que lui devrait être vu comme un producteur de bon gestionnaire de qualité. On ne veut pas réinventer la roue, là. Ce n'est pas du tout, du tout. C'est faire l'inventaire de qu'est-ce qui existe, qui aurait été pris comme position.

2095

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

2100

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Monsieur Lacroix...

2105

M. YVAN LACROIX :

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2110

... dans ce que vous dites, vous évoquez aussi des normes d'acceptabilité sociale.

M. YVAN LACROIX :

Oui.

2115

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Comment pouvez-vous les définir?

2120

M. YVAN LACROIX :

Regardez. Comme j'ai expliqué tantôt, vous demandiez les engagements. Actuellement, nous sommes à faire accepter un projet qui va nous permettre de comprendre quels sont les paramètres sociaux. Et, tout ça, comment ça s'implique dans un processus de cohabitation sociale. Pour s'assurer que le travail et l'analyse qui auront été faits sur ces paramètres sociaux là soient en mesure de bien répondre à un bon processus, et un bon suivi, et les mesures. C'est dans cet esprit-là qu'on est en train d'évaluer l'approche, la faisabilité de ce projet-là.

2125

2130

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Ça va être une chose qui va être analysée par quelqu'un du dehors? Un sociologue ou un analyste?

2135

M. YVAN LACROIX :

Du dehors. Un organisme à l'extérieur qui va nous permettre d'analyser cette approche-là, analyser les paramètres sociaux et comment ça va se traduire dans un contexte de processus d'implantation et de suivi au niveau cohabitation sociale.

2140

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et, est-ce que ça va faire appel à la participation active des citoyens directement concernés?

2145

M. YVAN LACROIX :

Oui. Oui. Comme je disais tantôt, on croit, l'objectif qu'on vise, c'est cette espèce de comité-là qu'il pourrait y avoir, citoyens, producteurs de différentes productions, élus, non-élus, autour de ce processus-là. C'est qu'est-ce qu'on vise.

2150

Maintenant, comment il va se faire? C'est ça qui va se préciser après l'étude.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2155

Et, ces éléments-là s'ajouteront-ils aux conditions contenues dans ISO 14000, par exemple, ou seront-elles des conditions nouvelles, spécifiques?

M. YVAN LACROIX :

2160

Ça, l'ISO 14000, je comprends que c'est l'approche environnementale seulement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2165

C'est ça.

M. YVAN LACROIX :

Nous, on touche vraiment l'aspect macroscopique de ça.

2170

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Vous avez une dimension explicitement sociale.

2175

M. YVAN LACROIX :

Sociale, par rapport à quand on parle de cohabitation, paramètres sociaux.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2180

Est-ce que vous avez des documents de définition de ça?

M. YVAN LACROIX :

2185

Non. On est en train, comme je vous ai dit, de le faire et, en cours de route, j'imagine que quand ça viendra le temps des questions ou des mémoires, tout ça va être déposé sérieusement par rapport au genre de protocole qu'on désire mettre en place.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2190

Aussitôt qu'elle sera faite, je la veux.

M. YVAN LACROIX :

2195 Bien, c'est sûr. On est prêt à la partager, monsieur.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2200 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Chouinard.

2205 **Mme ANNIE CHOUINARD :**

2210 Mon autre question se rapporte un peu à celle que j'avais posée à monsieur Boutin, à l'époque, en disant: bon, bien, si une entreprise arrive et est certifiée ISO 14000 et puis qu'on décide d'y ajouter des paramètres régionaux -- comme disait monsieur Lacroix, tout ça, que lui, il m'a répondu clairement à ma question en disant que: oui, nous, c'est sûr que si vous êtes ISO, on vous reconnaît. Mais monsieur Boutin m'avait répondu qu'ils étaient juste, eux, au niveau de La Financière agricole, il s'était avancé un petit peu sur la question en me disant que c'est sûr qu'il était pour accélérer le processus.

2215 Alors, je repose ma question. Est-ce que c'est juste une accélération du processus de financement d'écoconditionnalité? Parce qu'on sait que ça coûte très cher aussi se faire financer. Ça fait qu'une entreprise qui veut se faire financer va-t-elle être capable, pour aller chercher ses certifications, de se faire financer par La Financière agricole?

2220 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2225 Effectivement, dans l'analyse du dossier de financement du propriétaire d'une entreprise ou des propriétaires, si son projet vise à atteindre des normes de certification plus élevées que le certificat d'autorisation de l'Environnement -- parce qu'on comprend, le certificat d'Environnement, c'est vraiment le premier niveau, une certification est un peu plus en termes de rigueur, en termes de suivi, tout ça -- notre organisation, dans la mesure où l'entreprise a la capacité financière de supporter les investissements et d'assumer la charge financière que ça impose en termes d'administration et de tout ça -- vous disiez vous-même qu'il y a des coûts quand même importants -- donc, dans l'analyse financière qu'on va faire du dossier de l'entreprise, on va tenir compte de tous ces paramètres-là.

2235

Et, si les objectifs de rentabilité, de viabilité à long terme de l'entreprise, on pense que l'entreprise va être en mesure d'être viable à moyen et long termes, évidemment que La Financière, à l'intérieur des limites maximum de nos prêts, bien entendu, à ce moment-là pourrait intervenir dans un projet de cet ordre-là, évidemment.

2240

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Chouinard.

2245

Mme ANNIE CHOUINARD :

Merci. C'est juste pour dire que justement, ça, ça va aider la population à accepter, parce qu'on sait maintenant que tout le monde recherche les normes ISO. C'est plate à dire, mais...

2250

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2255

Monsieur Jocelyn Beaulieu, des cols bleus de Montréal. Bonjour!

M. JOCELYN BEAULIEU :

2260

Bonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires! Encore une fois, Concordia, Salus! Je me présente aussi aujourd'hui comme ex-conseiller en crédit agricole et évaluateur agréé de l'Institut canadien.

2265

Donc, ma première question va certainement toucher monsieur Robitaille de La Financière. Les statistiques que j'ai gardées en tête parlaient d'un prêt agricole moyen en industrie porcine de 341 316 \$.

2270

La question que je vous formule en ce moment est la suite de notre interrogation sur le prix des terres qu'on avait hier après-midi, qu'on comprenait la quantité de porcs aussi qui est nécessaire à une entreprise agricole pour être rentable, quantité de terre nécessaire pour épandre le lisier. J'ai de la difficulté à voir en ce moment. C'est sûr que ce sont des moyennes statistiques, c'est pour ça que la question s'adresse à un professionnel qui est actuellement dans le milieu. À 341 000 \$, on n'est plus dedans. On n'arrive même plus à payer un sol.

2275

Alors, est-ce qu'on peut avoir un exemple pratico-pratique, en ce moment, de coût de sol dans la région de la plaine de Montréal, qui concentre des productions de maïs aussi, dans une entreprise porcine.

LA PRÉSIDENTE :

2280 Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2285 Alors, si je comprends bien la question, c'est d'avoir le coût des terres, le coût à l'hectare d'une terre agricole dans la région de la Montérégie, dans les dernières années ou dans les dernières statistiques. C'est votre question?

M. JOCELYN BEAULIEU :

2290 Comme dans la dernière année, si je voulais investir en agriculture, je vais vous voir pour acheter une terre à Sainte-Rosalie, si on veut, ou à Saint-Jean d'Iberville.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2295 Je n'ai pas ces données-là sous la main présentement, mais on va faire les recherches et on fournira à la Commission l'évolution des terres que, nous, on finance.

2300 Je vous dis tout de suite qu'à La Financière agricole, le financement n'est pas basé sur la valeur de l'actif uniquement. C'est d'abord et avant tout sur la question de la rentabilité de l'entreprise. Ce n'est pas à nous, comme organisation, de déterminer du prix des terres. Donc, c'est un marché libre entre vendeur et acheteur, et c'est eux qui conviennent d'un prix. Ensuite, ils nous demandent du financement. On analyse la faisabilité du projet et c'est l'aspect rentabilité qui compte avant tout.

2305 Mais on va communiquer avec nos centres de services et on va trouver l'information qu'on soumettra à la Commission dans les prochains jours. C'est une information que je n'ai pas sous la main, au moment où on se parle.

LA PRÉSIDENTE :

2310 Merci.

Votre deuxième question, monsieur Beaulieu.

M. JOCELYN BEAULIEU :

2315 La deuxième question peut rejoindre monsieur Lacroix, qui est plus dans les grains. Je me rappelle fréquemment que les producteurs demandent souvent d'être payés selon le coût de production, comme dans le maïs ou dans le blé, parce que, en ce moment, même les programmes de stabilisation ne couvrent pas leur coût de production. Donc, avec cet élément-
2320 là, ça veut dire que ce n'est pas rentable de faire du blé d'Inde. Je ne peux pas avoir de prêt sur ma terre quand elle se vend 4 000 \$ l'hectare. Est-ce que le coût de production est couvert avec le prix du grain en ce moment?

M. YVAN LACROIX :

2325

Je ne suis pas en mesure de vous donner actuellement des chiffres, mais dans un coût de production, on retrouve normalement le grain. C'est sûr et certain. On retrouve dans le coût de production le grain. Ça fait que si vous me demandez si le coût de production est couvert, il couvre la partie grain. Bien oui. Il est à l'intérieur. Je ne comprends peut-être pas votre question?

2330

M. JOCELYN BEAULIEU :

Oui. C'était surtout pour la production du grain.

2335

M. YVAN LACROIX :

Oui. Ah! bien, là, je ne suis pas en mesure...

2340

M. JOCELYN BEAULIEU :

Lorsque les producteurs réclament, par leur programme de compensation, d'être payés au coût de production, c'est certainement qu'ils sont dans le rouge à l'heure actuelle.

2345

M. YVAN LACROIX :

Ah! bien là...

LA PRÉSIDENTE :

2350

Là, c'est plutôt monsieur Robitaille qui pourrait répondre à cette question.

M. YVAN LACROIX :

2355

Oui. C'est plus à monsieur Robitaille à répondre à ça, parce que là vous parlez d'autre chose.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2360 Madame la présidente, oui, effectivement, c'est le même principe que j'exposais tout à l'heure. C'est un fonds d'assurance. Et, dans le contexte, à moins que j'aie une information qui ne soit pas à jour, mais actuellement le maïs-grain se transige à un prix plus élevé que son coût de production.

2365 Donc, il n'y a pas d'intervention qui est prévue cette année dans le cadre de la production de maïs-grain parce que le prix est plus élevé que -- et donc, on parle de cycle de prix. Quand les prix sont moins bons, bien, à ce moment-là, le programme d'assurance-stabilisation joue son rôle de couvrir l'écart entre le coût de production, incluant la rémunération du salaire de l'ouvrier spécialisé, et le prix du marché.

2370 Puis c'est le prix marché moyen sur une base annuelle. Ce n'est pas dans des pics de récolte à l'automne où les prix sont plus bas ou des choses du genre. C'est vraiment sur un historique d'un an.

2375 **LA PRÉSIDENTE :**

Et, le cycle, par exemple dans le maïs-grain, est-ce que vous l'avez?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2380 Je ne suis pas en mesure de vous répondre, madame.

LA PRÉSIDENTE :

2385 Non?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2390 Mais, je peux prendre l'information, puis on vous la livrera.

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien. Alors, donc, pour l'année, ce n'est pas le cas.

2395 **M. JOCELYN BEAULIEU :**

C'est difficile, je conçois, madame la présidente, pour la Commission d'obtenir des chiffres, parce qu'à 4 000 \$ l'hectare...

2400 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, monsieur. Monsieur, je m'excuse, là. Mais monsieur Robitaille vient de s'engager à nous fournir les chiffres. Alors, je pense qu'il ne faut pas dire que c'est difficile de les obtenir. Au contraire, il s'est engagé à le faire. D'accord?

2405

M. JOCELYN BEAULIEU :

D'accord, madame la présidente.

2410

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

2415

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Juste une vérification, monsieur Robitaille. Dans l'établissement du coût, à ce moment-là, de production, c'est un coût moyen que vous prenez. Ce n'est pas le coût des terres les plus chères de l'établissement du coût de production.

2420

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Je ne suis pas un spécialiste dans l'établissement des coûts de production, mais ce que je peux vous dire, c'est qu'on établit une ferme type. Alors, je vous donne un exemple en production porcine. La ferme type en production porcine, pour fins de calcul à l'assurance-stabilisation, c'est 204 truies en production, et l'équivalent en production en engraissement, c'est 4 000 porcs à l'engrais.

2425

Donc, à partir de ces paramètres-là, on établit à ce moment-là tous les éléments du coût de production, on fait des enquêtes sur les fermes spécialisées pour aller chercher les différents éléments. Et, avec la création de La Financière, on a mis en place un centre de traitement qui va s'occuper spécialement des coûts de production et il est complètement à l'écart de La Financière, et lui a comme mandat, ce groupe de travail-là, d'actualiser les coûts de production à un cycle régulier.

2430

Donc, on part de données du milieu, on va sur des entreprises spécialisées, on fait de la cueillette d'informations. Mais si la Commission voulait avoir plus de détails sur l'établissement des coûts de production, les gens de La Financière, nos spécialistes, pourraient venir présenter à la Commission un dossier ou des informations beaucoup plus précises là-dessus, n'ayant pas les compétences pour traiter tout le dossier cet après-midi.

2440

LA PRÉSIDENTE :

2445 Peut-être juste en complément sur votre réponse, est-ce que cette ferme type est modifiée dans le temps? Comme le 204 truies, est-ce que cet élément-là peut varier en fonction de l'évolution de la production?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2450 Probablement, mais je serai en mesure de vous confirmer cette information-là dès ce soir, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2455 Merci.
Merci, monsieur Beaulieu.

M. JOCELYN BEAULIEU :

2460 Avec plaisir, madame.

LA PRÉSIDENTE :

2465 Monsieur Jean-Claude Rodet, Institut national de recherche en homéopathie et en biothérapie. Bonjour, monsieur.

M. JEAN-CLAUDE RODET :

2470 Madame la présidente, messieurs les commissaires, messieurs les conférenciers, mesdames, messieurs, bonjour. Je me présente à vous en tant que vulgarisateur scientifique. Je suis agronome, un doctorat en agronomie, un doctorat en environnement et en médecine, et c'est le lien entre l'agriculture et la santé que je voudrais faire par les questions que je vais poser. Questions très courtes qui nécessitent une réponse très courte des trois intervenants.

2475 La première question à monsieur de l'Association AQINAC qui a dit qu'il fournissait tout, peu importe le modèle de production. Bien, je voudrais savoir s'il peut fournir également aux producteurs qui produisent, qui font de l'agriculture biologique, des produits d'hygiène, des composés des moulées, pour les éleveurs biologiques qui veulent appliquer donc les principes de l'agriculture durable.

2480 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Lacroix.

M. YVAN LACROIX :

2485

Je n'ai pas compris le dernier mot.

M. JEAN-CLAUDE RODET :

2490

Est-ce que vous êtes capable, puisque que vous dites que vous fournissez tout, peu importe le modèle de production, est-ce que vous êtes capable de fournir aux producteurs biologiques, des semences biologiques, des composés biologiques pour les animaux, pour leur formule alimentaire, pour leur moulée, des éléments pour l'hygiène des élevages, pour éviter les contaminations, par exemple, selon les normes biologiques?

2495

M. YVAN LACROIX :

Actuellement, je ne suis pas en mesure de répondre à ce genre de question-là.

2500

M. JEAN-CLAUDE RODET :

C'est bien.

M. YVAN LACROIX :

2505

Parce que vous me parlez de produits sanitaires par rapport aux produits biologiques et, oui, on vend des produits sanitaires pour les animaux mais, maintenant, c'est une question technique qu'il faut réévaluer. Je suis convaincu que si la demande arrive dans le temps, puis qu'il y a un besoin, ça va être répondu. Mais, pour l'instant...

2510

LA PRÉSIDENTE :

Mais, pour l'instant, vous ne répondez pas à ce genre de besoin-là.

2515

M. YVAN LACROIX :

Non.

LA PRÉSIDENTE :

2520

Non.

M. JEAN-CLAUDE RODET :

2525 Alors, la question qui va au conférencier suivant...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2530 Juste éviter la confusion là. Ce n'est pas une non-réponse. C'est que la réponse, c'est non.

M. YVAN LACROIX :

2535 Non.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Très bien.

2540 **M. JEAN-CLAUDE RODET :**

C'est bien. J'ai pris note.

LA PRÉSIDENTE :

2545 Juste un moment. Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2550 Je voudrais juste qu'on clarifie bien. Vous avez mentionné toute une série de produits. Il n'est pas nécessairement évident que les fabricants d'aliments pour animaux sont impliqués dans toutes les gammes de produits. Mais si je vous posais une question plus spécifique: est-ce que parmi les fabricants d'aliments pour animaux, les meuniers, il y a des meuniers qui fournissent des aliments pour animaux pour alimenter des éleveurs qui veulent faire de la production biologique?

2555

M. YVAN LACROIX :

2560 Il est certain que, oui, s'il y a une demande par rapport à des produits biologiques – je ne suis pas en mesure de vous dire quels meuniers – s'il y a une demande pour les produits biologiques, puis qu'il en existe, il y en a qui répondent à ce genre de... oui. Mais quelles sont les composantes du produit comme tel? Ça, je ne suis pas en mesure d'y répondre. Parce que les différents produits que vous avez soulevés, comme les semences, tout ça, bien, là...

2565 **M. JEAN-CLAUDE RODET :**

2570 La deuxième question, c'est pour le deuxième conférencier, donc La Financière agricole, qui nous a dit qu'il y avait onze membres: six du gouvernement, cinq représentants du monde agricole. Alors, est-ce qu'il y a un représentant du monde agrobiologique? Si oui, quel est ce représentant? Sinon, pourquoi?

LA PRÉSIDENTE :

2575 Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2580 Oui, madame la présidente, le temps de retrouver mes quelques notes là-dessus, sur la composition du conseil d'administration, et je pense que ça répondra à la question de monsieur.

Alors, dans la loi constitutive de La Financière agricole, la composition du conseil d'administration est clairement identifiée. Alors, on dit que:

2585 **Le conseil d'administration est composé de onze membres, dont un président-directeur général nommé par le gouvernement sur proposition du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Cinq de ses membres, dont le président du conseil d'administration, sont choisis parmi les personnes désignées par l'Association accréditée en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles.**

2590 Alors, c'est vraiment ce qui détermine qui est membre. Et, je peux vous donner la liste des membres du conseil d'administration, si vous le désirez?

2595 Alors, à titre de président du conseil d'administration, c'est monsieur Laurent Pellerin, président général de l'UPA. À titre de vice-président du conseil d'administration, c'est monsieur Marcel Leblanc, qui est sous-ministre au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Monsieur André Dicaire, président-directeur général de La Financière. Madame Sylvie Grondin, qui est vice-présidente aux affaires corporatives à La Financière agricole. Monsieur Mario Bouchard, qui est sous-ministre associé à l'énergie et aux changements climatiques au ministère des Ressources naturelles. Monsieur Raynald Boucher, qui est un ex-président et chef d'exploitation chez Desjardins. C'est une personne retraitée. Madame Louise Ouellet, qui est sous-ministre associée au territoire du ministère des Ressources naturelles. Madame Annette Harnois-Coutu, présidente de la Fédération régionale de l'UPA de Lanaudière. Monsieur Denis Couture, Fédération des cultures commerciales. Jean Larose, directeur général à l'UPA. Et, finalement, monsieur Pierre Lemieux, président de la Fédération des producteurs acéricoles.

2605 C'est les membres du conseil d'administration chez nous qui ont été définis, tel que la loi de La Financière l'indique.

2610

M. JEAN-CLAUDE RODET :

Donc, je prends note qu'il n'y a pas de représentant du monde agrobiologique. Merci.

2615

LA PRÉSIDENTE :

C'est ce qu'il faut comprendre.

2620

M. JEAN-CLAUDE RODET :

La troisième question qui est très courte pour le troisième intervenant, ça va dans le même sens, madame la présidente.

2625

LA PRÉSIDENTE :

Oui? Parce qu'on a droit à deux questions, monsieur, par intervenant.

2630

M. JEAN-CLAUDE RODET :

Agriculture Canada, vous savez tous, j'espère, que le congrès mondial d'agriculture biologique s'est déroulé au Canada cette année. Tous les deux ans, ça change de pays et, cette année, c'était au Canada, à Victoria, en Colombie-Britannique. J'étais présent comme conférencier.

2635

Alors, je pose la question au représentant d'Agriculture Canada. Qu'est-ce que Agriculture Canada a comme programme de soutien économique à l'agriculture biologique?

2640

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dupuis.

2645

M. RAYMOND DUPUIS :

C'est en dehors de mon champ d'expertise de répondre précisément à votre question. Mais on pourrait certainement trouver l'expertise nécessaire pour répondre de façon convenable et précise à votre question.

LA PRÉSIDENTE :

2650 Merci.

M. RAYMOND DUPUIS :

2655 Mais il y a des choses qui se font. Ça, je peux vous dire dès maintenant. Mais je ne voudrais pas m'avancer outre mesure, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2660 D'accord. Donc, vous allez déposer l'information à la Commission.

M. RAYMOND DUPUIS :

Oui.

2665 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. JEAN-CLAUDE RODET :

2670 J'ai beaucoup apprécié votre définition de commerce équitable comme traçabilité économique. Je trouve ça brillant.

LA PRÉSIDENTE :

2675 Merci.

M. JEAN-CLAUDE RODET :

2680 Madame la présidente, j'ai un document à remettre à la Commission. Est-ce que je vous le remets ici ou au fond?

LA PRÉSIDENTE :

2685 Pourriez-vous le nommer?

M. JEAN-CLAUDE RODET :

2690 Élevage et écologie.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci. Et, remettez-le à madame Bouchard, à l'arrière de la salle.

2695 **M. JEAN-CLAUDE RODET :**

Merci, madame.

LA PRÉSIDENTE :

2700

Au revoir!

Monsieur Claude Grégoire de l'Union paysanne et ingénieur.

2705 **M. CLAUDE GRÉGOIRE :**

Bonjour, madame la présidente, commissaires.

LA PRÉSIDENTE :

2710

Bonjour!

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

2715 Deux questions. La première s'adresse à deux personnes. C'est en ce qui concerne la consolidation des entreprises agricoles, c'est-à-dire les fermes. Tendance américaine, fermes porcines, sûrement. Tendance aux États-Unis, c'est la disparition, et la tendance se voit depuis des décennies, des petites fermes vers les concentrations dans les plus grosses entreprises. Ça se voit ici au Québec.

2720

Ma question est: dans la structure d'agissement, si on peut dire, vos programmes et tout, AQINAC et La Financière, pouvez-vous nous expliquer là où les petits producteurs s'étouffent dans vos obligations, dans vos critères.

2725 **LA PRÉSIDENTE :**

Je voudrais que vous soyez plus précis. *Là où les petits producteurs s'étouffent.*

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

2730

Je vais reformuler la question. Est-ce que c'est possible que ces gens-là, les petits producteurs, disparaissent de la carte à cause des empêchements qu'ils retrouvent soit dans une de ces organisations ou l'autre, ou les deux.

2735

LA PRÉSIDENTE :

En raison des critères qui sont...

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

2740

Des critères de fonctionnement économique et autres.

LA PRÉSIDENTE :

2745

D'analyse des demandes.

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

2750

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Robitaille, d'abord.

2755

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Alors, comme je le mentionnais dans ma présentation, l'ensemble des produits offerts par La Financière agricole, que ce soit des programmes de financement et d'assurance-stabilisation, sont accessibles à toutes catégories d'entreprises.

2760

Au niveau du financement, il y a quand même une part assez intéressante de dossiers ou d'interventions qu'on fait auprès de gens qui font de l'agriculture, dans notre vocabulaire, de l'agriculture à temps partiel. C'est-à-dire que c'est des gens qui exploitent des petites entreprises, qui ont un revenu extérieur, et qui ont accès aux programmes de financement et aux programmes de stabilisation également, parce que les minimums sont relativement bas pour être admissibles à tous ces programmes-là.

2765

Donc, peu importe la taille de l'entreprise, ces produits-là sont accessibles.

2770

Maintenant, les nouvelles règles dont on parle, en fait, l'objet du débat cette semaine, c'est par rapport à l'environnement, il est sûr que ces entreprises-là auront à s'adapter comme toutes les autres aux nouvelles règles environnementales. Et, nous, comme organisation, on

entend soutenir ces entreprises-là. Il y a des gens au niveau du ministère qui vont offrir de l'expertise pour permettre à ces entreprises-là d'accompagner.

2775

Maintenant, est-ce que les gestionnaires ou les gens qui possèdent ces entreprises-là feront des choix de ne pas investir pour respecter les nouvelles règles environnementales? À ce moment-là, ça deviendra le choix des gestionnaires d'entreprise.

2780

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Robitaille, j'aurais une question que soulève la question de monsieur. Est-il exact, ou observez-vous plutôt dans les demandes de financement à La Financière agricole, qu'il y a de plus en plus de concentration, par exemple, dans l'industrie porcine, puisqu'on parle de celle-ci?

2785

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Je ne serai pas en mesure de répondre s'il y a plus de concentration dans l'industrie porcine que dans d'autres secteurs d'activités, parce que c'est une tendance qu'on observe tous. Il y a de moins en moins d'entreprises agricoles. Le nombre diminue d'année en année. Mais est-ce qu'on observe plus de concentration en production porcine? Je ne suis pas en mesure de répondre.

2790

2795

LA PRÉSIDENTE :

Mais, est-ce que vous observez qu'on se dirige vers plus de concentration?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2800

Oui. Je pense que les données statistiques du ministère quant au nombre d'entreprises agricoles existantes, on le voit là, quand on regarde l'historique du nombre d'entreprises inscrites au ministère, que ce nombre-là se concentre, évidemment.

2805

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci.

2810

Monsieur Lacroix, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose pour répondre à la question de monsieur?

M. YVAN LACROIX :

2815

Bien, monsieur Robitaille a répondu en grande partie. C'est toujours la même chose. Peu importe la taille, peu importe le modèle, l'objectif est de répondre aux règles environnementales, s'ils répondent aux nouveaux enjeux. Et, en ce qui nous concerne, nous

autres, qu'il soit une ferme associée ou pas, qu'est-ce qu'il faut, c'est le bon gestionnaire. Puis s'il a besoin d'aide, d'accompagnement à ce niveau-là, je pense que c'est ce concept-là qu'il faut travailler plus l'approche, que d'essayer de penser s'il est intégré ou s'il ne l'est pas.

2820

Je pense que c'est: bon gestionnaire. Il y a des enjeux. Petit, moyen, gros producteur, si on utilise ce langage, ou les différentes tailles, ou les différents modèles, il faut répondre aux enjeux. Est-ce que ça va demander des charges environnementales, opérationnelles, additionnelles? Sûrement. Mais ce n'est pas le modèle, ce n'est pas la structure qui font ces demandes-là, qui exigent ces demandes-là. Ce sont des critères, des enjeux nouveaux que le consommateur exige. Ils sont louables, puis il faut les respecter. Ça fait que ça n'a aucun rapport avec le modèle.

2825

LA PRÉSIDENTE :

2830

Monsieur Robitaille, vous voulez rajouter quelque chose?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2835

Un complément d'information. À titre d'exemple, en production porcine, pour être admissible au programme d'ASRA dans la production de porcelets, donc c'est les naisseurs, le minimum requis pour être admissible, c'est 15 truies assurables. Ce n'est pas un gros troupeau. Et, en engraissement, c'est que l'entreprise mette en marché au moins 300 porcs par année. Donc, la taille de l'entreprise, pour avoir accès à nos programmes, est quand même très minime.

2840

LA PRÉSIDENTE :

Ce ne sont pas de grandes entreprises.

2845

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2850

Oui, monsieur Lacroix, juste en prolongement de ça. J'ai bien compris tantôt qu'il y avait 1 000 fermes. Il y en a 75 % qui sont des fermes associées et 25 % qui sont des fermes propriété. C'est bien ça? Êtes-vous capable de me donner l'équivalent en termes de production de porc?

2855

M. YVAN LACROIX :

De production de porc?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2860 Oui. Ce qui me donnerait une idée de la taille, voyez-vous? Par rapport à l'ensemble des porcs, ça représente 40 % de la population de porc, disons, 40 % de 7 millions...

M. YVAN LACROIX :

2865 Bon, 7 millions, c'est 2,8 millions.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2870 2,8 millions, à peu près. Quelle quantité de porc est associée aux fermes associées et quelle quantité de porc est reliée aux fermes en propriété? Êtes-vous capable de me donner...

M. YVAN LACROIX :

2875 Actuellement, non.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

De mémoire, non.

2880 **M. YVAN LACROIX :**

Par contre, il y a une chose qu'il faut se dire. C'est que celles qui sont surtout en propriété, fermes propriétés, on retrouve surtout les maternités.

2885 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui, ça, vous avez dit ça, oui.

M. YVAN LACROIX :

2890 Les maternités. Vous allez retrouver surtout cet aspect-là. Maintenant, en ce qui concerne l'engraissement, qu'on parlait, le porc, vous allez retrouver surtout les fermes associées. Ça, c'est sûr et certain. C'est à ce niveau-là qu'on retrouve ça.

2895 Maintenant, en nombre de porcs, là, je ne peux pas vous dire immédiatement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Ça donnerait une idée de la taille relative des uns et des autres.

2900 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça pourrait faire partie de la même commande que tantôt?

2905 **M. YVAN LACROIX :**

Oui, je suis convaincu.

2910 **LA PRÉSIDENTE :**

Si on pouvait voir une évolution, aussi, ça serait bien.

M. YVAN LACROIX :

2915 Je suis convaincu. Ça fait partie du même processus.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais, oui?

2920

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2925 Sur le même thème, je ne vais pas vous passer une autre commande, mais quand vous dites des fermes, on a bien fait la distinction entre des sites de production et des entreprises qui peuvent posséder un, deux, trois sites de production. Alors, quand vous nous dites ici, 1 000 fermes, est-ce qu'il faut comprendre 1 000 entreprises ou 1 000 sites de production?

M. YVAN LACROIX :

2930 On parle de 1 000 fermes.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1 000 entreprises.

2935

M. YVAN LACROIX :

1 000 entreprises, oui.

2940 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Donc, qui peuvent chacune posséder possiblement plus d'un site de production.

M. YVAN LACROIX :

2945

Pourraient. Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2950

Ça pourrait. Cette nuance-là...

M. YVAN LACROIX :

On pourra le préciser.

2955

LA PRÉSIDENTE :

Cette nuance-là pourrait paraître aussi dans le même document. Merci, monsieur Lacroix.

2960

Monsieur Grégoire.

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

2965

Oui, deuxième question. Hier soir, on a effleuré la question de la valeur, les prix de vente de certaines terres en ce moment, qui semblaient être démesurés par rapport à un pouvoir d'achat du moyen des agriculteurs.

2970

Je pose la question à qui voudra bien la répondre. Est-ce que vous avez remarqué, entendu dire, est-ce que c'est venu à votre attention qu'il y aurait peut-être une irrégularité là-dedans, qui serait peut-être de l'ordre de la criminalité? Du blanchiment d'argent, autrement dit. Qu'il serait avantageux pour certains de faire des placements de l'ordre d'acquisition de terrains.

LA PRÉSIDENTE :

2975

Des terres agricoles. Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2980 Aucun commentaire.

LA PRÉSIDENTE :

2985 Aucun commentaire.

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

On n'est pas surpris du tout, madame la présidente.

2990 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Lacroix, non plus?

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

2995 C'est beau.

LA PRÉSIDENTE :

3000 Monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3005 Est-ce que vous avez des processus de contrôle qui vous protègent contre un phénomène comme celui-là? Quelles sont les démarches de contrôle? Vous êtes responsable avec vos clients, vous avez un dialogue, etc. J'imagine que vous devez être attentifs à ce genre de phénomène. Pouvez-vous me dire les barrières ou les démarches que vous posez là-dessus?

3010 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

3015 Quand on analyse un dossier de demande de financement pour l'acquisition d'une terre, on demande toujours, au moins, une promesse d'achat entre les parties. Donc, on connaît qui est le vendeur, qui est l'acheteur. L'acheteur, pour qu'il soit admissible à nos programmes, c'est un agriculteur ou des agriculteurs qui font de l'agriculture leur principale occupation, sur des fermes rentables. Le maximum de prêt qu'on peut consentir à cette même entreprise-là, c'est 2 M\$. Donc, on fait affaires avec des gens qui font de l'agriculture, pour avoir accès à nos programmes de financement.

3020 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Mais ce n'est jamais une compagnie ou une compagnie à numéro ou une raison sociale.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3025

Oui, ça peut être une structure légale avec une compagnie à numéro, une raison sociale, mais dans la mesure où on est capable de démontrer que ceux qui ont les intérêts dans cette entreprise-là, détiennent au moins 60 % des intérêts par ceux qui exploitent l'entreprise. Alors, peu importe la forme légale, que ce soit une compagnie ou une société, nous, 60 % des intérêts dans cette entreprise-là doivent être détenus par ceux qui exploitent l'entreprise. Et on demande, lors du financement, une promesse d'achat pour pouvoir autoriser le financement par rapport à l'acquisition. Et, l'analyse se fait, tel que je l'ai énuméré tout à l'heure.

3030

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3035

Et, quand vous financez, est-ce que vous financez directement ou si c'est comme une espèce d'assurance qui permet à l'emprunteur d'aller vers des institutions financières particulières?

3040

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Comme j'expliquais tout à l'heure dans mon propos, La Financière agricole fait l'analyse du dossier, émet un certificat de prêt qui permet à notre client d'aller dans l'institution financière de son choix pour emprunter les sommes nécessaires, tout en respectant les règles du contrat qu'on vient de convenir avec notre client.

3045

Donc, on dit précisément dans le certificat à quoi va servir l'argent, à qui les sommes vont être payées, et les règles sont très claires entre le client et nous, et l'institution financière a à appliquer le contenu de ce contrat-là pour avoir la garantie gouvernementale sur son financement.

3050

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci.

3055

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Grégoire.

3060

Monsieur John Burcombe de Mouvement Au Courant et également membre de l'Union paysanne, c'est bien ça?

M. JOHN BURCOMBE :

3065

Bonjour, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

3070

M. JOHN BURCOMBE :

Juste un petit point pour m'éclairer. Dans la présentation de monsieur Lacroix, on fait mention de HACCP. C'est quoi, HACCP?

3075

LA PRÉSIDENTE :

Les normes HACCP. Monsieur Lacroix?

3080

M. YVAN LACROIX :

Ce sont les – je ne veux pas embarquer dans le domaine de madame, ici, elle est spécialisée, – mais ce sont les analyses, les points critiques d'une entreprise. Donc, je vous donne un exemple. Normalement, on touche à l'aspect soit physique, biologique ou chimique. Donc, un matin, si un porc, s'assurer que quand vous piquez un porc, qu'il ne reste pas une aiguille dans la jambon. C'est de s'assurer que si, demain matin, par rapport aux salmonelles, s'assurer qu'il n'y a pas de salmonelle au niveau de la production porcine. Ce sont toutes des préventions. Ils mettent toutes les bonnes pratiques pour s'assurer de ces points critiques là, que ce soit au niveau de la production, au niveau d'une meunerie, peu importe où.

3085

3090

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Pouvez-vous identifier le sigle HACCP?

3095

M. YVAN LACROIX :

C'est des Hazard Analysis Critical Point.

LA PRÉSIDENTE :

3100

Monsieur Dumais va nous le dire.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3105 Hazard Analysis in Critical Controlled Points.

M. YVAN LACROIX :

3110 C'est ça.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3115 Alors, c'est un système de contrôle de l'innocuité des produits dans le domaine agroalimentaire.

M. YVAN LACROIX :

3120 En tout cas, c'est l'analyse des points critiques. Je pense que c'est à peu près ça.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Burcombe, vous avez bien compris?

M. JOHN BURCOMBE :

3125 Oui, mais ce n'est pas une question, j'espère.

LA PRÉSIDENTE :

3130 Non, non. J'ai compris aussi que ce n'était pas une question.

M. YVAN LACROIX :

3135 C'était une précision.

LA PRÉSIDENTE :

C'était une précision. Oui, monsieur Burcombe?

3140 **M. JOHN BURCOMBE :**

J'aimerais connaître l'AQINAC, l'Association des meuniers. Peut-être que j'ai manqué dans la présentation, mais ça représente quel pourcentage des meuniers au Québec?

3145 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Lacroix.

M. YVAN LACROIX :

3150

Tout l'ensemble des fabricants d'aliments.

M. JOHN BURCOMBE :

3155

Alors, il n'existe pas de meuniers qui ne sont pas membres de l'Association?

M. YVAN LACROIX :

3160

Ce que j'ai à date, je n'en connais pas. S'il y en a un qui est sorti, je ne peux pas vous le dire. Mais ce que je sais, c'est qu'on représente l'ensemble des fabricants d'aliments au Québec.

M. JOHN BURCOMBE :

3165

C'est une obligation pour ces compagnies d'être membres de votre Association?

M. YVAN LACROIX :

3170

Non.

LA PRÉSIDENTE :

Il n'y a pas de coopératives qui sont propriétaires de...

3175

M. YVAN LACROIX :

3180

De la façon que ça fonctionne, c'est qu'à notre conseil d'administration, on retrouve différents types de meuniers. On va avoir les meuniers impliqués plus en production porc et volaille. On va avoir des meuniers fortement impliqués au niveau du secteur laitier. Ça comprend les principales productions. Et, si on parle de coopératives, eux, ils ont un siège sur le conseil d'administration comme tel de l'AQINAC.

3185

Bon, si la question est la suivante. Les coopératives, comme telles, ne sont pas directement membres de l'AQINAC mais elles ont un siège. Normalement, c'est le processus qu'ils utilisent, eux. Partout où ils se présentent, il y a un siège. Ça fait qu'ils ont fait la même chose au niveau de... Parce que comme tel, oui, les coopératives ne sont pas directement membres.

M. JOHN BURCOMBE :

3190

Bien, ma question reste toujours. Quel pourcentage des meuniers sont représentés par l'Association?

M. YVAN LACROIX :

3195

Je vous dis 100 %.

LA PRÉSIDENTE :

3200

Bien, c'est parce que vous venez de dire que la coopérative n'a qu'un siège.

M. YVAN LACROIX :

3205

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Elle n'est pas membre.

3210

M. YVAN LACROIX :

Ça va.

LA PRÉSIDENTE :

3215

D'accord?

M. YVAN LACROIX :

3220

Ça fait qu'il faudrait réaliser combien que la coopérative a de meuneries au Québec. Est-ce qu'elle en a 40, 50, 35? Je ne suis pas en mesure de vous le dire.

LA PRÉSIDENTE :

3225

Mais est-ce que ce serait possible de nous fournir l'information?

M. YVAN LACROIX :

On pourra demander à l'entreprise, la coopérative.

3230

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous allez nous fournir le pourcentage de vos membres, de l'ensemble des meuniers qui sont membres de l'AQINAC...

3235

M. YVAN LACROIX :

Oui. Si c'est dans un concept de même, si vous parlez de...

3240

LA PRÉSIDENTE :

... et ceux qui sont membres de la coopérative.

M. YVAN LACROIX :

3245

C'est clair. Ça va.

M. JOHN BURCOMBE :

3250

Et, en termes de chiffres d'affaires.

LA PRÉSIDENTE :

Global.

3255

M. JOHN BURCOMBE :

Oui.

3260

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, monsieur Lacroix? Chiffre global.

M. YVAN LACROIX :

3265

L'AQINAC?

LA PRÉSIDENTE :

3270 Non. Quand vous allez nous donner le portrait, vous allez nous donner un pourcentage du nombre de meuniers qui sont membres de l'AQINAC et du nombre de meuniers qui sont membres de la coopérative.

M. YVAN LACROIX :

3275 Oui, ça, c'est possible.

LA PRÉSIDENTE :

3280 Et, également, les proportions en termes de chiffres d'affaires.

M. YVAN LACROIX :

3285 Ça, si mes membres sont d'accord à les donner, on va le faire.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous demande de le faire. D'accord?

3290 **M. YVAN LACROIX :**

Est-ce que je peux intervenir?

LA PRÉSIDENTE :

3295 Globalement.

M. YVAN LACROIX :

3300 Est-ce que je peux intervenir à ce niveau-là? Oui? Il serait important de savoir pourquoi ce genre de question, parce que, est-ce que ça a un rapport avec l'aspect environnemental? Est-ce que ça a rapport avec l'aspect...

LA PRÉSIDENTE :

3305 Ça a rapport avec l'analyse de l'ensemble du dossier, monsieur.

M. YVAN LACROIX :

3310 Ah! O.K.

LA PRÉSIDENTE :

3315 La Commission ne regarde pas juste les aspects écologiques. Elle regarde l'ensemble de la production porcine au Québec.

M. YVAN LACROIX :

3320 Ça va. C'est juste pour comprendre la question.

LA PRÉSIDENTE :

3325 Tous les modèles de production, pour faire l'examen des modèles de production au Québec, alors ça fait partie de l'ensemble de l'examen.

M. YVAN LACROIX :

Ça va.

3330 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Burcombe.

M. JOHN BURCOMBE :

3335 Alors, je vais peut-être enchaîner, même si j'ai une autre question sur un autre sujet. Mais, dans ce cas, est-ce que les meuniers, partie de la coopérative fédérée, est-ce qu'ils ont accès aux mêmes facilités, aux mêmes informations et services qui sont disponibles à vos propres membres?

3340 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que les meuniers qui sont membres de la coopérative ont accès aux services qu'offre l'AQINAC?

3345 **M. YVAN LACROIX :**

3350 Disons qu'on est bien d'accord, c'est un mouvement coopératif. Ils ont leur structure. Et leur façon de gérer leur structure, mais c'est eux qui gèrent l'information et tout ce qui concerne le processus d'information et tout ça. Où qu'ils ont accès, c'est quand la personne qui siège sur

le conseil d'administration, ce sont des échanges que nous avons sur soit des pratiques environnementales, soit les concepts qu'on a expliqués aujourd'hui, et ils partagent à leur niveau, et la coopérative est en mesure de prendre la position qu'elle désire à ce niveau-là.

3355 Donc, la seule information qu'on peut fournir, c'est le genre d'échange que nous avons au niveau du conseil d'administration. Ils partent avec ces informations-là.

LA PRÉSIDENTE :

3360 Et, ils offrent...

M. YVAN LACROIX :

3365 Eux s'arrangent, s'équipent avec leur équipe d'encadrer les coopératives fédérées en conséquence.

LA PRÉSIDENTE :

3370 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3375 J'imagine que votre conseil d'administration a ce qu'on a d'habitude dans les conseils d'administration, c'est-à-dire le devoir de confidentialité des documents qui sont transmis.

M. YVAN LACROIX :

3380 Oui. C'est sûr, il y a des éléments confidentiels qu'on s'échange, puis ça reste au niveau du conseil d'administration, mais il y en a d'autres qui sont transparents, oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

 Merci.

3385 **LA PRÉSIDENTE :**

 Monsieur Burcombe.

M. JOHN BURCOMBE :

3390

Oui, madame la présidente. Pour moi, ça souligne la pertinence de ma demande d'hier d'un organigramme pour indiquer tous ces acteurs qui sont dans le secteur porcin, parce qu'il y a des liens entre différentes parties et on commence à découvrir ces liens morceau par morceau. Et, j'espère qu'éventuellement on aura un organigramme pour connaître tous ces liens.

3395

LA PRÉSIDENTE :

Je peux vous dire que c'est un besoin que la Commission a elle-même.

3400

M. JOHN BURCOMBE :

D'accord. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3405

Merci.

Madame Isabelle Breune, de l'UQCN. Bonjour, madame!

3410

Mme ISABELLE BREUNE :

Bonjour, madame la présidente! Ma question s'adresse à monsieur Robitaille. Actuellement, il existe un modèle de production dans le porc qui sert à l'assurance-stabilisation, qui semble être basé entre autres sur le salaire moyen de l'ouvrier. Il nous a mentionné que les objectifs de son organisme, c'est principalement la gestion des risques économiques et financiers. Puis monsieur Lacroix mentionnait que les intégrateurs qui sont propriétaires des animaux, c'est eux qui touchent l'ASRA.

3415

J'aimerais savoir si ces intégrateurs touchent les mêmes montants qu'un producteur indépendant et sur quelle base on calcule l'équité dans le risque financier et économique de ces deux modèles de production fort différents.

3420

LA PRÉSIDENTE :

3425

Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Alors, le programme d'assurance-stabilisation est un programme universel, donc accessible à toutes les entreprises, peu importe leur taille et leur volume d'affaires. C'est la base du programme, qui est un programme universel et, effectivement, l'ASRA est versée au propriétaire de l'entreprise qui met en marché un porc dans le cadre du réseau des enchères

3430

électroniques. C'est le même montant, c'est les mêmes mesures de protection qui existent avec l'ASRA actuelle.

3435

LA PRÉSIDENTE :

Et, par rapport à l'équité?

3440

Mme ISABELLE BREUNE :

Oui, c'est ça. Le risque financier, est-il le même pour une entreprise comme un intégrateur ou une entreprise indépendante?

3445

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Écoutez, je ne suis pas en mesure de commenter toute la notion du risque financier. Je ne suis pas un économiste spécialisé dans l'analyse des risques financiers des entreprises.

3450

Cependant, ce que je peux vous amener, par contre, l'arrivée du compte de stabilisation du revenu agricole, qui est aussi un outil de protection du revenu, on a introduit avec le nouveau compte de stabilisation du revenu agricole une notion d'intervention ou de contribution de La Financière qui est décroissante en fonction de la taille de l'entreprise.

3455

Je vous donne un exemple et je vous donne les paramètres. Alors, l'entreprise qui met en marché des porcs et que, dans le mécanisme, on calcule – et c'est très complexe – ce qu'on appelle les ventes nettes admissibles, c'est le montant de transaction sur lequel l'entreprise peut verser 6 % à titre de contribution à son compte de stabilisation du revenu agricole, alors La Financière va verser 6 % jusqu'à concurrence de ce même 500 000 \$ là.

3460

Si les ventes admissibles de l'entreprise augmentent, sont plus élevées que 500 000 \$, à ce moment-là, la contrepartie gouvernementale est en décroissance à raison de 1 % par tranche de 100 000 \$ additionnelle. Donc, le 100 000 \$ additionnel, donc le 5 à 600 va recevoir 5 %; 600 à 700, 4 %; et 3% pour tout le reste des ventes nettes admissibles que l'entreprise pourrait déclarer dans le cadre du compte de stabilisation du revenu agricole, qui devient le premier niveau de protection du revenu.

3465

Donc, on introduit des notions en lien avec la taille des entreprises.

3470 **LA PRÉSIDENTE :**

Et, 500 000 \$ de revenu net admissible, ça correspond à une entreprise de quelle taille à peu près?

3475 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Bonne question. Je devais avoir cette information-là avec moi cet après-midi, malheureusement, mais je vous la donne ce soir au retour, sans faute.

3480 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci.
Madame Breune?

3485 **Mme ISABELLE BREUNE :**

Oui. Ma deuxième question s'adresse aussi à monsieur Robitaille. Il a mentionné que pour son programme d'assurance-récolte, il peut exiger un guide des bonnes pratiques agricoles. J'aimerais savoir s'il pourrait exiger ce même guide de bonnes pratiques pour les autres outils financiers, comme l'assurance-stabilisation, par exemple? CSRA.

3490

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Robitaille.

3495

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Alors, il n'existe pas de document, de guide de production au niveau des productions animales exigées dans le cadre des programmes de production animale. Il existe uniquement au niveau des productions végétales. C'est céréales, maïs-grain et soya, où on a un guide. On l'exige.

3500

Écoutez, c'est un document de travail qu'on rend disponible à nos agriculteurs pour améliorer, effectivement, leurs performances en termes de production. Les deux seules obligations, c'est l'utilisation de semences certifiées et respect des dates de semis pour avoir des rendements raisonnables, selon le cycle de production.

3505

LA PRÉSIDENTE :

3510 Est-ce que c'est une éventualité qui pourrait être examinée par La Financière?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Je vais transmettre à nos autorités cette proposition.

3515

LA PRÉSIDENTE :

Non, mais vous n'avez rien, vous n'avez aucune démarche actuellement...

3520

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Non.

LA PRÉSIDENTE :

3525

... pour établir ce genre de guide de bonnes pratiques. Non.

Merci, madame Breune.

3530

Mme ISABELLE BREUNE :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3535

Monsieur Louis Charest, conseiller à la Ville de Bécancour.

M. LOUIS CHAREST :

3540

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

3545

M. LOUIS CHAREST :

3550

Je veux juste faire un petit peu une mise en situation. On a des rangs à Bécancour et c'est surtout du producteur laitier qu'on a. Dans un rang typique, il y avait peut-être 20 producteurs laitiers, il y a 25 ans. Maintenant, il y en a juste 5. Ça, c'est normal, c'est la vie.

3555

Les autres producteurs avaient quand même des maisons. Ça fait que ces maisons-là n'ont pas été démolies et elles ont été graduellement remplacées par des citoyens qui sont allés rester là, puis tout le monde était content, puis on n'entendait pas de chialage. Les seuls chialages qu'on a eus par rapport à des producteurs laitiers, c'est qu'il y en a un, à un moment

donné, qui avait décidé qu'il mettait des cloches dans le cou de ses vaches, puis ça, ça n'a pas été tellement apprécié, mais à part de ça, jamais de plainte sur des producteurs laitiers.

3560 Puis les maisons avaient une bonne évaluation. Le monde mettait de l'argent dans la rénovation de ces maisons-là, puis tout le monde est content.

3565 Là, le zoo a commencé à pogner à Bécancour parce qu'on a eu des projets de production porcine. Dans le rang typique, mettons qu'il y a trois projets dans un rang typique de production porcine. Ils s'installent, ils achètent 10 acres, 5 acres de terrain, minimum, puis ils coupent le boisé, installent l'établissement là.

Ma question, c'est pouvez-vous me dire si la valeur marchande des 20 maisons qu'il y a dans le rang, est-ce qu'elle va être à la hausse ou à la baisse? La valeur marchande.

3570 Puis, ma deuxième question, c'est les producteurs laitiers qui sont là, est-ce que le prix de leurs terres va monter ou descendre? C'est ça ma question.

LA PRÉSIDENTE :

3575 Monsieur Lacroix.

M. YVAN LACROIX :

3580 La première question, je ne peux pas y répondre, pour savoir si la valeur marchande des maisons... ça, c'est une question de marché. Je ne suis pas en mesure d'y répondre.

Puis si la valeur des terres va prendre -- comment vous dites, plus élevée?

LA PRÉSIDENTE :

3585 La valeur, oui.

M. LOUIS CHAREST :

3590 La valeur marchande va-t-elle monter ou descendre?

LA PRÉSIDENTE :

3595 Pour le producteur laitier, vous entendez.
Monsieur Charest? Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3600 Je pense que pour répondre adéquatement à la question de monsieur, il faudrait confier le mandat à une firme d'évaluateurs qui puisse faire l'analyse des marchés, tenant compte comment le marché a évolué avant et après. Et, c'est les meilleurs spécialistes, c'est les experts dans le domaine d'évaluation qui pourraient vous donner réponse à votre question.

M. LOUIS CHAREST :

3605

Je vais essayer ma deuxième question. Je m'attendais un peu à ce genre de réponse-là. Ma deuxième question, un petit peu dans l'autre sens. La production porcine a passé de 5 millions à 7,2 millions entre 95 et 2002. Est-ce que la valeur marchande, la valeur des terres a suivi un genre de hausse, plus haute que l'inflation depuis 95?

3610

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Robitaille.

3615

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3620 Ce qu'on entend de la part de nos analystes qui sont sur le terrain, c'est qu'effectivement, depuis 95, on a observé une hausse du prix des terres dans les zones où il y a eu du développement. Est-ce que ça excède l'inflation? Encore là, il faudrait faire une analyse des données du marché. Et, ça, je pense qu'il faut utiliser les bons experts aux bonnes places, et ce serait probablement une analyse faite par un évaluateur agréé qui pourrait, à ce moment-là, nous tracer un portrait de l'évolution du prix des terres dans les zones où il y a eu de la croissance. C'est peut-être la suggestion que je peux faire à la Commission, d'utiliser des ressources d'experts pour répondre à cette question.

3625

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

3630

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Monsieur Charest, vous êtes conseiller municipal, si j'ai bien compris?

M. LOUIS CHAREST :

3635

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3640

L'évaluation municipale des terres, comment elle se fait?

M. LOUIS CHAREST :

3645 C'est comme le monsieur a dit. L'évaluation des terres municipales, ils regardent le prix des terres qui sont vendues autour, puis, à ce moment-là, l'évaluation est faite en conséquence. C'est toujours face à un comparatif, une évaluation de terrain agricole.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3650 Et, si de nouvelles terres sont vendues plus cher, est-ce qu'il y a un effet de rebondissement sur l'évaluation de votre producteur laitier à côté, si le prix de l'acre monte?

M. LOUIS CHAREST :

3655 Ça ne prend pas seulement une vente. Ça prend plusieurs ventes. Mais, à ce moment-là, s'il y a plusieurs ventes qui sont toutes à la hausse, oui, automatiquement il y a une augmentation.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3660 Et, c'est votre municipalité qui procède, à ce moment-là, en réévaluant.

M. LOUIS CHAREST :

3665 C'est l'évaluateur qui est mandaté par la ville, oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3670 Merci.

M. LOUIS CHAREST :

3675 Puis je ne le sais pas, j'imagine qu'ils doivent le voir passer à La Financière, mais c'est très significatif, la hausse. Si, mettons, que j'avais de l'argent à placer actuellement, ça serait un très bon placement, mieux que les obligations. Je dirais même de l'ordre de cinq fois le prix des obligations.

LA PRÉSIDENTE :

3680 Merci, monsieur Charest.

M. LOUIS CHAREST :

3685 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

 Madame Annie Rochette, Union paysanne.

3690 **Mme ANNIE ROCHETTE :**

 Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

3695 Bonjour, madame!

Mme ANNIE ROCHETTE :

3700 Ma première question s'adresse à monsieur Robitaille qui nous a dit, dans son exposé, que La Financière agricole appuyait l'application de principe d'écoconditionnalité. D'après sa réponse à monsieur Dumais, ça a trait au certificat d'autorisation et aux plans agroenvironnementaux de fertilisation. Est-ce que ça va au-delà de ça? Est-ce que vous considérez d'autres critères d'écoconditionnalité?

3705

LA PRÉSIDENTE :

 Monsieur Robitaille.

3710 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

 En fait, le premier étant celui-là, la question de conformité aux règles environnementales. Donc, le certificat d'autorisation et le PAEF, quand on parle de projet de financement.

3715

3720 Tenant compte des nouvelles dispositions du Règlement sur les exploitations agricoles, je vous ai énoncé dans ma présentation des principes directeurs et des orientations que La Financière s'est donnés par rapport à la mise en application et comment on va intégrer ça dans l'ensemble de nos programmes. Donc, c'est plus que le C.A. C'est toute la question aussi des programmes de stabilisation, du compte de stabilisation du revenu agricole, l'assurance-

stabilisation. On a à intégrer toutes ces notions-là à l'intérieur de nos programmes existants et, éventuellement, dans le développement de nouveaux programmes, d'intégrer ces exigences-là.

3725 Ce qu'on a comme responsabilité, comme organisation, c'est vraiment d'aller dans la même lignée que ce que le ministère de l'Environnement a annoncé comme modification au programme. Donc, le ministère de l'Environnement a donné des règles environnementales, le ministère de l'Agriculture a annoncé un support aux entreprises pour s'adapter, l'accompagnement et les supports techniques, et nous, comme organisation, bien, on s'inscrit dans le même mécanisme et on va voir à ajuster finalement nos produits à ces nouvelles règles-
3730 là.

Mais au départ, on a le C.A., le PAEF, quand on parle de financement, mais ce lien-là actuellement, si on parle, exemple, des programmes d'assurance-stabilisation, il n'est pas faisable. On n'est pas outillé pour faire le lien entre le certificat d'autorisation pour le site, exemple, de 1 000 places, et la vente des porcs. Parce que, comme on l'a vu cet après-midi, les porcs sont parfois la propriété d'autres intervenants que celui ou celle qui opère une unité d'engraissement, exemple, avec l'intégration.
3735

Mme ANNIE ROCHETTE :

3740

Elle ne va pas au-delà de ce que la loi exige, les exigences de base de la loi.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3745

J'aimerais peut-être, à ce moment-là, que vous éclaircissiez votre question?

LA PRÉSIDENTE :

3750 Vous n'allez pas au-delà de la réglementation qui est actuellement en vigueur. Vous n'adoptez pas des principes qui vont au-delà de ceux qui sont...

Mme ANNIE ROCHETTE :

3755 Il me semble qu'appliquer des principes ou des critères d'écoconditionnalité, c'est favoriser ceux qui font le plus ou qui font le mieux pour l'environnement et non pas le strict minimum qui est exigé par la loi.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3760 Bien, on est tenu, comme organisation, de voir à l'application des règles gouvernementales. Les règles du ministère de l'Environnement, c'est d'abord et avant tout ça qu'on veut atteindre comme objectif, et nos actions sont dans ce sens-là.

Mme ANNIE ROCHETTE :

3765 Prévoyez-vous bonifier les programmes pour favoriser ceux qui en font plus? C'est qui en font davantage?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3770 Je ne suis pas en mesure, au moment où on se parle, de vous annoncer qu'il y aurait des bonifications, exemple, pour une entreprise qui serait HACCP ou qui aurait une norme ISO, qui est plus que les règles de base de l'environnement.

LA PRÉSIDENTE :

3775 À l'heure actuelle?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3780 À l'heure actuelle, l'objectif, c'est d'abord et avant tout d'accompagner nos entreprises pour qu'elles atteignent ces normes-là et si, dans le temps, il y a des entreprises qui sont supérieures en termes de normes, en termes de normes de qualité, etc., bien, on verra. Je pense que c'est évolutif, ce dossier-là.

Mme ANNIE ROCHETTE :

3785 Ma deuxième question serait pour monsieur Lacroix.

LA PRÉSIDENTE :

3790 Oui.

Mme ANNIE ROCHETTE :

3795 Qui nous a dit qu'il y avait 1 000 fermes dans le modèle d'intégration, soit en propriété ou en association. Puis il y a un intervenant, hier, qui nous a dit, si je me rappelle bien, qu'il y a quelque chose comme 10 ou 12 intégrateurs au Québec. J'aimerais qu'il confirme le nombre d'intégrateurs qu'il y a au Québec.

3800

M. YVAN LACROIX :

3805 Il y a environ 40, si on parle de fournisseurs d'intrants qui sont impliqués dans la production comme telle. En propriété ou en association avec des producteurs. Environ une quarantaine. Puis cette quarantaine-là, comme vous avez pu voir, bien, ils sont attachés avec des fermes associées, qui sont les 1 000 qui sont là.

Mme ANNIE ROCHETTE :

3810 Ça fait quand même un bon paquet de fermes pour chaque intégrateur. 1 000 pour 40.

M. YVAN LACROIX :

3815 Oui. Puis qu'est-ce que je continue à croire, que ce n'est pas encore le nombre, ce n'est pas encore la taille, c'est encore plus ce que j'ai soulevé tantôt, ceux qui appliquent les bonnes pratiques environnementales, mais qu'ils soient bonifiés en conséquence.

Mme ANNIE ROCHETTE :

3820 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3825 Merci, madame Rochette.
Madame Céline Delhaes.

Mme CÉLINE DELHAES :

3830 Bonjour, madame la présidente! Messieurs les commissaires! Je suis productrice. J'ai une ferme laitière, porcine et céréalière. Notre production porcine est aussi accréditée HACCP. J'ai deux questions qui s'adresseraient à monsieur Robitaille.

3835 Si je regarde le sous-thème d'aujourd'hui qui est: gestion du risque financier et économique, vous nous avez fait une présentation avec plusieurs chiffres et quand on parle de gestion financière, c'est à savoir si on doit investir ou non dans un secteur.

3840 Alors, pour un consommateur qui regarde tous les chiffres qui nous ont été présentés aujourd'hui par La Financière agricole, il doit sûrement se poser la question pourquoi on investit tant que ça. Mais il n'y a pas eu de raison de donnée. Est-ce que La Financière pourrait nous définir les raisons pour lesquelles on investit dans la production porcine?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Robitaille.

3845

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3850

L'invitation qu'on a reçue aujourd'hui de la Commission, c'était pour parler des outils financiers. Donc, les produits que La Financière dispose. Et ce n'était pas parmi les mandats qu'on attendait de nous, cet après-midi, de parler des raisons pour lesquelles une entreprise agricole ou quelqu'un pourrait investir ou souhaiterait investir dans le secteur porcin.

3855

Je n'ai aucune information, je n'ai aucun élément pour vous répondre là-dessus aujourd'hui et ça relève probablement de compétences d'économistes au niveau de la production, ou d'analystes.

Mme CÉLINE DELHAES :

3860

Je ne veux pas dire d'un producteur qui investit, mais je veux dire pourquoi l'État met ses sous dans la production porcine. Il doit sûrement y avoir des bonnes raisons. Il y a des avantages. On ne fait pas ça sans raison.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3865

Je n'ai pas les éléments pour répondre à ce type de question-là aujourd'hui, mais on peut préparer une réponse qui couvrira l'ensemble de vos interrogations, ma chère madame.

LA PRÉSIDENTE :

3870

La Financière agricole finance, assure la production porcine depuis combien d'années?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3875

L'entrée en vigueur des programmes, de mémoire, on parle de 78 dans le porcelet, et 80 ou 81 dans le porc à l'engraissement. Mais c'est alentour de ces dates-là. Les premiers programmes d'assurance-stabilisation ont été mis en place dans les années 75, 76, à peu près.

LA PRÉSIDENTE :

3880

D'accord. Donc, depuis ce temps-là, il n'y a pas eu nécessairement de réflexion de faite par La Financière pour revoir l'opportunité de maintenir ses programmes de stabilisation du revenu.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3885

Ce que je pourrais vous dire, madame la présidente, il y a sûrement eu des réflexions. Il y a sûrement des éléments de réponse là-dessus, mais je n'ai pas les compétences

aujourd'hui pour répondre adéquatement à cette question. Mais il y aura sûrement quelqu'un à La Financière qui sera en mesure de répondre à cette question-là.

3890

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci.

3895

Mme CÉLINE DELHAES :

Ça serait important de le savoir. J'aurais une deuxième question, peut-être un petit peu dans la même optique, mais je sais qu'au niveau de La Financière agricole, vous avez tout de même beaucoup de chiffres, un portrait de plusieurs facettes de l'agriculture.

3900

Si je regarde votre conclusion de votre conférence d'aujourd'hui, vous disiez que tous vos programmes étaient dans l'optique d'une pratique de développement durable et aussi dans l'application de normes environnementales. En fonction de ça, si La Financière n'investissait pas dans la production porcine, quel serait le portrait de cette production-là aujourd'hui, au Québec?

3905

Vous seriez en mesure, peut-être vous, peut-être monsieur Dupuis, de faire un parallèle peut-être avec les États-Unis qui est à côté de nous, qui est notre voisin immédiat, où on n'a pas le même genre de soutien?

3910

M. RAYMOND DUPUIS :

Peut-être reformuler, s'il vous plaît, parce que je ne saisis pas exactement.

3915

LA PRÉSIDENTE :

Dans la mesure où il n'y aurait pas eu d'aide financière de l'État, de soutien financier plutôt de l'État, sous forme de prêt ou sous forme d'assurance-stabilisation des revenus, quel serait le portrait de la production porcine aujourd'hui au Québec? C'est une grande question!

3920

M. RAYMOND DUPUIS :

Je vais répondre que c'est impossible de répondre à une telle question, mais ce qu'il faut dire, c'est que tous les pays qu'on a vus tantôt soutiennent – ou la plupart des pays qui en ont les moyens, devrait-on dire – subventionnent, ou soutiennent plutôt, c'est plus précis, leur agroalimentaire. Et ça, ça se reflète même au niveau de la compétitivité et des parts de marché qu'on détient sur notre propre marché et aussi sur les marchés étrangers.

3925

3930

Alors, si on enlève une tranche importante du soutien, c'est évident que c'est facile à comprendre qu'il va y avoir un impact au niveau de la capacité concurrentielle de l'industrie. Mais de faire un modèle d'impact qui irait mesurer ce qu'aurait été l'évolution de la production en l'absence de soutien – je pense que c'était la question de madame – là, comme j'aime à dire, il

y a des lignes 1-900 pour essayer de découvrir l'avenir, mais ça serait très difficile de répondre à une telle question. Voire impossible, je dirais.

3935 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Delhaes.

3940 **Mme CÉLINE DELHAES :**

Est-ce que vous croyez que la production québécoise aurait pu se développer autant, au niveau du développement durable et de normes environnementales, qu'elle l'a fait, si on compare, par exemple, avec les États-Unis où on n'a pas ces normes-là, on n'est pas au même niveau. Est-ce que vous croyez que ça aurait quand même pu être fait, même sans la soutenir?

3945

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur...

3950

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Peut-être un élément de réflexion, madame la présidente?

3955 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Robitaille.

3960 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Est-ce que dans un contexte où on ne soutient pas, où on n'assure pas une certaine sécurité au niveau des revenus, des entreprises de plus petite taille seraient plus vulnérables dans un contexte comme ça? Si on n'avait aucune mesure de soutien, est-ce qu'on aurait encore moins de petites entreprises, parce qu'elles sont vulnérables, donc la taille, elles sont plus sensibles aux fluctuations des prix du marché?

3965

Je pense que c'est une question qu'il faudrait poser à des gens qui ont des compétences d'analyser ou de -- mais c'est une réflexion qui découle de votre question. Moi, je pense que ce qu'on peut se poser comme question, s'il n'y avait eu aucune mesure de soutien depuis les années 78 et 80, est-ce qu'on aurait encore le même nombre d'entreprises? Est-ce qu'on aurait eu plus de concentration? Je n'ai pas l'expertise et, chez nous, on n'a pas cette expertise-là pour analyser les impacts positifs de programmes comme ça.

3970

3975 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que la réponse vous convient?

Mme CÉLINE DELHAES :

3980 Je pense que ça serait important qu'on ait vraiment une réponse, une réflexion. Parce
que depuis le début, si on regarde les questions qui sont posées, on se questionne sur le
soutien qui est donné, que ce soit à l'agriculture X aujourd'hui, c'est plus précisément le
production porcine X et, d'un autre côté, on a beaucoup de questions où on veut de meilleures
normes environnementales, de meilleures pratiques. Toutes les questions, depuis le début,
3985 découlent de ça, et il y a comme une certaine incompatibilité où on demande beaucoup mais,
par contre, on voudrait comme ne pas soutenir.

Et, puis, bon, j'ai dit que j'étais producteur HACCP. Madame a parlé des coûts que
c'était. Bon, ça, c'est seulement HACCP, mais j'ai aussi un PAEF et j'ai toutes les normes que
3990 j'applique à un coût énorme, puis là, c'est ça, j'essaie de comprendre. C'est pour ça que je
pose des questions, puis que j'aimerais avoir un développement.

LA PRÉSIDENTE :

3995 D'ailleurs, les séances thématiques sont justement l'occasion d'essayer de comprendre,
de ramasser l'information.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4000 Si vous me permettez?

LA PRÉSIDENTE :

4005 Allez-y, monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4010 C'est que je pense que vous avez compris la question de madame à l'envers. La question de madame a une hypothèse derrière, si je la comprends, et sa thèse, c'est: les subventionnements ont aidé les entreprises à avoir de meilleures conduites environnementales. Puis elle vous a demandé de faire la comparaison avec les États-Unis où la situation semble plus difficile. Est-ce que je comprends bien? Est-ce que c'est ça que vous vouliez dire?

Mme CÉLINE DELHAES :

4015

C'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4020

Et, je pense que vous l'avez compris d'un autre sens. Alors, elle vous pose comme question: est-il vrai que l'aide que vous avez apportée a incité les entreprises à avoir de meilleures conduites.

M. RAYMOND DUPUIS :

4025

Écoutez, il n'y a pas d'études qui sont disponibles ou d'analyses qui ont été faites dans ce sens-là. Mais comme j'ai dit tantôt, c'est évident qu'un soutien de l'État, des paliers de gouvernement, bon, l'ensemble du soutien, favorise la survie économique ou la performance économique d'entreprises pour rester en place, c'est évident. Et, donc, de s'acquitter de tous les coûts dont elles doivent s'acquitter. Ça, ça m'apparaît évident. Mais, de faire un lien, établir une causalité, pour parler économiquement, entre le soutien et la capacité de s'acquitter de ses obligations au niveau environnemental, puis encore plus entre deux pays, alors là, moi, c'est un gros mandat d'analyse.

4030

4035

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame.

Monsieur Serge Lebeau de l'UPA, directeur adjoint.

4040

M. SERGE LEBEAU :

4045 Madame la présidente, messieurs les commissaires, messieurs les conférenciers! Dans un premier temps, si vous me permettez, j'aimerais essayer d'apporter un éclaircissement à une question qui a été posée par monsieur Jean-Claude Rodet, à l'effet que, est-ce que sur le conseil d'administration de La Financière, est-ce que les producteurs d'agriculture biologique sont représentés?

4050 Alors, la réponse, j'aimerais clarifier cette réponse-là. Ils le sont. Ils le sont parce que l'Union des producteurs agricoles représente l'ensemble des producteurs agricoles du Québec, y compris les producteurs d'agriculture biologique.

4055 La Fédération des producteurs d'agriculture biologique, qui représente l'ensemble des producteurs d'agriculture biologique, est membre de l'UPA. Donc, à la limite, il pourrait arriver que sur les cinq membres de l'UPA, il puisse y avoir le président de la Fédération des producteurs d'agriculture biologique qui siège au conseil d'administration de La Financière. Donc...

LA PRÉSIDENTE :

4060 Ce qui n'est pas le cas, à l'heure actuelle.

M. SERGE LEBEAU :

4065 Pour l'instant. Mais, écoutez, c'est un vote démocratique.

LA PRÉSIDENTE :

4070 Monsieur Rodet, monsieur Rodet!

M. SERGE LEBEAU :

4075 Alors, donc, c'était juste une question de clarification, ici. Ma question s'adresse à monsieur Lacroix.

Lorsque vous avez parlé des plans d'assainissement, moi, j'ai une question qui me pose. La question est à savoir, est-ce que c'est abordable à tous? Ça me semble très exigeant. Et, en d'autres termes, est-ce que les fermes associées ou même voire les fermes autonomes auront-elles des prix adéquats pour couvrir l'ensemble des coûts qui sont liés aux plans d'assainissement que vous proposez? C'est ma question.

LA PRÉSIDENTE :

4085 Monsieur Lacroix.

M. YVAN LACROIX :

4090 Les programmes d'assainissement comme tels, quand nous les avons lancés, ils étaient disponibles à tous les modèles et les tailles de producteurs. Maintenant, est-ce qu'ils sont accessibles à tous? Nous, la façon qu'ils fonctionnent, ils fonctionnent sur une base de cinq ans.

4095 Par rapport soit à la capitalisation, soit les interventions au niveau des rejets d'azote ou peu importe, toute l'approche qu'on a mise au niveau du programme d'assainissement, il y a des phases qui permettent, année par année, d'implanter graduellement soit une rampe d'épandage, soit une intervention au niveau de l'enfouissement, etc. Ça fait que ce sont tous des éléments qui sont mis sur une base de cinq ans.

4100 Et, c'est certain que dans un contexte d'aide du gouvernement, parce qu'on veut répondre à des enjeux, il y a des gens qui ont besoin d'être accompagnés, et l'ensemble des producteurs ont besoin d'être accompagnés aussi au niveau d'aide, de soutien de l'État, pour s'assurer que ces bonnes pratiques-là soient appliquées.

4105 Ça fait que c'est sûr que, oui, ça s'applique à tous, mais sur une base de cinq ans, puis il va y avoir de l'aide et des montants qui, à mon avis, devraient être discutés et échangés à ce niveau-là.

LA PRÉSIDENTE :

4110 De l'aide qui proviendrait du gouvernement? C'est ça que je comprends?

M. YVAN LACROIX :

4115 Si on parle, un exemple, des rampes d'épandage, on l'a soulevé, Prime-Vert, c'est un exemple. Si on parle à un moment donné de traitement, bien, on parle aussi de possibilité d'aide à ce niveau-là. Ça fait que c'est dans ce sens-là que je dis. Puis on donne la possibilité, un programme d'assainissement, d'y aller sur une phase de cinq ans.

LA PRÉSIDENTE :

4120 Donc, vous prévoyez que ça soit accessible à tous, mais est-ce que tous pourront y avoir accès? C'est un peu ça la question de monsieur.

M. YVAN LACROIX :

4125 Bien, ça, c'est toujours la même question. Parce que les normes au niveau des programmes d'assainissement, ce sont des normes, à mon avis, qui sont déjà regardées au niveau des programmes environnementaux, au niveau de la Fédération des producteurs de porcs. Quand on parle de rampes d'épandage, quand on parle d'enfouissement, on parle de gestion des odeurs, etc., ce sont des éléments qui sont déjà là. Ça fait qu'on n'invente rien. À 4130 ce niveau-là, le producteur, s'il a à répondre un matin à ces enjeux-là, on croit sincèrement que ces normes-là doivent être respectées.

4135 Maintenant, ce n'est pas rien de -- sauf qu'on va plus loin que la norme actuelle quand on parle de gestion des odeurs. C'est là qu'on se dit que le producteur n'aura pas le choix un

matin d'avoir soit la rampe d'épandage, soit l'enfouissement en conséquence, proscrire des dates d'épandage.

LA PRÉSIDENTE :

4140

Et que vous proposez des comités de suivi, aussi?

M. YVAN LACROIX :

4145

Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

4150

Vous proposez des comités de suivi.

M. YVAN LACROIX :

4155

Oui, on propose des comités de suivi aussi, à cet endroit-là, où les producteurs vont être en mesure d'être suivis pour s'assurer qu'ils appliquent ces bonnes normes-là. Ça fait que peu importe le programme d'assainissement ou pas, le producteur aura à faire face à ce genre – je crois – à ce genre de mesures correctrices dans le temps.

LA PRÉSIDENTE :

4160

Monsieur Lebeau.

M. SERGE LEBEAU :

4165

En d'autres termes, je veux bien comprendre ce que vous me dites, en d'autres termes, il ne s'agit pas d'être seulement ferme associée pour pouvoir...

M. YVAN LACROIX :

4170

Pas du tout. Pas du tout, pas du tout. Ah! non, non. Non, non. Ce n'est pas limité à une ferme associée. Quand on dit *la norme*, nous, on croit que c'est ce genre de pratiques environnementales là pour s'assurer qu'on fait cette prévention, s'assurer qu'elles soient appliquées. Puis tous les producteurs, à mon avis, devraient appliquer ce genre de normes-là dans le temps. Puis c'est une approche autant pour le producteur associé ou le producteur autonome.

4175

LA PRÉSIDENTE :

Elle est rendue où, cette demande de normalisation?

4180 **M. YVAN LACROIX :**

Elle est rendue -- on parle de programme d'assainissement, là.

4185 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. YVAN LACROIX :

4190 Elle est rendue sur le bureau du ministre.

LA PRÉSIDENTE :

Du ministre de l'Environnement?

4195

M. YVAN LACROIX :

Oui.

4200 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. SERGE LEBEAU :

4205

J'aurais une deuxième question à vous poser à cet égard-là. On me dit que vous auriez déposé les plans d'assainissement en vertu de l'article 116. Je me demande pourquoi ça a été fait?

4210 **M. YVAN LACROIX :**

Pourquoi ça a été fait?

M. SERGE LEBEAU :

4215

Oui?

M. YVAN LACROIX :

4220

Nous, nos programmes d'assainissement de base, comme je dis, ils vont plus loin que les mesures actuelles en ce qui concerne l'entreprise agricole, le REA, vont plus loin, dont la gestion des odeurs.

4225

Et, pour nous, on veut démontrer que par ce genre de programme-là, c'est un engagement ferme qu'on désire faire et que, nous, on ne croyait pas – on est bien transparent, on le répète ici – que le moratoire apportait nécessairement -- sur un espace de 18 mois, 24 mois, il peut apporter des solutions, mais ça prenait des solutions concrètes, immédiates.

4230

Et on s'est dit, nous autres, dans un cadre légal, puis d'appliquer ce genre de programme-là, donnait la possibilité de mettre des mesures correctrices immédiatement à ce niveau-là. Ça fait que c'était vraiment de démontrer l'engagement officiel et de se faire entendre pour dire: *Regardez, il y a possibilité. Oui, il y a des actions qui se font actuellement, des bonnes mesures correctrices qui se font+, puis vous prouver que l'engagement peut se faire, puis peut se faire dans un cadre de consultation légal et dans un cadre d'application légal.

4235

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Vous n'oubliez pas de nous parler, là.

4240

M. YVAN LACROIX :

Excusez.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4245

Ça fait longtemps que je n'ai pas vu quelqu'un mettre en oeuvre le 116.2. Quel est l'effet de ce programme d'assainissement que vous signez avec le ministre? C'est comme une loi particulière. C'est que vous faites comme imposer un nouveau règlement. Vous définissez autrement des critères d'intervention de l'entreprise.

4250

M. YVAN LACROIX :

Oui.

4255 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et, ça, vous le faites ferme par ferme.

4260 **M. YVAN LACROIX :**

Ça va se faire, oui, ferme par ferme. Site par site.

4265 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Ça veut dire que c'est un...

4270 **M. YVAN LACROIX :**

Tout, tout. Actuellement, on a déposé 85 programmes d'assainissement, pour démontrer le modèle au ministre. Et, ça se fait site par site. Chaque programme d'assainissement est spécifique à un site.

4275 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et, cette démarche-là, vous l'avez impulsée auprès de vos membres.

4280 **M. YVAN LACROIX :**

On l'a impulsée au niveau des membres, oui, les membres qui ont embarqué au niveau de ce programme d'assainissement là, oui.

4285 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et, vos non-membres qui veulent le faire, vous allez faire quoi?

4290 **M. YVAN LACROIX :**

Les non-membres?

4295 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Les producteurs qui ne sont pas de vos membres, est-ce que vous...

4295 **M. YVAN LACROIX :**

Les producteurs qui sont des clients de nos membres.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4300 Oui.

M. YVAN LACROIX :

4305 C'est de dire: *Embarquez dans ce genre de programme. Il y a une ouverture.+ Il y a une ouverture. Comme j'ai expliqué tantôt...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4310 Oui, c'est-à-dire que chacun peut l'initier lui-même, ou est-ce que vous le soutenez dans sa démarche?

M. YVAN LACROIX :

4315 Nous, si un producteur-client, membre de l'AQINAC, un membre de l'AQINAC décide puis veut comprendre davantage c'est quoi un programme d'assainissement, ça implique quoi, ça exige quoi comme cadre légal, oui, on va lui expliquer. Puis s'il veut embarquer volontairement sur ce programme-là, nous sommes ouverts. D'ailleurs...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4320 Là, vous en avez 80 qui l'ont fait.

M. YVAN LACROIX :

4325 Là, actuellement, il y en a 85.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4330 85. Mais si quelqu'un n'est pas du groupe de l'AQINAC, ce n'est pas votre question.

M. YVAN LACROIX :

4335 Non. Comme vous disiez, tous les producteurs de porc sont desservis par l'AQINAC, au point de vue d'alimentation. On les dessert au point de vue encadrement technique, soit associé ou autonome. Ça fait qu'un producteur de porc qui est autonome ou pas autonome, puis qui décide d'embarquer dans ce programme-là, c'est ouvert.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4340 Il en fait nécessairement partie parce que c'est les meuniers qui le fournissent.

M. YVAN LACROIX :

4345 Le meunier, oui, impliqué au niveau de l'intégration, qui le fournit. Mais c'est un programme qui est disponible. Je veux dire, tout le monde, demain matin, qui veut utiliser l'article 116.2, puis décide de se bâtir un programme d'assainissement...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4350 C'est bien sûr.

M. YVAN LACROIX :

4355 ... il peut l'appliquer à sa façon. Il peut aller plus loin. Il peut aller moins loin. Mais, nous, il faut aller au-dessus au moins des normes exigées.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4360 Merci. Ça paraît, à première vue, une démarche très importante de la part de votre organisation.

M. YVAN LACROIX :

4365 Très importante. Très importante. Parce qu'il est essentiel de démontrer qu'il s'est fait des engagements à travers les années au niveau environnemental, il continue à s'en faire et, nous, on trouve essentiel qu'il y ait des mesures correctrices immédiates qui se donnent au niveau de l'environnement. Puis qu'il y ait un engagement. Que les gens qui vont l'appliquer avec un suivi d'un groupe de suivi, on trouvait ça essentiel que ça se fasse.

4370 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Me permettez-vous d'aller encore un peu plus loin?

M. YVAN LACROIX :

4375 Si je suis en mesure de vous répondre.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4380 Avez-vous consulté l'UPA avant de faire votre démarche?

M. YVAN LACROIX :

4385 Non.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Non.

4390 **M. YVAN LACROIX :**

Non.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4395 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4400 Merci, monsieur Lebeau.

Oui, monsieur Lacroix, vous voulez ajouter quelque chose?

M. YVAN LACROIX :

4405 Non, ça va. C'est correct.

LA PRÉSIDENTE :

4410 Madame Catherine Gorreta, Coalition citoyenne. Bonjour, madame!

Mme CATHERINE GORRETA :

4415 Bonsoir, madame la présidente! Je vais juste faire une petite réponse courte, il y a plusieurs personnes qui ont posé la question, qui n'ont pas eu la réponse, et je me base sur les dires du président de la Fédération des producteurs de porcs. Ferme associée, ça fait gentil, mais il y a plein de gens qui ne comprennent pas tout.

4420 **L'intégration a gagné du terrain ces trois dernières années et assume plus de la moitié de la production porcine au Québec.**

Voilà. Donc, il n'y aura pas à réfléchir jusqu'à ce soir. Ça date du mois d'avril 02.

Alors, j'ai droit à deux questions, toujours?

4425

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

4430

Mme CATHERINE GORRETA :

Monsieur Beauchamp m'a piqué la mienne, tout à l'heure, sur l'agriconditionnalité, mais j'en avais beaucoup. Alors, ma question va s'adresser à monsieur Robitaille. Je reprends des chiffres de Statistique Canada. En 2001, on a abattu au Québec 7 822 485 porcs. Ça, c'est l'inspection fédérale. L'inspection provinciale: 69 800. On arrive à 7 892 000 et des poussières.

4435

En provenance du Québec, abattus en Ontario: 704 440 et des poussières; abattus aux Maritimes: 124 601; abattus au Québec: 7 000 063. On arrive à 7 892 285 pour faire un total rond, on va dire 7,9 millions en 2001.

4440

Et, nous avons, à l'heure actuelle, en porcs stabilisés, 6 747 843. On va arrondir aussi, 6,7 millions.

4445

Monsieur Robitaille, nous avons un écart de 1,2 million de porcs qui ne sont pas à l'assurance-stabilisation. Pouvez-vous me dire où sont-ils passés, s'il vous plaît?

LA PRÉSIDENTE :

4450

Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Alors, dans le cadre du programme d'assurance-stabilisation, ce sont les porcs qui sont mis en marché dans le cadre du réseau des enchères électroniques au Québec, qui sont admissibles au programme de soutien du programme d'assurance-stabilisation du revenu agricole. C'est le 6 747 000 auquel vous faisiez allusion tout à l'heure.

4455

Alors, les porcs qui sont mis en marché hors Québec ne sont pas admissibles au programme.

4460

Mme CATHERINE GORRETA :

4465 Mais, abattus au Québec, il y en a quand même 7 000 063. Vous allez me dire la
différence, admettons 30 % d'animaux de réforme, de vieilles truies, de verrats, de carcasses
pas très bien, mettons 385 000 truies, ça représenterait 30 %, ça représenterait environ 125
000 porcs. On reste toujours, par rapport à Statistique Canada, à un gros écart. Donc, vous ne
savez pas où il est? C'est ceux qui ont été produits ailleurs.

4470 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Nous, c'est les porcs qui sont admissibles au programme d'assurance-stabilisation, qui
sont couverts par nos programmes. Et, c'est le 6 700 000. Donc, tout ce qui est la mise en
marché de l'ensemble de la production porcine, ça ne veut pas nécessairement dire que c'est La
4475 Financière qui possède toute l'information, où il est allé, d'où viennent ces porcs et où aura-t-il
été abattu?

LA PRÉSIDENTE :

4480 Monsieur Dumais va peut-être apporter un élément d'information qu'on a eue en salle.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

4485 Oui. Lors de l'une des sessions, on nous a très bien expliqué la différence entre un porc
abattu au Québec et un porc produit au Québec. Alors, au Québec, on abat des porcs produits
au Québec et on abat – on nous a donné le chiffre – environ 6-7-800 000 porcs qui proviennent
de l'Ontario.

4490 Alors, si vous faites le total des porcs stabilisés au Québec, des verrats, des porcs de
réforme et des porcs importés de l'Ontario, on a un chiffre qui nous a été présenté très
exactement dans l'une des présentations antérieures, celle, d'ailleurs, de la première soirée à
laquelle vous assistiez.

Mme CATHERINE GORRETA :

4495 Je vous remercie. Dans le même ordre d'idée, pouvez-vous m'expliquer – mais je
suppose que vous avez une explication à tout – nous avons à l'heure actuelle sur le Québec des
certificats d'autorisation pour 3,45 millions de porcs. Or, toujours d'après Statistique Canada,
nous en avons 4,3 millions. Si je me réfère...

4500

LA PRÉSIDENTE :

Nous avons 4,3 millions certificats d'autorisation?

4505 **Mme CATHERINE GORRETA :**

Non. On a, à l'heure actuelle, 3,45 millions de porcs, qui sont autorisés, appelons ça comme ça. Et Statistique Canada démontre qu'il y a 4,3 millions de porcs. Donc, là aussi, on a un écart. Si je me réfère – je vais vous aider dans votre réponse – si je me réfère aux 31 fermes
4510 qui ont été contrôlées en Chaudière-Appalaches, 25 d'entre elles étaient en augmentation, étaient en irrégularité, en augmentation de cheptel de 30 %. Si je fais la totalité, je ne suis pourtant pas une *matheuse*, pas du tout, entre 4,3 millions et 3,45 millions, je retrouve mes 30 %.

4515 Alors, est-ce que chaque ferme qui sera visitée au Québec, dans le contrat promis par monsieur Boisclair, est-ce que chaque ferme aura 30 % de plus de cheptel autorisé? S'il vous plaît.

LA PRÉSIDENTE :

4520

Mais, là, on a quelqu'un de La Financière agricole. On pourrait peut-être lui demander par rapport aux porcs dont les revenus...

M. CLAUDE ROBITAILLE :

4525

Le revenu stabilisé. Le nombre de porcs qui sont admissibles au programme d'assurance-stabilisation.

LA PRÉSIDENTE :

4530

C'est ça. Est-ce que vous faites une vérification par rapport au certificat d'autorisation?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

4535

C'est une chose qui est un des projets, je vais contextualiser là. Le comité de travail sur l'écoconditionnalité en production porcine a mis comme une des conclusions du groupe de travail, c'était un projet pour justement faire le lien entre les certificats d'autorisation existants et les porcs mis en marché. Et, ce groupe de travail là, qui est sous l'initiative du ministère de l'Environnement et de la Faune et de la Fédération des producteurs de porcs, devrait se mettre
4540 en branle incessamment.

Ce qu'il faut retenir, c'est que les certificats d'autorisation de l'Environnement sont émis pour des sites d'élevage, alors que le programme d'assurance-stabilisation couvre les porcs mis en marché via le réseau d'enchères électronique et produits au Québec.

4545

Donc, le propriétaire du porc n'est pas nécessairement le propriétaire du site d'élevage. Et c'est cette corrélation-là qu'on veut, avec le groupe de travail, mettre en lien finalement, le nombre de porcs mis en marché ou le nombre de porcs engraisés, abattus, et la capacité des certificats d'autorisation de l'Environnement.

4550

Mais pour La Financière agricole, ça fait partie d'un des défis par rapport à toute la notion d'écoconditionnalité. Et, c'est là-dessus qu'on a donné notre appui au projet qui devrait se mettre en branle sous peu.

4555

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Monsieur Dupuis, les statistiques que donne le Canada sur les porcs -- madame a cité les statistiques de Statistique Canada.

4560

M. RAYMOND DUPUIS :

Je ne comprends pas votre question.

4565

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Je voulais savoir s'il y a un différentiel dans la forme de calcul au niveau de ces statistiques-là que fournit le Canada. On a des statistiques québécoises d'un certain ordre, on a des statistiques canadiennes. Oui, monsieur Robitaille?

4570

M. CLAUDE ROBITAILLE :

4575

J'ai peut-être un élément de réponse. C'est qu'on met en parallèle des informations qui ne sont pas la même base. On parle de places-porcs, ça, c'est le nombre de places en engraissement. On parle de porcs en inventaire lors d'une prise de données statistiques; donc, à une journée précise, il y avait tant de porcs sur le marché. Et, quand on parle des porcs mis en marché, c'est le nombre de porcs abattus. Donc, il y a toute la question du nombre de rotation sur les sites. Donc, le 1 000 places, on va faire combien? 2 500? 2 800? 3 000? 3 200? Ça dépend. C'est des critères de productivité. Et, c'est tout ça qui complexifie le travail, de faire le lien entre le certificat d'autorisation et le nombre de porcs réellement mis en marché sur chacune des entreprises.

4580

4585

Donc, on parle de données sur le nombre de têtes, mais avec des indicateurs différents. Qu'on parle de places-porcs, qu'on parle d'inventaire à une journée donnée, et de nombre de porcs mis en marché, je pense qu'il faut faire attention des corrélations qu'on peut faire là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame.

4590

Mme CATHERINE GORRETA :

C'est pour ça qu'il est temps d'arrêter.

4595

LA PRÉSIDENTE :

Je suis contente de constater que vous constatez la même chose que moi.

Madame Isabelle Breune de l'UQCN.

4600

Mme ISABELLE BREUNE :

Rebonsoir!

4605

LA PRÉSIDENTE :

Rebonsoir!

Mme ISABELLE BREUNE :

4610

Monsieur Robitaille mentionnait tout à l'heure la difficulté qu'il y avait, dans le cadre du projet pilote sur l'écoconditionnalité, de mettre en place le principe d'écoconditionnalité pour les 75 % de fermes intégrées à contrat, parce que, dans ce cas-là, l'intégrateur est propriétaire des animaux et l'éleveur à contrat est responsable de la gestion environnementale.

4615

J'aimerais savoir si soit l'AQINAC peut s'engager ou La Financière peut exiger que le propriétaire du porc soit responsable de la gestion environnementale de ses porcs. Les déjections.

4620

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

4625

Alors, je ne suis pas un spécialiste de l'environnement mais les responsabilités environnementales du propriétaire d'un site d'élevage, c'est la responsabilité du propriétaire du site d'élevage. Donc, peu importe d'où viennent ou qui finance ou qui supporte financièrement les porcs en élevage -- et, là, ça serait probablement aux gens de l'Environnement de dire s'ils constatent une infraction sur le site d'élevage, ce ne sera pas les porcs parce qu'ils appartiennent à quelqu'un d'autre. En tout cas, là, je m'avance sur un terrain que je n'ai pas les compétences.

4630

LA PRÉSIDENTE :

4635

Peut-être je vais rajouter ceci. Dans la mesure où c'est un propriétaire, on a un propriétaire qui est propriétaire des équipements et qui est propriétaire de la ferme, quoi, puis disons l'intégrateur est propriétaire des porcs, ce que madame dit, parce que les mesures qui vont être mises en place pour essayer le plus possible d'améliorer les conditions environnementales, ce sont les mesures qui vont être prises sur la ferme. Beaucoup, en tout cas, d'entre elles.

4640

Donc, si je vous suis bien, est-ce qu'il ne devrait pas appartenir, dans le fond -- c'est-à-dire, à l'heure actuelle, c'est le propriétaire des équipements qui va devoir assumer, qui a la responsabilité de respecter les nouvelles normes qui vont s'appliquer. Donc, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu, dans la mesure où on est dans un système d'intégration, que ce soit le propriétaire des porcs qui ait cette responsabilité-là.

4645

C'est ça, madame Breune?

4650

Mme ISABELLE BREUNE :

Oui, c'est ça. Parce qu'on parle de financement public et puis on essaie de faire un lien entre la réception d'un financement public par un propriétaire d'un animal qui n'est pas responsable de la gestion des déjections.

4655

LA PRÉSIDENTE :

Vous comprenez?

4660

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Je comprends très bien, mais je n'ai pas de réponse à vous donner là-dessus, sinon que de valider auprès du ministère de l'Environnement si, effectivement, la responsabilité du propriétaire de l'entreprise, peu importe à qui appartiennent les porcs, est-ce que c'est le propriétaire qui a cette responsabilité-là de respecter les nouvelles règles environnementales.

4665

Et, ça, c'est les gens de l'Environnement qui seront en mesure de donner la réponse exacte là-dessus.

4670 Quant aux engagements des intégrateurs, je ne suis pas en mesure de prendre position pour les intégrateurs.

LA PRÉSIDENTE :

4675 Avez-vous une opinion, monsieur Lacroix, là-dessus?

M. YVAN LACROIX :

4680 Notre engagement que nous faisons à ce jour -- on a vu tantôt la répartition du risque financier. Il est clair, à ce niveau-là. Nous, notre engagement se fait par rapport à l'encadrement qu'on donne au nouveau producteur comme tel. Ça fait qu'au point de vue environnemental, au point de vue des programmes PAEF, on l'accompagne à ce niveau-là.

4685 La réglementation, comme monsieur Robitaille vient de dire, bien, elle est faite dans le contexte où c'est le site des opérations. Alors, là, en ce qui nous concerne, nous autres, la répartition financière, elle est faite dans ce sens-là. Puis elle tient une situation gagnante-gagnante, puis il n'y a pas personne au niveau d'un producteur associé qui réagit à ce genre d'approche-là.

4690 **LA PRÉSIDENTE :**

La question reste quand même ouverte.

Mme ISABELLE BREUNE :

4695 J'ai une deuxième question. Hier, on mentionnait les coûts pour les entreprises reliées au respect des normes environnementales. Aujourd'hui, on mentionnait entre autres que pour les petites fermes, c'est difficile de respecter, d'investir pour respecter la réglementation.

4700 La Financière agricole a une mission de développement durable. Dans *développement durable*, il y a un aspect environnemental, il y a un aspect social aussi. Monsieur Robitaille mentionnait tantôt que l'ASRA n'était pas modulée pour, comment je dirais ça, la gestion de risque. Il n'y avait pas de modulation. J'aimerais savoir s'il pourrait y avoir une modulation dans le soutien, suivant la taille des entreprises, parce que la contrainte visiblement ne sera pas la même pour une petite entreprise que pour une grosse.

4705 Donc, est-ce que La Financière agricole peut moduler son financement pour soutenir les entreprises dans leur gestion environnementale en fonction des contraintes pour l'entreprise réelle. Dans le sens, un programme pas mur à mur, pareil pour tout le monde.

4710

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Robitaille.

4715 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Alors, il y a deux volets, je pense, à votre question. Le premier volet vient d'un support que le ministère de l'Agriculture peut offrir. On l'a vu, hier soir, en termes de subventionnement des investissements jusqu'à concurrence de 90 % pour les petites entreprises. Évidemment que
4720 La Financière est là pour supporter les entreprises dans le cadre d'un programme de financement régulier pour couvrir le manque de liquidité ou d'argent pour réaliser ces investissements-là.

Un autre élément important, c'est que notre centre d'études sur les coûts de production
4725 aura maintenant à prendre en considération les coûts additionnels ou les gains additionnels avec cette nouvelle approche de gestion environnementale dans la révision des coûts de production. Donc, c'est sûr que ça va avoir un effet sur le modèle, mais le modèle de groupe. Mais individuellement, dans le cadre de nos entreprises, évidemment que les produits de financement disponibles, on l'a fait dans le passé, de couvrir ou de supporter financièrement par
4730 des prêts. Évidemment, on n'a pas de programme de subvention spécifique à ça pour le moment. Il n'y a rien d'écrit dans ce sens-là.

LA PRÉSIDENTE :

4735 Merci, madame Breune.

Mme ISABELLE BREUNE :

Je vous remercie.

4740

LA PRÉSIDENTE :

C'est notre dernier participant, monsieur Gilles Tardif de Coalition citoyenne. Bonjour!

4745 **M. GILLES TARDIF :**

Je devrais plutôt dire bonsoir, mesdames, messieurs!

LA PRÉSIDENTE :

4750

Pas encore.

M. GILLES TARDIF :

4755 Pas encore? Bien, bonjour! Ma première question s'adresse à La Financière agricole. Est-ce qu'un agriculteur, une compagnie, une société, une coopérative ou un industriel-intégrateur peut bénéficier et ce, la même année, qu'ils produisent 300 ou 1 million de porcs par année des programmes suivants offerts par La Financière agricole? C'est-à-dire, au niveau des programmes d'assurance-stabilisation, le programme porcelet, et le programme porcs à
4760 l'engraissement, et le programme céréales maïs-grain, ce qu'on appelle la triple stabilisation, bénéficier aussi du programme d'assurance-récolte et du compte de stabilisation du revenu agricole?

Je comprends que l'on doit verser des cotisations pour adhérer à ces programmes. Que
4765 le gouvernement fédéral verse des montants directement au fonds, qui viennent diminuer ces cotisations-là, et que les frais d'administration sont à la charge de l'État ou des contribuables. Donc, cinq différents programmes pour la même production.

Et, est-ce que les producteurs agricoles qui siègent sur le conseil d'administration de La
4770 Financière agricole et qui administrent les fonds publics de l'agriculture bénéficient de ces mêmes programmes qu'ils administrent, tels ceux que j'ai présentés plus tôt?

LA PRÉSIDENTE :

4775 Donc, est-ce qu'un producteur peut bénéficier des cinq programmes?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Alors, je vais commencer par le dernier volet de la question de monsieur.

4780

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

4785 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Alors, les producteurs et productrices agricoles qui siègent au conseil d'administration de La Financière sont régis par le Code d'éthique des administrateurs publics et, en plus, La Financière s'est donnée, le conseil d'administration de La Financière s'est donné un code
4790 d'éthique encore plus sévère et plus rigoureux que celui qui régit les administrateurs publics. Alors, sur cet aspect-là.

LA PRÉSIDENTE :

4795 Est-ce qu'ils ont droit au financement?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

J'y arrive.

4800

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

4805

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Alors, les producteurs et productrices agricoles qui, effectivement, siègent sur le conseil d'administration sont des producteurs et productrices agricoles qui sont admissibles à l'ensemble des programmes de La Financière, et c'est le Code de déontologie qu'ils se sont donné qui fait en sorte qu'ils ne tirent pas de bénéfice additionnel que l'ensemble de la clientèle qui bénéficie de l'ensemble des programmes.

4810

Ce que je peux préciser, c'est qu'au niveau de ces programmes-là, c'est des programmes qui sont spécifiques à chacune des productions. Évidemment, sur la même entreprise, on peut retrouver du porcelet, du porc à l'engrais, des céréales. On peut avoir de l'assurance-récolte là-dessus, on aura évidemment le nouveau compte de stabilisation du revenu agricole, qui sont des outils pour gérer le risque de nos entreprises dans le cadre de ces activités régulières.

4815

Cependant, en précisant toujours que la question d'admissibilité à un financement, il y a des règles. Au niveau des programmes d'assurance-stabilisation, il y a des minimums requis. Je vous expliquais tout à l'heure les maximums par rapport au CSRA où La Financière va contribuer dans le compte du client.

4820

Effectivement, tous ces programmes-là sont accessibles à l'ensemble des entreprises agricoles.

4825

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que dans le cas des prêts, du financement, est-ce qu'il y a un maximum, un plafond qui peut être attribué à un même producteur?

4830

M. CLAUDE ROBITAILLE :

C'est un maximum de 2 M\$ par entreprise qui peut être consenti et, dans la mesure où on a des gens qui qualifient d'entreprise, c'est-à-dire que 60 % des intérêts sont détenus par ceux qui l'exploitent, cette entreprise-là. Alors, notre client qui exploite une entreprise ne pourrait pas qualifier une autre entreprise pour un autre 2 M\$. Il est limité dans l'accessibilité au financement.

4835

4840

LA PRÉSIDENTE :

4845 D'accord. Monsieur Robitaille, est-ce que vous pourriez – je vous fais la demande tout de suite, après, il y aura une question – est-ce que vous pourriez déposer à la Commission le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

4850 Je vais adresser la demande aux autorités.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci.

4855 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

4860 Ma question était de savoir, est-ce que les maximums dont vous avez parlé sont cumulatifs ou si on arrive à un maximum pour l'ensemble des bénéficiaires qu'on peut avoir? En un mot, est-ce que quelqu'un peut bénéficier du maximum pour la production porcine, du maximum pour la production céréalière, du maximum en étant la même entreprise?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

4865 Absolument. Alors, parce que l'assurance-stabilisation, le montant qui est versé, qui est pris à même le fonds d'assurance, c'est toujours en fonction du nombre d'unités assurées. Alors, l'assurance-stabilisation est versée pour le nombre de porcs mis en marché, elle est versée pour le nombre d'hectares en maïs-grain produits, ainsi de suite. Donc, c'est toujours en fonction du nombre d'unités, dans le cadre des régimes collectifs.

4870 Au niveau du CRSA, du compte de stabilisation de revenu agricole, là on va suivre notre individu, même si notre individu est impliqué dans plus d'une entreprise. Il y a des liens là. C'est quand même assez complexe. Mais on suit notre individu, peu importe qu'il soit dans trois ou quatre structures légales, à un moment donné on va plafonner l'intervention de La Financière selon l'échelle que je vous donnais tout à l'heure.

4875

LA PRÉSIDENTE :

Mais dans le cas des prêts, des placements?

4880 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Des prêts agricoles?

LA PRÉSIDENTE :

4885

Oui, des prêts agricoles?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

4890

C'est 2 M\$ par entreprise agricole. Mais notre individu ne peut pas qualifier une entreprise plus d'une fois.

LA PRÉSIDENTE :

4895

D'accord.

Une autre question, monsieur Tardif?

M. GILLES TARDIF :

4900

Oui. J'aurais dû dire six différents programmes pour la même production, soit le porc.

4905

Ma deuxième question, toujours à La Financière. L'assurance-stabilisation avait été mise sur pied dans les années 76 pour assurer la pérennité des fermes agricoles et surtout les maintenir durant les baisses de mauvais prix. Depuis 88, au niveau des programmes porcelets et porcs, en tout cas 88-92, on a permis aux intégrateurs de participer ou d'avoir droit à ces programmes-là.

4910

Donc, en 88, nous avons dans le programme porcelets, 2 243 adhérents pour 250 000 truies d'assurées. En 2001, nous sommes passés à 1 436 adhérents pour 385 000 truies assurées. Donc, 807 adhérents ou fermes porcines ou producteurs de moins pour 130 000 truies de plus.

4915

Le porc, en 1988, nous avons 1 765 adhérents pour 4 millions de porcs stabilisés. En 2001, nous en étions à 1 445 porcs pour 6.8 millions de porcs produits, donc 320 adhérents ou producteurs de moins pour 2.8 millions de porcs de plus. Ce qui fait un total de 1 127 adhérents ou producteurs de moins qui ont disparu pour produire 2.8 millions de plus.

Pouvez-vous m'expliquer qu'est-ce qui s'est passé pour qu'on en arrive là?

4920

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

4925

C'est complexe comme explication. C'est un constat. Vous nous avez livré un portrait de l'évolution des nombres de clients qui ont des contrats d'assurance dans le volet porcelets et

dans le volet porcs à l'engraissement. C'est l'évolution du secteur. Je n'ai pas de commentaire à faire de plus sur cet aspect-là.

4930

LA PRÉSIDENTE :

Vous faites le même constat que monsieur.

4935

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Bien, écoutez, c'est les chiffres qui viennent de nos rapports annuels.

4940

M. GILLES TARDIF :

Ne croyez-vous pas qu'avec la permission aux intégrateurs de bénéficier des programmes d'assurance-stabilisation en 88, ceci a permis à ces derniers de prendre de plus en plus d'ampleur et de se développer au point tel que la majorité des porcs aujourd'hui sont produits par les intégrateurs et qu'ainsi, ceux-ci, vu qu'ils produisent la majorité des porcs, bénéficient aussi de la majorité des argents qui sont avancés ou qui sont donnés par ces programmes d'assurance-stabilisation.

4945

M. CLAUDE ROBITAILLE :

4950

Je n'ai pas de commentaire, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Non.

4955

M. GILLES TARDIF :

J'ai des documents à déposer.

4960 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur, juste un moment.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4965

Tout ce qu'on peut savoir, c'est qu'on peut reposer la question différemment. Êtes-vous capable de nous faire la comparaison entre les sommes versées aux intégrateurs et les sommes versées aux autres, dans les données de fait.

4970 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Écoutez, il y aurait des données qu'on pourrait déposer sur les tailles d'entreprise. Mettons, l'entreprise qui met 10 000 porcs en marché de plus par année et plus. Par strate. Mais de là à identifier des intégrateurs ou des entreprises-clientes des contrats...

4975

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

On ne demande pas du nominal.

4980 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, non.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4985

On demande une étude comparative dans les catégories.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

4990

En fait, on pourrait vous donner des statistiques sur les strates. En fait, je vous donne quelques chiffres. Exemple: entre 1 et 3 000 porcs, en 2001-2002, nous avons 817 entreprises; 3 000 à 10 000, nous avons 500 entreprises; et 10 000 et plus, 91 entreprises. Et, là, j'ai le nombre de porcs produits par ces mêmes strates-là. Donc, le 1 à 3 000, c'est 1 342 000 porcs, ce qui représente 20 % de la production; 3 à 10 000 porcs mis en marché, c'est 2,4 millions, soit 36 %; et, 10 000 et plus, c'est 44 % pour 2,9 millions porcs.

4995

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

5000 Êtes-vous capable de me donner les mêmes chiffres cinq ans en arrière, pour qu'on voie l'information?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

5005 On pourrait sortir l'information.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Ça va?

5010 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Oui. Très bien.

LA PRÉSIDENTE :

5015 En tout cas, nous donner un historique intéressant qui nous permettrait de voir.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

5020 Ça nous permettrait de voir un comparatif.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

5025 Je vais voir avec notre équipe quand on sera en mesure de déposer cet historique-là à la Commission.

LA PRÉSIDENTE :

5030 D'accord.

M. GILLES TARDIF :

5035 Excusez-moi. Il serait intéressant d'augmenter la strate. On est à 10 000 et plus. On pourrait peut-être aller dans une strate un peu plus haute de 100 000 et plus.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tardif, vous vouliez déposer des documents?

5040 **M. GILLES TARDIF :**

Oui. J'ai des documents, des statistiques d'assurance-stabilisation. Au niveau des programmes porcelets, au niveau de 25 années d'assurance et 20 années d'indemnités. Producteurs de porcs: 22 années d'assurance, 17 années d'indemnités. Maïs-grain: 24 années d'assurance, 18 années d'indemnités.

5045

LA PRÉSIDENTE :

Ce sont des documents qui proviennent...

5050

M. GILLES TARDIF :

Qui proviennent de La Financière agricole. On appelle ces soutiens-là non récurrents. Merci beaucoup.

5055

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Tardif. On a quand même l'obligation, avant de déposer des documents, de vérifier avec l'auteur des documents. Alors, c'est une opération que l'on fait à chaque fois.

5060

Alors, on lève la séance et on reprend ce soir avec des sujets différents, soit l'écoconditionnalité ainsi que la réponse à une grande question que plusieurs se posent.

5065

Merci à nos invités. Je vous remercie infiniment d'avoir participé à cette séance publique.

5070

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

5075

LISE MAISONNEUVE, s.o.